

Analyse des besoins sociaux

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur :

Les contributeurs de l'ABS

Institution	Service
Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA)	Service Insertion - Atelier Maryse Bastié (SIAMB)
Association de Soins et Services A Domicile (ASSAD)	
Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB)	
Caisse d'Allocations Familiales	
Caisse Solidaire	
Département du Doubs	Direction de l'Insertion
	Direction des Solidarités
	Maison Départementale des Personnes Handicapées
Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	Plan Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés
Emploi, Formation, Insertion, Groupement d'Intérêt Public (EFIGIP)	
Foyer de Jeune Travailleur de la Cassotte	
Groupement des Bailleurs Sociaux du Doubs	
Institut Régional du Vieillissement	
INTERMED'25	
Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté	
Programme Régional d'Animation et de Développement de l'Insertion par l'Economique (PRADIE)	
Réseau gérontologique bisontin	
Ville de Besançon	Service Documentation
	Direction du Budget
	Direction Petite Enfance
	Mission Emploi Insertion
	Service Habitat Logement
Centre Communal d'Action Sociale	Centre de Documentation
	Direction de l'Autonomie
	Direction du Handicap
	Direction des Solidarités

Introduction

Croisement de données statistiques et de réflexions nationales, l'Analyse partagée des besoins sociaux (ABS) s'enrichit du regard et des débats des acteurs locaux de l'action sociale. Agents du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou du Conseil Général du Doubs, salariés des associations du secteur, représentants des organismes d'études et de prospectives, chacun avec sa culture enrichit l'élaboration de l'analyse des besoins sociaux.

Cette démarche est sous tension : l'actualité interroge des données statistiques par nature anciennes, c'est-à-dire avérées et fiabilisées. La présente ABS n'échappe pas à cette réalité. La crise économique au second semestre bouleverse les courbes illustrant une amélioration de la situation des bénéficiaires de minima sociaux. C'est ce que le document nous présente dans une première partie.

Mais la crise ne doit pas cacher le caractère profond de notre société. C'est ce que nous confirme la seconde partie : notre société vulnérabilise, et ce parfois jusqu'à l'exclusion. Cette réflexion inclut les conclusions du groupe de travail partenarial consacré aux travailleurs pauvres, et décrypte les dispositifs gouvernementaux que sont le Droit Au Logement Opposable (DALO) et le Revenu de Solidarité Active (RSA).

Dans ce contexte, comment l'évolution de la démographie bisontine interroge les politiques publiques : isolement, vieillissement et forte natalité font l'objet d'un éclairage particulier. Second groupe de travail partenarial, le «Grand âge» relaie et amplifie des questionnements majeurs quant à la solidarité et aux mutations sociétales (habitat, citoyenneté, mobilité...).

Enfin, et parce qu'une Ville c'est aussi l'addition de territoires et de réalités diverses, des informations et analyses propres à chaque quartier de Besançon viennent clore la démarche.

PARTIE I : JUSQU'A LA CRISE, DES SIGNES D'AMELIORATION

Débutée par une crise financière internationale de grande ampleur qui se répercute à mesure de l'avancée de l'année 2008 par une crise économique et immobilière, la situation de la France s'est largement durcie. Cette crise succède pourtant à une période d'embellie au niveau des statistiques du chômage et des allocataires des principaux minima sociaux.

I. UNE SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE EN AMELIORATION JUSQU'A L'ETE 2008

Jusqu'à l'été 2008, la conjoncture économique et sociale était marquée par des indicateurs favorables : augmentation du revenu médian des ménages, baisse du nombre de demandeurs d'emploi et de bénéficiaires RMI.

1 - Un revenu médian des ménages en augmentation régulière jusqu'en 2006

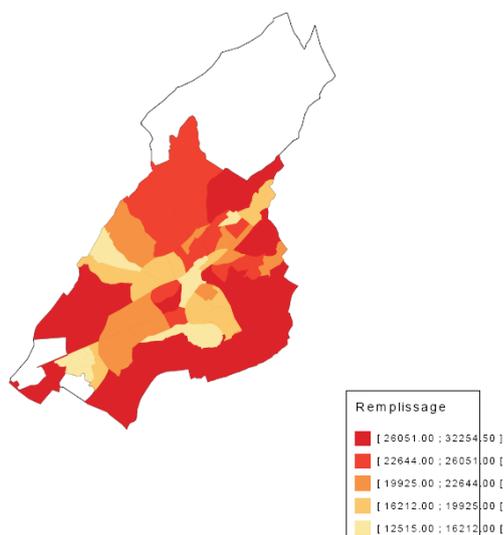
Le revenu médian des ménages bisontins a augmenté en moyenne entre 2003 et 2006 de 2,1 % pour atteindre 20 987 €. Cette augmentation est légèrement inférieure à celle constatée dans le Grand Besançon.

	2003	2006	Taux annuel moyen
Besançon	19 699	20 987	2,1 %
Grand Besançon	22 770	24 366	2,3 %

Source : AudaB

ZOOM SUR LES QUARTIERS BISONTINS : 2006
Le revenu médian des ménages : indicateur de richesse et de pauvreté des quartiers.
Les zones les plus sombres correspondent aux territoires les plus riches.

Revenu médian en 2006



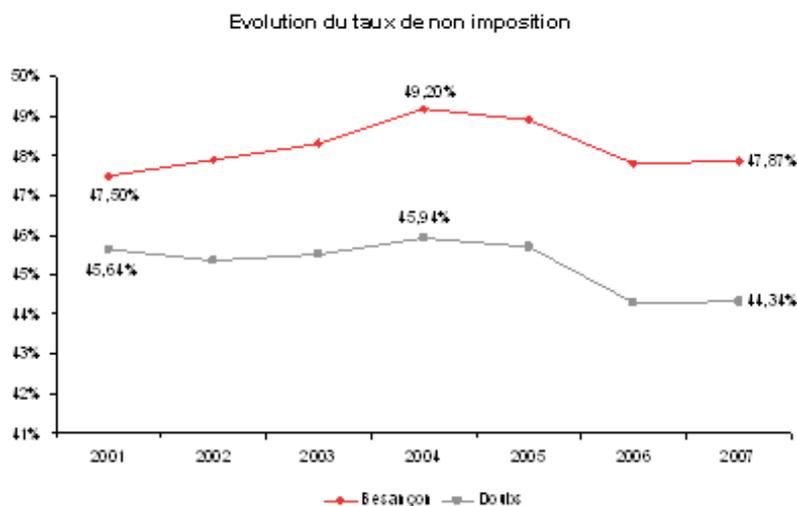
2 - Un nombre de foyers non imposables qui se réduit

Les grandes tendances à Besançon :

La baisse amorcée du taux de non imposition à Besançon se confirme en 2006, mais ne se poursuit pas en 2007

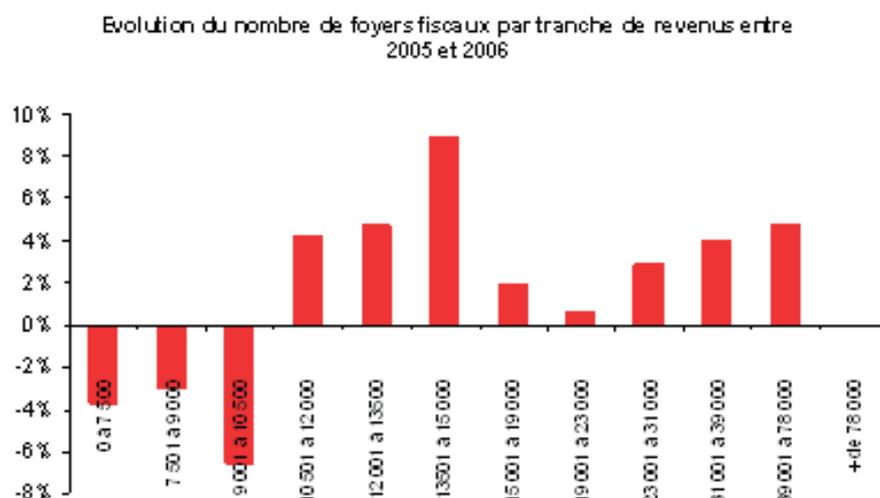
1. Dans le même temps, le revenu fiscal médian augmente.
2. Enfin, les inégalités dans le revenu progressent.

47,8 % des foyers fiscaux bisontins étaient non imposés en 2007, ils étaient 48,9 % en 2005. Après une baisse enregistrée en 2005 et en 2006, ce taux se stabilise. Il reste supérieur à celui constaté dans le Département.



Source : DGI

Mise à part une baisse en 2006, le nombre de foyers fiscaux continue d'augmenter. En 2007, on recensait 66 190 foyers fiscaux à Besançon.



Source : DGI, données 2005 et 2006, données 2007 non comparables

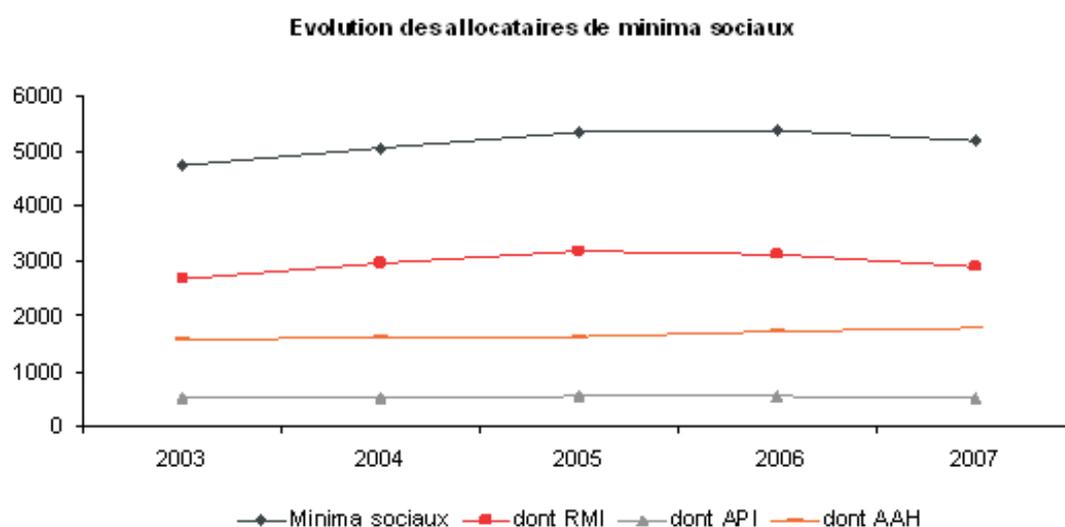
Entre 2005 et 2006, les effectifs des tranches les plus basses se réduisent contrairement aux effectifs des autres tranches.

VOIR FICHE : l'imposition sur le revenu

3 - Une baisse des bénéficiaires de minima sociaux jusqu'en 2007

Les grandes tendances à Besançon :

- Entre 2006 et 2007, le nombre de personnes vivant avec un minimum social s'est réduit de 3 %,
- Aujourd'hui 5 190 foyers allocataires bénéficient de minima sociaux à Besançon, représentant 9 583 personnes : 1 ménage bisontin sur 11, ou encore 1 Bisontin sur 12.
 - Cette légère baisse fait suite à une augmentation régulière ces dernières années.

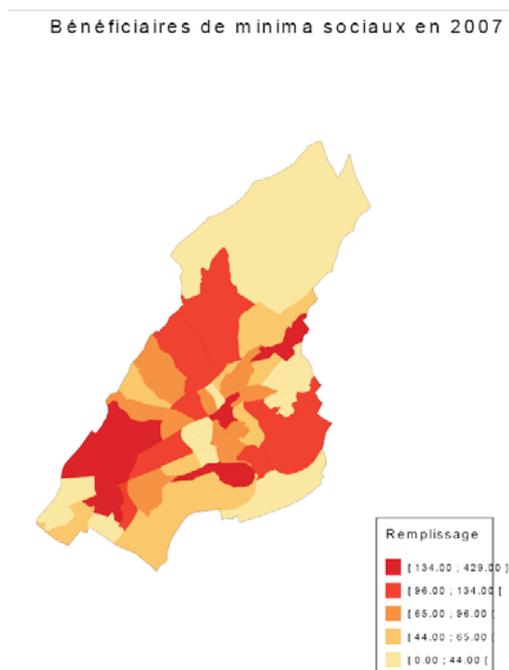


Source : CAF 2007

ZOOM SUR LES QUARTIERS BISONTINS (2007)

Le rapport entre personnes couvertes par un minima social et population. Il s'agit d'un indicateur de pauvreté : le taux pour la Ville est de 9,4 %. 5 quartiers ont un taux supérieur à celui de la Ville

Quartiers	Nombre allocataires des minima sociaux	Part dans les ménages
Centre-Ville - Chapelle des buis	320	5,1 %
Velotte	45	5,1 %
Butte-Grette	270	6,1 %
Battant	346	15,0 %
Chaprais-Cras	411	4,9 %
Bregille	101	7,4 %
St-Ferjeux-Rosemont	270	10,2 %
Montrapon-Montboucons	389	6,6 %
St Claude-Torcols	362	5,6 %
Palente-Orchamps-Saragosse	526	9,5 %
Vaite - Clairs-Soleils	167	6,9 %
Planoise - Châteaufarine	1 846	23,2 %
Tilleroyes	134	29,8 %
Chailluz	0	0,0 %
Total	5 187	9,4 %



Le RMI

Si toutes ces allocations sont soumises à un plafond de ressources, le RMI est l'indicateur le plus pertinent de la pauvreté, puisqu'il n'est pas réservé à une catégorie de population spécifique.

Les grandes tendances à Besançon :

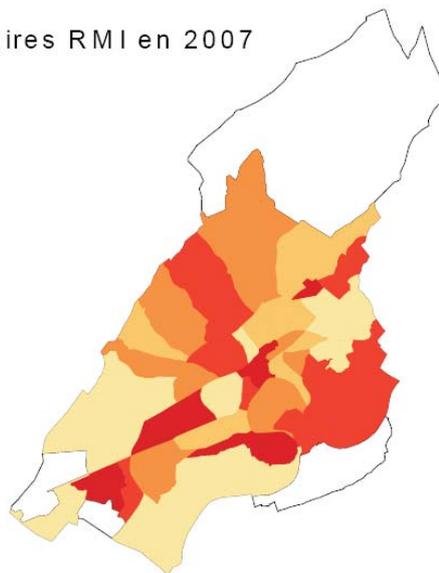
1 ménage sur 19 et 1 Bisontin sur 21 bénéficient du RMI. Ce chiffre est en baisse depuis 2006. Cette baisse fait suite à une augmentation régulière depuis 2002.

ZOOM SUR LES QUARTIERS BISONTINS (2007)

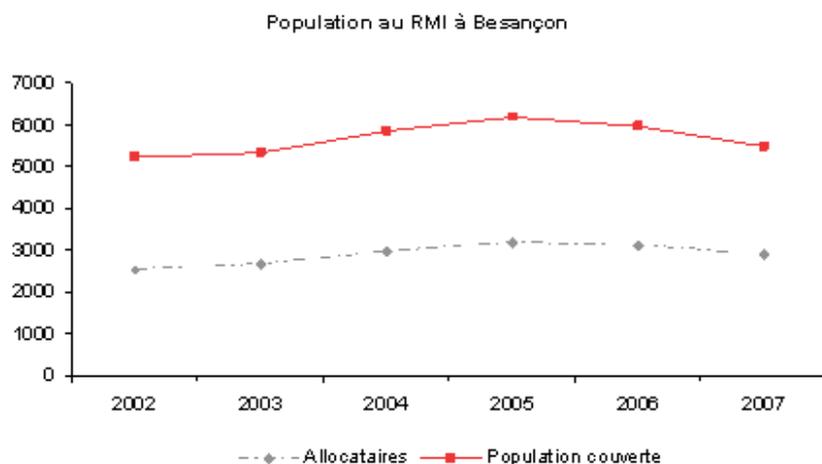
La part des allocataires RMI dans le nombre de ménages : il s'agit d'un indicateur de pauvreté.
Le taux pour la Ville est de 5,7 % ; 3 quartiers de la Ville sont au-dessus de ce taux : St-Ferjeux
Rosemont, Battant et Planoise

Quartiers	Nombre allocataires RMI	Part dans ménages
Centre-Ville - Chapelle des Buis	202	3 %
Velotte	19	2 %
Butte-Grette	166	4 %
Battant	258	11 %
Chaprais-Cras	190	2 %
Bregille	57	4 %
St-Ferjeux-Rosemont	147	6 %
tMontrapon-Montboucons	227	4 %
St-Claude -Torcols	177	3 %
Palente-Orchamps-Saragosse	273	5 %
Vaite - Clairs-Soleils	108	4 %
Planoise - Châteaufarine	1 043	13 %
Tilleroyes	17	4 %
Chailluz	0	0 %
Total	2 884	5 %

Allocataires RMI en 2007



➤ Evolution du RMI entre 2002 et 2007



Source : CAF de Besançon

Le nombre de personnes couvertes par le RMI représente 5,2 % de la population bisontine en 2007 pour 4,3 % dans la CAGB. La baisse amorcée en 2006 s'est donc confirmée en 2007.

Entre 2006 et 2007, le nombre d'allocataires a reculé de - 7 % à Besançon, et de - 7,8 % dans l'agglomération hors Besançon.

ZOOM SUR LES QUARTIERS BISONTINS

Evolution RMI 2005/2007 : Il s'agit d'un indicateur de précarisation.

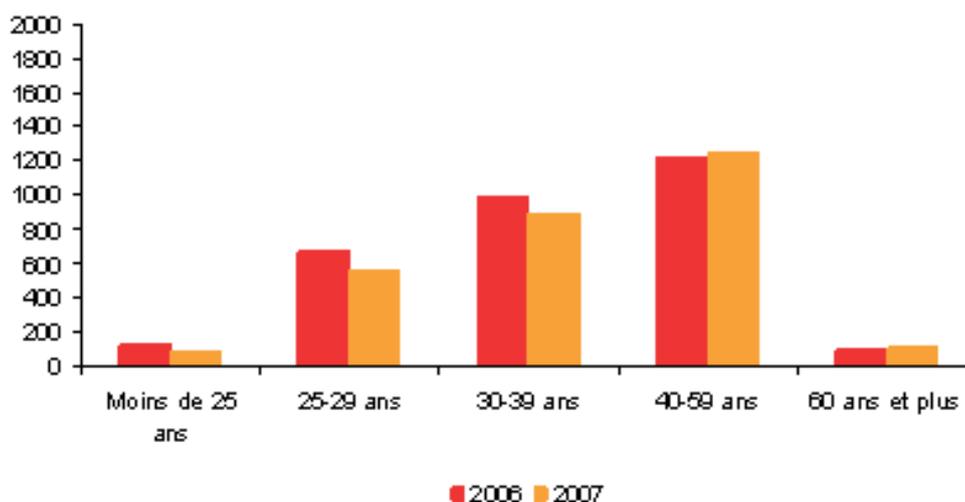
Le taux pour la Ville est de - 8 %.

Quartiers	Évolution en nombre	Évolution en %
Centre-Ville - Chapelle des Buis	- 38	- 16 %
Velotte	- 4	- 17 %
Butte-Grette	- 21	- 11 %
Battant	- 28	- 10 %
Chaprais-Cras	12	7 %
Bregille	3	6 %
St Ferjeux - Rosemont	- 5	- 3 %
Montrapon -Montbouconss	- 23	- 9 %
St-Claude - Torcols	- 30	- 14 %
Palente - Orchamps - Saragosse	7	3 %
Vaite - Clairs-Soleils	- 10	- 8 %
Planoise - Châteaufarine	- 120	- 10 %
Tilleroyes	- 4	- 19 %
Chailluz	-	-
Total	- 261	- 8 %

Dans un contexte de baisse du nombre d'allocataires dans la période, on constate là encore que les quartiers ne répercutent pas la tendance de manière similaire. Trois quartiers voient leur nombre d'allocataires augmenter. De même, certains quartiers ont vu une réduction du nombre d'allocataires plus forte. C'est le cas du Centre-Ville et de Saint-Claude.

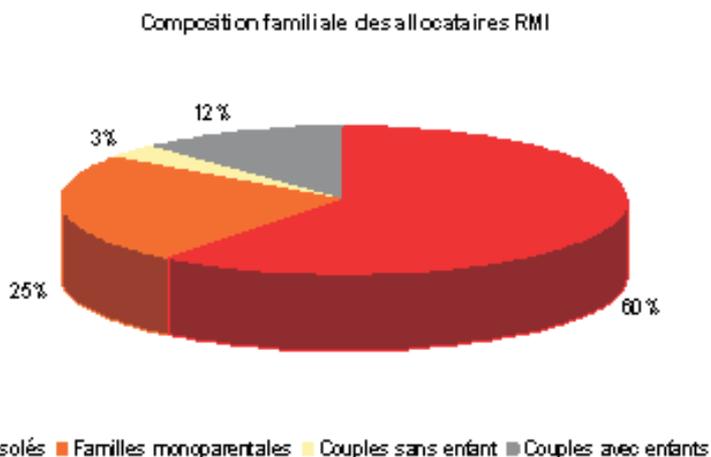
➤ Profil des Allocataires du RMI en 2007

Evolution de l'âge des allocataires RMI



Source : CAF 2007

L'âge des allocataires RMI a évolué entre 2006 et 2007. Les moins de 40 ans voient leur poids diminuer dans le dispositif. Alors qu'ils représentaient 57,5 % des allocataires RMI en 2006, ils sont à 53 % l'année suivante.



Source : CAF 2007

La composition familiale a peu évolué entre 2006 et 2007 même si on note une très légère augmentation des isolés et familles monoparentales (+ 1 point pour ces deux compositions familiales). Les isolés tiennent toujours un poids prépondérant dans la structure des allocataires RMI. Si l'on ajoute les familles monoparentales, on obtient une proportion de 85 % de ces allocataires RMI qui ne vivent pas en couple.

4 - Un nombre de demandeurs d'emploi en recul jusqu'à la mi-2008

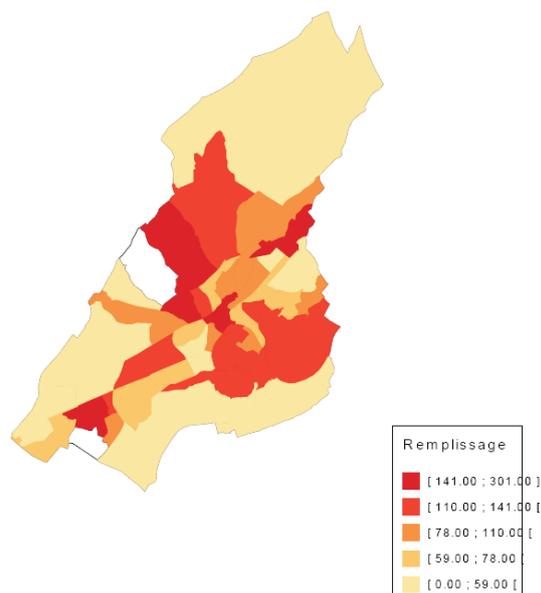
Entre janvier 2007 et juin 2008, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE s'est réduit de 12 % à Besançon, soit une baisse de plus de 860 demandeurs d'emplois de catégorie 1.

ZOOM SUR LES QUARTIERS BISONTINS

Nombre de demandeurs d'emploi, catégorie 1 fin décembre 2006. Les zones les plus foncées sont celles qui recensent le plus de demandeurs d'emploi de cat. 1.

Quartiers	Nombre de demandeurs d'emploi cat. 1
Centre-Ville - Chapelle des Buis	472
Velotte	48
Butte-Grette	304
Battant	296
Chaprais-Cras	533
Bregille	136
St-Ferjeux - Rosemont	272
Montrapon -Montboucons	400
St-Claude - Torcols	536
Palente - Orchamps - Saragosse	517
Vaite - Clairs-Soleils	222
Planoise - Châteaufarine	1 471
Tilleroyes	41
Chailluz	-
Total	5 248

Nombre de demandeurs d'emploi de cat. 1



ð Les différentes catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi sont classés en différentes catégories¹ selon les critères de leur recherche et leur disponibilité immédiate ou non. De manière usuelle, lorsqu'il est donné un nombre de demandeurs d'emploi, il se situe uniquement sur la catégorie 1 qui regroupe les demandeurs d'emploi immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi à temps plein.

Le recensement de toutes les catégories de demandeurs d'emploi permet d'obtenir une vision plus complète de la demande d'emploi à Besançon. Ainsi, on recense 9 398 demandeurs d'emploi à Besançon, toutes catégories confondues.

Demandeurs d'emploi par catégorie au 31/12/2006	Ville de Besançon
Catégorie 1	5 248
Catégorie 2	944
Catégorie 3	737
Catégorie 4	526
Catégorie 5	432
Catégorie 6	1 144
Catégorie 7	142
Catégorie 8	225
Toutes catégories	9 398

Source ANPE, traitement INSEE

¹ > Les différentes catégories de demandeurs d'emploi :

Catégorie 1 : personnes sans emploi immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein

Catégorie 2 : personnes sans emploi immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel

Catégorie 3 : personnes sans emploi immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier

Catégorie 4 : personnes sans emploi non immédiatement disponibles, non tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi

Catégorie 5 : personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi.

Catégorie 6 : personnes sans emploi non immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein

Catégorie 7 : personnes sans emploi non immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel

> Catégorie 8 : personnes sans emploi non immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier.

Le regroupement des catégories 1 à 3 permet la mesure de la demande d'emploi à pourvoir immédiatement, quel que soit le type de contrat recherché. Fin 2006, la Ville de Besançon enregistrait 6 929 demandeurs d'emploi de catégories 1 + 2 + 3.

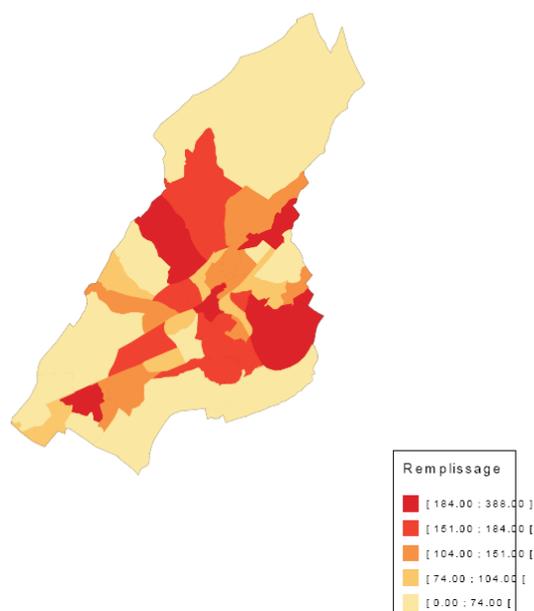
Demandeurs d'emploi catégories 1 + 2 + 3	31/12/2006	31/12/2007	Evolution
Ville de Besançon	6 929	ND	
Zone d'emploi de Besançon	11 065	9 797	- 11,5 %
Doubs	22 852	19 574	- 14,3 %
Franche-Comté	48 937	41 995	- 14,2 %

Source ANPE, traitement INSEE

ZOOM SUR LES QUARTIERS BISONTINS
Nombre de demandeurs d'emploi fin décembre 2006, catégories de 1 à 3
C'est un indicateur de la demande immédiate d'emploi.

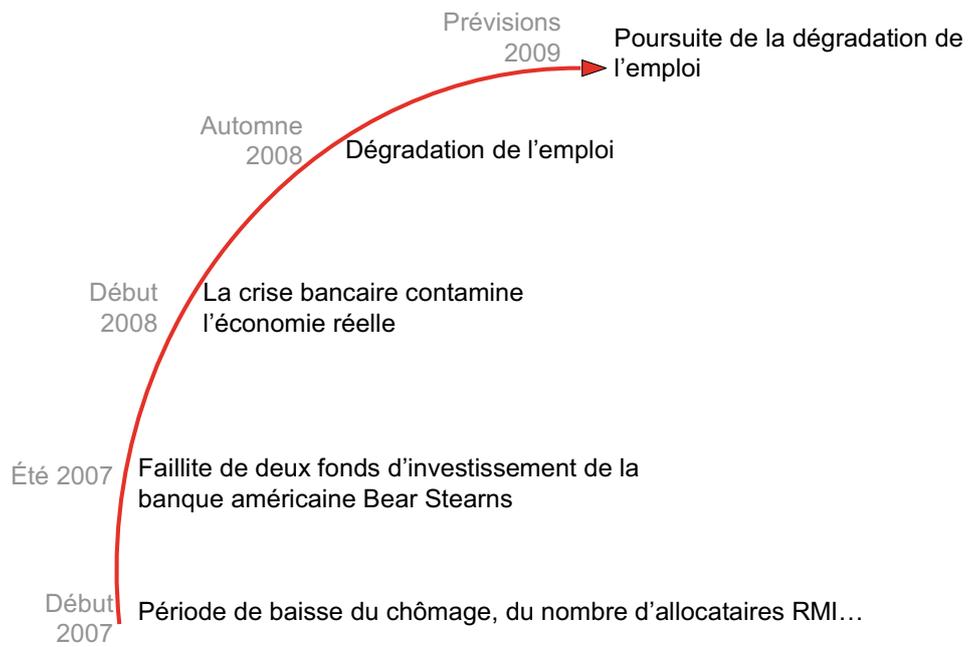
Quartiers	Nombre de demandeurs d'emploi cat. 1 + 2 + 3
Centre-Ville - Chapelle des Buis	623
Velotte	71
Butte-Grette	399
Battant	392
Chaprais-Cras	724
Bregille	184
St-Ferjeux-Rosemont	354
Montrapon-Montboucons	513
St-Claude-Torcots	688
Palente - Orchamps - Saragosse	686
Vaite - Clairs-Soleils	308
Planoise-Châteaufarine	1 928
Tilleroyes	59
Chailluz	0
Total	6 929

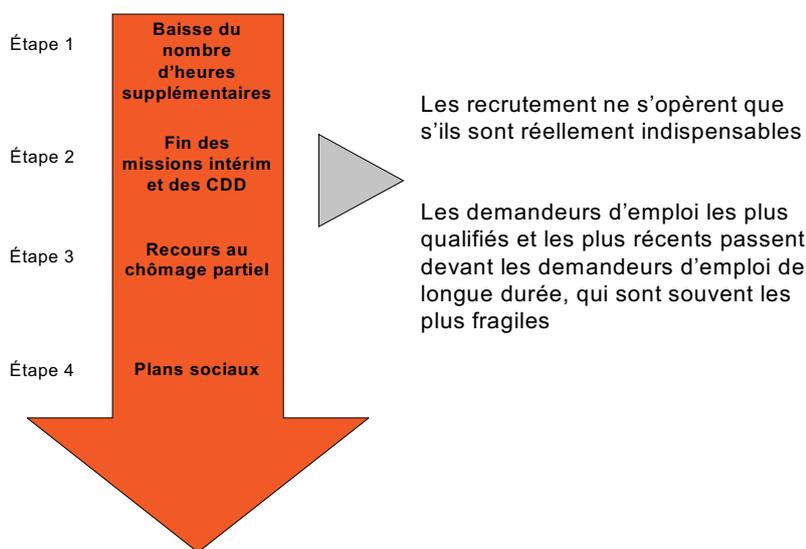
Nombre de demandeurs d'emploi de cat. 1,2 et 3



Source ANPE, traitement INSEE

Ce sont les quartiers de Planoise et de Battant qui recensent le plus de demandeurs d'emploi en part de population.





2. Quelles répercussions sur les plus pauvres ?

Certains économistes ont cherché à mettre en évidence les conséquences prévisibles de la crise économique. Un cabinet privé -Experian- (Enquête réalisée pour le compte de l'Expansion) a réalisé une enquête sur 580 zones économiques. Il met en évidence des répercussions différentes selon la catégorie sociale du ménage et prévoit une chute de pouvoir d'achat allant jusqu'à 35 % pour certains foyers. Les ouvriers d'origine étrangère, les familles monoparentales, les travailleurs précaires et les retraités seraient plus particulièrement impactés. Ces différences d'impact s'expliquent par le poids des dépenses incompressibles et par des salaires qui n'augmenteraient pas. L'étude isole également des ménages qui se fragiliseraient : ceux qui se sont endettés pour acquérir un bien et qui seront obligés de vendre dans un contexte défavorable.

Au-delà, le CREDOC a réalisé un baromètre auprès des ménages qui permet d'obtenir leur ressenti par rapport à leur situation actuelle. Il apparaît que 56 % des ménages pauvres déclarent avoir moins de 250 € par mois une fois les dépenses fixes payées, 15 % sont en négatif. Le tableau ci-dessous détaille certains résultats :

Situation évoquée	Population générale	Population pauvre
Avec le revenu total dont il dispose, le ménage s'en sort difficilement	32 %	70 %
Les remboursements d'emprunt représentent une charge importante	43 %	61 %
Le ménage s'estime en situation de surendettement	7 %	16 %
Le ménage a l'impression de s'en sortir plus difficilement qu'il y a 3 mois Raisons invoquées :	Environ 50 % Augmentation des charges	50 % Augmentation des charges et baisse de ressources
Le ménage a eu des difficultés à payer ses factures	23 %	43 %
Le ménage a été à découvert plus que d'habitude	18 %	28 %
Le ménage a renoncé à des soins	20 %	33 %
Le ménage a changé ses habitudes alimentaires	45 %	60 %
Le ménage a modifié son comportement de façon importante depuis trois mois	37 %	54 %

Ainsi, malgré des indicateurs qui évoluaient plutôt favorablement jusqu'à l'été 2008, la situation sociale s'est durcie.

La période est marquée par de grandes incertitudes sur l'ampleur des répercussions de la crise internationale actuelle sur l'économie française. L'INSEE, dans sa dernière note de conjoncture (Note de conjoncture INSEE, décembre 2008), prévoit toutefois que «l'économie française continuerait de perdre des emplois fin 2008 et ces pertes s'amplifieraient début 2009». L'institut chiffre ces pertes à près de 100 000 postes au second semestre 2008, puis près de 170 000 postes au premier semestre 2009.

En ce qui concerne le chômage, sa baisse, amorcée depuis 2006, s'est stoppée au deuxième trimestre 2008 et il augmenterait fin 2008 et début 2009. Le taux de chômage (au sens du Bureau International du Travail) «s'établirait ainsi à 8 % en moyenne au deuxième trimestre de 2009, retrouvant de ce fait les niveaux prévalant à la mi-2007». Ces projections sont toutefois très dépendantes de trois facteurs : l'évolution de la situation sur les marchés financiers et dans le secteur bancaire, la nature et l'ampleur des plans de relance qu'adopteront les différents pays, l'évolution des prix du pétrole.

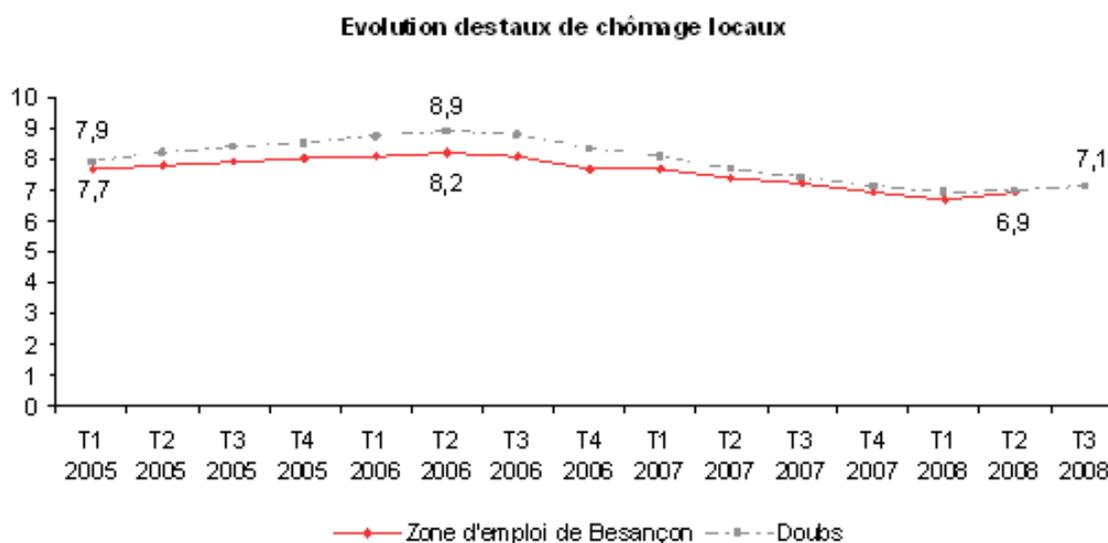
C'est donc dans un contexte difficile que l'année 2008 se termine. Localement, le secteur économique n'est pas épargné.

3 Quelles répercussions locales ?

Une augmentation des demandeurs d'emploi

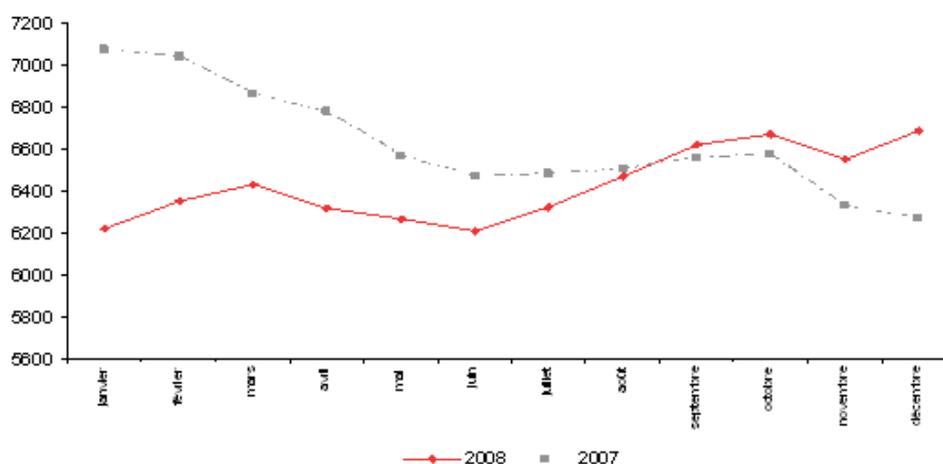
Le taux de chômage de la zone d'emploi de Besançon s'établissait au deuxième trimestre 2008 à 6,9 %, avec une hausse de 0,2 point par rapport au premier trimestre 2008. Il reste cependant inférieur à celui constaté nationalement (7,2 %). Après une baisse régulière amorcée depuis le deuxième trimestre 2006, c'est donc une rupture qui s'amorce.

Source : DRTEFP



Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (catégorie 1 uniquement) est également en hausse. Depuis le mois de septembre, il est passé au dessus du niveau constaté l'année précédente.

Depuis le mois de juin, la Ville compte 477 demandeurs d'emploi supplémentaires.



Source : ANPE

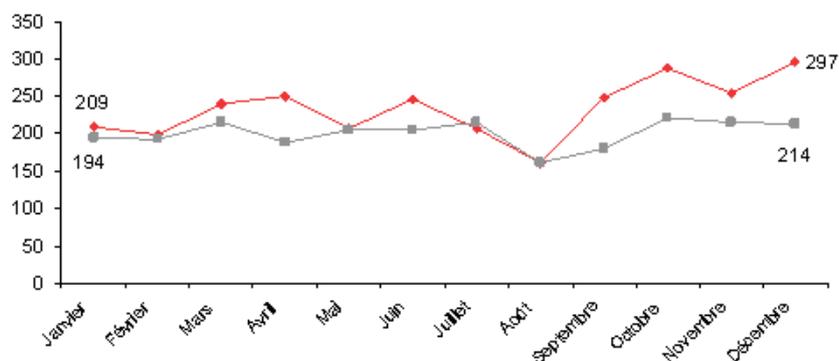
En décembre 2008, ce sont donc 6 688 demandeurs d'emploi, dont 2 191 non indemnisables, qui étaient enregistrés à Besançon.

Une augmentation de l'activité des services sociaux

Au-delà de ces chiffres, des constats des services sociaux alimentent cette tendance. Le Département a enregistré une hausse du nombre d'allocataires RMI entre septembre et novembre 2008.

Le CCAS a également vu le nombre d'attribution d'aides financières augmenter depuis la rentrée 2008.

Nombre de ménages ayant bénéficié des aides généralistes du CCAS (hors tickets de bus)



Cette hausse peut s'expliquer en partie par un allongement des délais d'ouverture de droits chez les partenaires (Département, CAF, ASSEDIC).

Ainsi, Besançon n'est pas épargnée par la crise économique, malgré une structure de l'emploi plutôt favorable du fait du poids de l'emploi public. Les prévisions pour 2009 annoncent une aggravation. Les dernières semaines de 2008 ont d'ailleurs été marquées par des annonces d'entreprises en terme de chômage partiel et de plans de licenciements. On sait également qu'en période de durcissement économique, les premiers touchés sont les intérimaires.

Pour résumer cette première partie :

Alors que les données statistiques (2007) relatives aux minima sociaux signifient un recul de la pauvreté, l'étude des revenus et l'éclairage des professionnels nous alertent sur le développement des inégalités : les plus aisés s'enrichissent et les plus pauvres ont davantage de difficultés à s'extraire de réalités (emploi, logement, santé...) qui les excluent. C'est dans ce contexte que la crise économique vient inverser les courbes, à l'image notamment des demandeurs d'emploi. Mais le processus reste semblable : les plus fragiles (intérimaires, temps partiels...) sont les premiers touchés.

PARTIE II : UNE SOCIÉTÉ QUI VULNERABILISE, PARFOIS JUSQU'À L'EXCLUSION

I. Une exclusion par les revenus

1. Une augmentation des inégalités dans le revenu

		Besançon	Grand Besançon
1 ^{er} décile	2003	6 118	7 512
	2006	6 112	7 941
	Taux annuel moyen	0,0 %	1,9 %
9 ^{ème} décile	2003	48 174	53 024
	2006	51 900	57 215
	Taux annuel moyen	2,5 %	2,6 %
Rapport inter décile	2003	7,87	7,06
	2006	8,49	7,21
	Taux annuel moyen	2,5 %	0,7 %

Source : DGI, traitement AudaB

Entre 2003 et 2006, le revenu¹ en-dessous duquel se situent les 10 % des ménages les plus pauvres n'a pas augmenté. De même, les inégalités de revenu se creusent à Besançon et dans sa périphérie même si l'agglomération garde un rapport inter décile plus faible que la Ville centre.

La baisse des revenus est générale parmi les 10 % les plus pauvres, mais ce sont les ménages dont le référent fiscal a entre 30 et 39 ans qui ont vu leurs revenus se restreindre le plus (- 9 %). Font exception à ce constat les ménages dont le référent fiscal a plus de 60 ans.

En terme de composition des ménages, seuls les ménages de 2 et 3 personnes ont vu leurs revenus augmenter. Les familles nombreuses (ménages de 5 personnes ou plus) sont celles qui ont vu leurs revenus se restreindre le plus (- 3 %).

Il est à noter que l'ensemble des ménages se situant dans les 10 % les plus riches ont vu leurs revenus augmenter, quels que soient leur âge ou leur composition familiale, et notamment les familles nombreuses et les ménages dont le référent fiscal a entre 60 et 74 ans.

¹ Les revenus fiscaux des ménages ne prennent en compte que les revenus déclarés. Il ne s'agit donc pas des revenus disponibles, dans la mesure où les revenus de redistributions complètent, notamment pour les ménages les plus modestes, les revenus déclarés.

On peut analyser ces données par tranche d'âge :

Situation par tranche d'âge	Les 10 % les plus pauvres ont un revenu moyen annuel de :	La moitié de la population a un revenu annuel inférieur à :	Les 10 % les plus riches ont un revenu moyen annuel de :	Le rapport entre riches et pauvres
	1 ^{er} décile	Revenu médian	9 ^{ème} décile	Rapport 9 ^{ème} sur 1 ^{er} décile
Besançon	6 112	20 987	51 900	8,49
- 30 ans	3 097	13 818	31 003	10,0
de 30 à 39 ans	3 978	20 393	46 508	11,7
de 40 à 49 ans	5 806	24 206	58 812	10,1
de 50 à 59 ans	7 350	27 883	70 471	9,6
de 60 à 74 ans	9 868	23 454	55 694	5,6
de 75 ans ou plus	10 268	19 660	42 976	4,2

Source : DGI, traitement AudaB

Situation par composition familiale	Les 10 % les plus pauvres ont un revenu moyen annuel de :	La moitié de la population a un revenu annuel inférieur à :	Les 10 % les plus riches ont un revenu moyen annuel de :	Le rapport entre riches et pauvres
	1 ^{er} décile	Revenu médian	9 ^{ème} décile	Rapport 9 ^{ème} sur 1 ^{er} décile
Besançon	6 112	20 987	51 900	8,49
Ménage d'une personne	4 380	15 203	29 692	6,8
Ménage de deux personnes	10 736	27 924	56 040	5,2
Ménage de trois personnes	10 091	32 597	66 523	6,6
Ménage de quatre personnes	10 482	36 291	77 985	7,4
Ménage de cinq personnes ou plus	5 530	28 674	82 137	14,9

Source : DGI, traitement AudaB

2. Un ménage bisontin sur six sous le seuil de bas revenus

Point de vigilance :

La CAF, pour se rapprocher des seuils statistiques européens, a modifié le calcul du seuil de bas revenus pour l'établir à 60 % de la médiane, et non plus 50 % comme c'était le cas auparavant. La CAF n'a pas souhaité recalculer les données des années précédentes avec ce nouveau seuil, Nous ne pouvons donc pas comparer la donnée 2007 avec les données des années précédentes.

Le seuil de bas revenus s'élevait à 871 € en 2007. La population bisontine enregistrait 10 229 allocataires CAF vivant sous ce seuil, fixé à 60 % de la médiane. Ce sont au total 20 905 personnes qui vivaient sous ce seuil :

1. 51 % étaient des isolés,
2. 24 % des monoparents,
3. 16 % des couples avec enfants,
4. 9 % des couples sans enfants.

Les 20-29 ans représentent 36,2 % des personnes vivant sous le seuil de bas revenus. Ensuite, les 30-39 ans représentent 23,4 %, les 40-49 ans 20,3 %.

Les grandes tendances à Besançon :

18,5 % des ménages bisontins vivent en dessous du seuil de bas revenus, soit plus d'1 ménage sur 6.
17,8 % des bisontins vivent sous le seuil de bas revenus, soit moins d'1 bisontin sur 6.

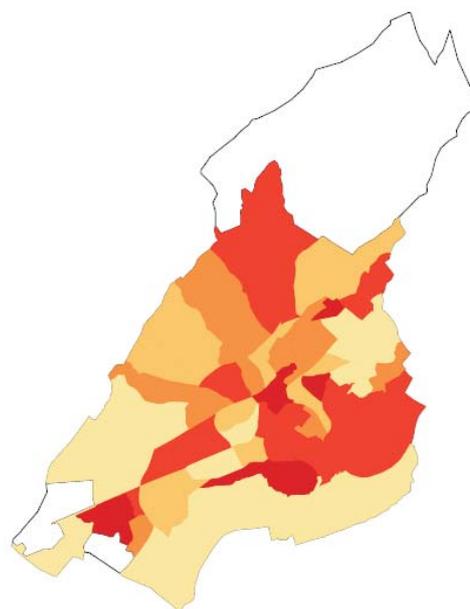
Le Grand Besançon détient toujours un nombre plus faible de ménages sous le seuil de bas revenus (15,9 %), soit un peu plus d'un ménage sur 7.

Zoom sur les quartiers bisontins (2007) : La part de ménages sous le seuil de bas revenus par rapport au total des ménages : c'est l'indicateur principal de pauvreté.

**Le taux moyen pour la Ville est à plus de 18 %
3 quartiers ont un taux supérieur à celui de la Ville.**

Nombre d'allocataires à bas revenus 2007

Quartiers	Nombre allocataires à bas revenus	Part dans ménages
Centre-Ville - Chapelle des Buis	944	14,94 %
Velotte	94	10,62 %
Butte-Grette	626	14,04 %
Battant	664	28,87 %
Chaprais-Cras	1084	12,91 %
Bregille	221	16,18 %
St-Ferjeux-Rosemont	492	18,64 %
Montrapon -Montboucons	935	15,75 %
St-Claude - Torcols	833	12,78 %
Palente-Orchamps-Saragosse	913	16,56 %
Vaïte - Clairs-Soleils	344	14,20 %
Planoise-Châteaufarine	2 956	37,18 %
Tilleroyes	113	25,17 %
Chailluz	-	-
Total	10 219	18,53 %



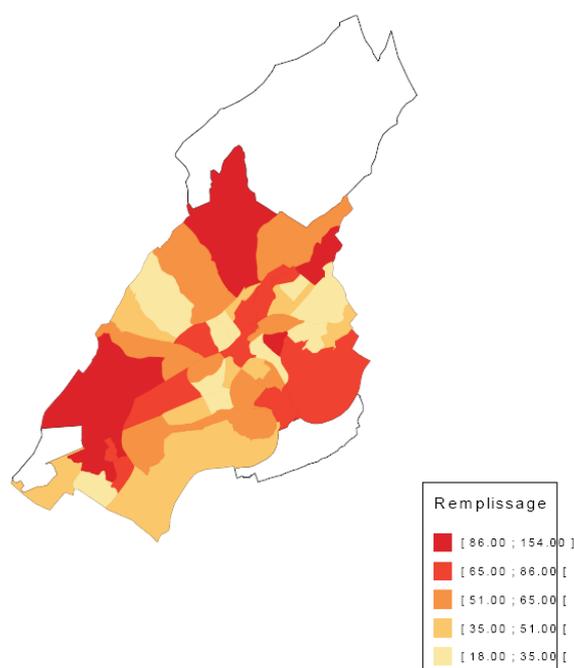
Au-delà de cette population pauvre, on peut aussi examiner une tranche de population fragile : celle qui pourrait être pauvre sans le soutien apporté par les prestations familiales et sociales. En cas de changement dans la situation familiale par exemple, ces personnes peuvent basculer dans la pauvreté.

Ces personnes sont au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations. Elles étaient au nombre de 3 005 en 2007 à Besançon, soit 7 265 personnes couvertes.

Zoom sur les quartiers bisontins
La part des allocataires au dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations dans les ménages : c'est un indicateur de fragilité.
Le taux moyen pour la Ville est de 5,4 %.
5 quartiers ont un taux supérieur à celui de la Ville.

Quartiers	Nombre allocataires fragiles	Part dans ménages
Centre-Ville - Chapelle des Buis	234	3,70 %
Velotte	35	3,95 %
Butte-Grette	162	3,63 %
Battant	113	4,91 %
Chaprais-Cras	350	4,17 %
Bregille	74	5,42 %
St-Ferjeux - Rosemont	172	6,52 %
Montrapon - Montboucons	226	3,81 %
St-Claude - Torcols	307	4,71 %
Palente - Orchamps - Saragosse	332	6,02 %
Vaite - Clairs-Soleils	86	3,55 %
Planoise - Châteaufarine	821	10,33 %
Tilleroyes	87	19,38 %
Chailluz	0	0,00 %
Total	2 999	5,44 %

Allocataires fragiles en 2007



Voir fiche 4 : le seuil de bas revenus

3 Un appauvrissement des ménages logés dans le parc social

Les données relatives au parc social et aux locataires ont été analysées globalement sur la Ville dans le cadre de l'enquête triennale sur l'occupation du parc social par l'Union Sociale de l'Habitat. Les derniers éléments datent de l'enquête réalisée en 2006.

Les familles monoparentales représentent 20,5 % des occupants, les personnes seules 43,3 %. Ainsi, ces deux catégories représentent près de 64 % des occupants.

Les personnes de 60 ans et plus représentent 13,4 % des occupants, les jeunes de moins de 18 ans 27,8 %.

➤ Les ressources des ménages

Définition : Pour intégrer le parc social, des plafonds de ressources annuelles sont appliqués en fonction de la composition familiale. Lorsque les chiffres concernant les ressources des occupants sont communiqués, c'est en pourcentage de ce plafond.

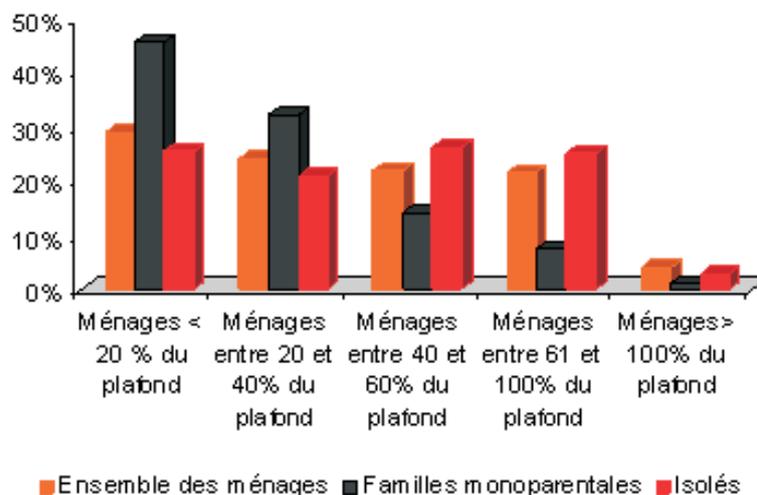
Composition des ménages	20 % du plafond	40 % du plafond	60 % du plafond	100 % du plafond
Personne seule	3 210 €	6 421 €	9 631 €	16 052 €
Couple (hors jeune ménage)	4 287 €	8 574 €	12 861 €	21 435 €
Jeune ménage	5 156 €	10 311 €	15 467 €	25 778 €
3 personnes ou personne seule + 1 personne à charge	5 156 €	10 311 €	15 467 €	25 778 €
4 personnes ou personne seule + 2 personnes à charge	6 224 €	12 448 €	18 671 €	31 119 €
5 personnes ou personne seule + 3 personnes à charge	7 322 €	14 643 €	21 965 €	36 608 €
6 personnes ou personne seule + 4 personnes à charge	8 251 €	16 502 €	24 754 €	41 256 €
Par personne supplémentaire	920 €	1 841 €	2 761 €	4 602 €

Ce plafond est réévalué chaque année. Ces données datent de 2006, date de l'enquête triennale

Les ménages du parc social sont aux trois quarts en dessous de 60 % du plafond HLM, le quart est à moins de 20 % du plafond.

Ces données déjà préoccupantes s'aggravent lorsqu'on examine de plus près la situation des familles monoparentales. 91 % sont à moins de 60 % du plafond, 45 % à moins de 20 %.

Ressources des ménages du parc social



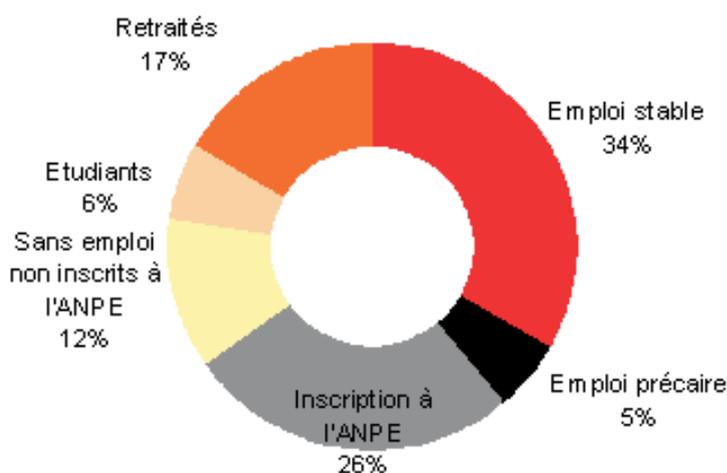
Focus sur Grand Besançon Habitat :

Nous avons souhaité suivre les données relatives aux ressources dans le temps :

Ressources des locataires	2003	2004	2005	2006
Supérieur à 100 % du plafond	6 %	4 %	2 %	1 %
De 60 à 100 % du plafond	20 %	17 %	15 %	15 %
Moins de 60 % du plafond	74 %	78 %	81 %	82 %
Dont moins de 20 %		36 %	37 %	39 %

Nous constatons donc une paupérisation des ménages logés dans le parc. A noter également que la part des locataires en situation précaire augmente, elle passe de 31 % en 2004 à 36 % en 2006.

En ce qui concerne leur activité professionnelle, deux occupants sur cinq ont un emploi stable ou précaire, la même proportion est sans emploi.

Activité professionnelle des occupants du parc social**4 Une dégradation de la situation des personnes pauvres**

Pour son rapport 2007/2008, l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES) a cherché à mieux quantifier la pauvreté en France. Il apparaît, à travers l'analyse de 11 indicateurs, que la pauvreté en France n'augmente pas mais que la situation des personnes pauvres se dégrade.

De nombreux indicateurs convergent :

- ✓ L'augmentation régulière de l'intensité de la pauvreté depuis 2002
- ✓ La persistance des allocataires dans les minima sociaux
- ✓ L'augmentation des travailleurs pauvres
- ✓ Un taux de renoncement aux soins en augmentation depuis 3 ans
- ✓ Un taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études en augmentation (12,6 % en 2005, 13,1 % en 2006)

- ✓ Un taux de demandeurs d'emploi non indemnisés en augmentation dans un contexte de baisse des demandeurs d'emploi (les données sont antérieures à 2008).

Le rapport porte l'accent sur une moindre couverture des demandeurs d'emploi, précisant que 60 % des chômeurs n'étaient pas indemnisés. Il précise également que de «nouveaux visages de la pauvreté» apparaissent : les SDF vieillissants et les immigrés âgés en foyer.

Au-delà de ces constats, l'ONPES a cherché à identifier les parcours des personnes.

On peut identifier trois étapes d'enchaînement de la pauvreté :

- ✓ Première phase : la pauvreté subjective semble constituer un indicateur avancé des difficultés qui peuvent conduire à la pauvreté. Le ménage n'arrive plus à équilibrer son budget, il tire sur ses réserves, s'endette. Pour autant, il n'est pas encore en situation de pauvreté monétaire et son équipement, reflet du passé, reste au-dessus du seuil de pauvreté en conditions de vie.
- ✓ Deuxième phase : si le manque de ressources est durable, la privation s'installe et la pauvreté en conditions de vie apparaît : le ménage ne remplace pas les biens de consommation durables, il réduit sa consommation courante. Les difficultés de santé sont aggravées, ou parfois créées, par les mauvaises conditions de vie et les privations. Elles renforcent en retour les difficultés en conditions de vie et agissent directement sur la pauvreté monétaire et relationnelle.
- ✓ Troisième phase : la suite de la trajectoire, sauf survenue d'un événement positif, semble bien l'entrée en pauvreté monétaire, entrée d'autant plus probable que la santé n'est pas bonne.

Ce processus est un enchaînement possible de diverses formes de pauvreté. Ce modèle ne rend pas nécessairement compte de l'ensemble des situations : la pauvreté monétaire peut dans certains cas apparaître de manière moins progressive.

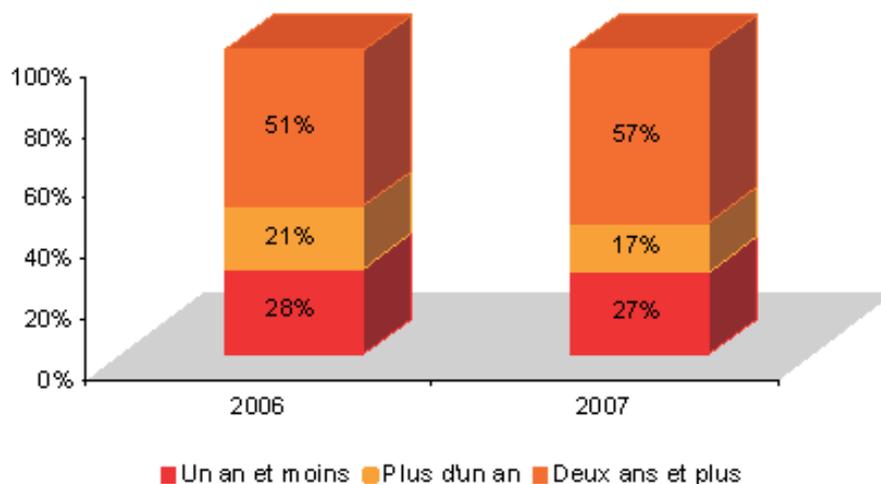
Au-delà, on constate que ce sont les ménages les moins pauvres qui sortent de la pauvreté, c'est-à-dire ceux dont le niveau initial est situé entre 50 et 60 % du revenu médian. A contrario, les ménages dont le niveau de vie est le plus faible sont ceux qui restent le plus longtemps dans la pauvreté. Il existe ainsi une pauvreté «pérenne», c'est-à-dire caractérisée par la persistance de faibles ressources sur une durée significative. Les sorties de la pauvreté doivent toutefois être interprétées avec prudence : un tiers des ménages pauvres ne le sont plus l'année d'après, mais la moitié des sortants redeviennent pauvres au cours des deux années suivantes.

La persistance dans la pauvreté s'expliquerait par l'hétérogénéité des caractéristiques individuelles observables -faible niveau de formation, expérience du chômage, mauvais état de santé- ou davantage sous-jacentes -manque de motivation ou un comportement général défavorable à l'insertion professionnelle-.

La récurrence dans la pauvreté s'expliquerait par divers mécanismes : stigmatisation et discrimination, découragement, addiction, dégradation de l'état de santé, changement de milieu social, apparition de tensions familiales à l'origine de séparations.

Des allocataires RMI qui peinent à sortir du dispositif

Ancienneté dans le dispositif des allocataires bisonnins



Source : CAF 2007

Dans un contexte de baisse du nombre d'allocataires du RMI entre 2006 et 2007, on voit une augmentation du nombre d'allocataires présents dans le droit depuis 2 ans et plus. En 2007, ils représentent 57 % des allocataires, soit 6 points de plus qu'en 2006. Le poids des personnes présentes entre un et deux ans se réduit. Il apparaît donc que plus les personnes sont restées longtemps dans le dispositif, plus elles ont des difficultés à en sortir.

Cet indicateur augmente depuis 2006, il était auparavant stable autour de 45 %. Il faut donc constater un durcissement de la situation.

Par contractualisation avec le Département, le CCAS réalise l'accompagnement social d'environ 1/3 des personnes bénéficiaires du RMI à Besançon : une étude sur le profil des personnes a été réalisée en fin de premier semestre 2008. Sachant que le Département a confié au CCAS l'accompagnement de 1 252 personnes isolées ou couples sans enfants, on peut observer les éléments suivants :

- ⇒ 14 % ont un diplôme égal ou supérieur à bac + 2
- ⇒ 11 % ont un niveau CAP-BEP
- ⇒ 50 % ont moins de 35 ans, 19 % plus de 50 ans
- ⇒ 14 % sont sans travail depuis plus de 3 ans
- ⇒ 5 % ont des difficultés pour lire et écrire le français
- ⇒ 29 % sont hébergés dans la famille ou chez des amis.

II. UNE EXCLUSION MALGRE LE TRAVAIL

1 - La spécificité des travailleurs pauvres

Ce thème a fait l'objet d'un groupe de travail partenarial.

Un phénomène qui a émergé en France à partir des années 1990

Au cours des dernières décennies, avec la persistance d'un chômage de masse et l'accentuation de la flexibilité du marché du travail, le phénomène des travailleurs pauvres est apparu. Qualifié régulièrement de phénomène émergent, il est toutefois présent depuis le milieu des années 1990.

Selon la définition de l'INSEE, **un actif pauvre est une personne, de 17 ans ou plus, active et vivant dans un ménage pauvre**. La situation de travailleur pauvre résulte donc à la fois de caractéristiques individuelles (être actif) et familiales (vivre dans un ménage pauvre). Ce croisement est à l'origine des difficultés statistiques pour mesurer ce phénomène. Cela distingue également cette notion de celles de ménage pauvre et de salarié à bas salaire.

Selon les définitions retenues, on estime le nombre de travailleurs pauvres en France entre 1,3 et 3,1 millions.

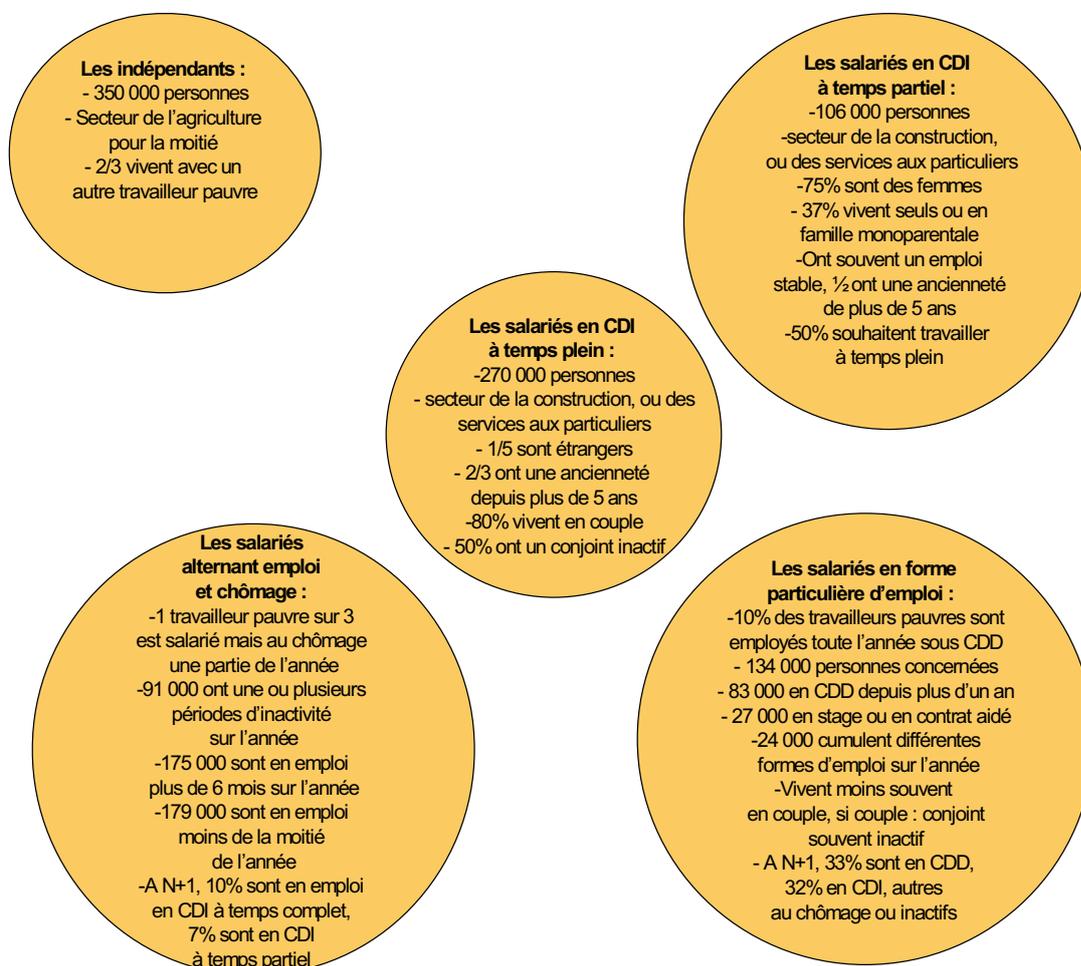
Cette réalité résulte de différentes évolutions de la société. La dévalorisation massive du travail, la stagnation du pouvoir d'achat, la multiplication des emplois à temps partiel -et donc à salaire partiel- a accentué le phénomène.

Quelles caractéristiques ?

20 % des travailleurs pauvres sont indépendants et relèvent principalement du secteur de l'agriculture. Ainsi, 80 % sont salariés. Ce sont les salariés en contrat à durée déterminée ou sous des formes particulières d'emploi (stages, contrats aidés) qui sont les plus exposés.

L'absence ou le manque de qualification, le fait de débiter sa vie professionnelle ou d'avoir une faible ancienneté dans l'entreprise sont des facteurs qui augmentent également le risque de pauvreté.

L'étude qui analyse de la manière la plus complète les facteurs individuels et familiaux des travailleurs pauvres est celle de l'INSEE parue en 2000. Elle se base sur un croisement des enquêtes Revenus fiscaux de 1996 et Ménages de 1997.



▼ Les facteurs individuels

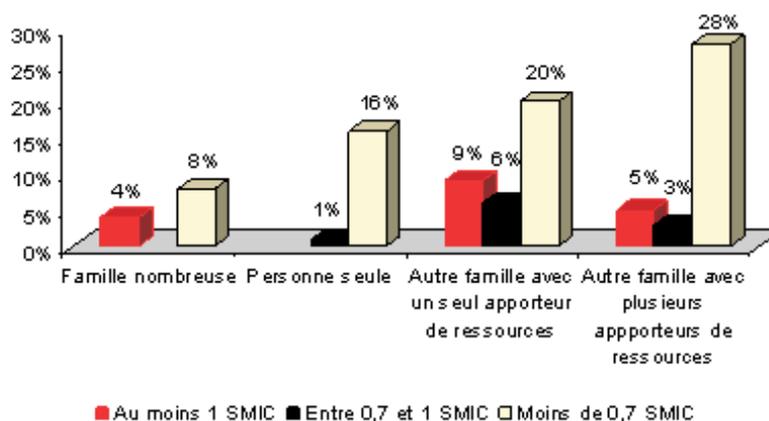
▼ Les facteurs familiaux

Des facteurs familiaux influent également sur le statut de travailleur pauvre. Les premiers d'entre eux sont le fait de vivre seul ou en famille monoparentale et le fait d'être le seul apporteur de revenu du ménage.

▼ Quelles combinaisons de facteurs individuels et familiaux ?

72 % des travailleurs pauvres sont exposés à la pauvreté du fait de la faiblesse de leur revenu individuel. Les plus en difficulté sont les travailleurs pauvres qui gagnent moins de 0,7 SMIC et qui vivent soit seuls, soit dans une famille de petite taille dont ils sont les seuls apporteurs de revenus. A noter tout de même que 20 % des travailleurs pauvres gagnent plus du SMIC mais sont les seuls apporteurs de revenus ou vivent dans une très grande famille.

Taux de pauvreté selon le type de ménage et le salaire du travailleur pauvre



On constate ainsi qu'il n'existe pas de profil type de travailleur pauvre mais que cette situation résulte d'une conjonction entre des facteurs individuels et familiaux.

La situation bisontine

▼ Une approche chiffrée limitée

Aucune estimation du nombre de travailleurs pauvres n'est disponible à une échelle fine. Toutefois, quelques données nous permettent d'approcher la réalité locale. Ainsi, l'INSEE nous indique que 21,5 % des salariés franc-comtois percevaient un bas salaire, c'est-à-dire moins de 9 396 € annuels en 2005, soit 83 800 personnes. Les salariés à bas salaires sont plutôt des femmes, des jeunes et des personnes occupant un emploi peu qualifié. Ces personnes occupent le plus souvent un emploi à temps partiel ou n'ont pas travaillé toute l'année. Les secteurs les plus concernés sont le commerce, l'éducation, la santé et l'action sociale et les services aux personnes et aux particuliers. Ces personnes travaillent le plus souvent dans des établissements de moins de 10 salariés.

Les secteurs les plus concernés par les salariés à bas salaires sont des secteurs qui regroupent la majorité des emplois bisontins. De plus, 40 % des établissements de la Ville recensent moins de 10 salariés. On peut donc considérer que la structure de l'emploi bisontin n'épargne pas la Ville du phénomène des travailleurs pauvres, au contraire.

▼ Au-delà des chiffres, des constats de terrain

Les partenaires réunis sur ce thème ont souligné qu'ils étaient de plus en plus confrontés à des personnes relevant de la qualification de travailleurs pauvres.

Etude de cas :

Mme F : femme de 50 ans seule avec 4 grands enfants tous encore à sa charge.

Après un contrat aidé de 20 heures /semaine comme aide de cuisine, la structure qui l'emploie étant très satisfaite de ses services décide de la garder en CDI à mi temps. Elle passe donc de 20 h à 17 h 30 semaine. Ayant beaucoup de mal à s'en sortir, elle trouve des heures complémentaires en ménage 2 fois 2 h en soirée comme agent d'entretien pour une entreprise de nettoyage. L'emploi est assez physique et la conduit à un arrêt de travail de quelques semaines, puis l'oblige à cesser cette 2^{ème} activité. Finalement elle trouve 6 heures de ménage chez un particulier. Pouvant aménager ses horaires à sa convenance, elle s'estime «satisfaite» (stabilisation de ses problèmes de santé et horaires compatibles avec sa vie de famille) et arrête les recherches : avec 24 h de travail par semaine pour à peine plus que l'équivalent du SMIC horaire, son seul espoir d'amélioration de la situation familiale est que ses enfants trouvent du travail à leur tour.

Etude de cas :

Un homme isolé avec un enfant : Monsieur est salarié en CDI dans le secteur du bâtiment. Il gagne 630 € et bénéficie d'une aide au logement de 91 €. Il a un loyer de 378 € et une dette de 100 €. Sa moyenne économique est de 3 € par jour et par personne. La problématique résulte d'une perte de ressources due à des périodes d'intempérie.

✓ -Des conséquences au quotidien

La situation de pauvreté pèse davantage chez les personnes qui travaillent. Celles-ci développent un fort sentiment d'injustice, du mal-être et un certain découragement : «je serais plus aidé si je ne travaillais plus». De même, les personnes expriment une inquiétude quant à l'avenir : «Comment vivre avec un minimum d'espoir quand on sait que la situation ne s'améliorera pas ?».

Les travailleurs pauvres apparaissent également de plus en plus dans les usagers de l'aide alimentaire. A Besançon, en 2007, 12 % des familles bénéficiaires percevaient au moins un salaire. Localement on souligne que les nouveaux publics de l'aide alimentaire sont les travailleurs pauvres, les étudiants et les retraités.

Les conséquences en terme de logement sont également présentes.

Ex : Monsieur D : 26 ans, célibataire. Monsieur a occupé un poste de chauffeur livreur en CDI pendant 3 ans. Il s'est fait licencier suite à un problème de permis de conduire. Il a cumulé depuis un certain nombre de missions intérim puis a réussi à récupérer son permis, ce qui ne lui a pas permis de stabiliser sa situation. Il navigue entre salaire, ASSÉDIC et RMI. Il s'est alors trouvé pris dans des problèmes financiers du fait d'impayés de loyers, prêts à la consommation... Il a actuellement un dossier de surendettement à la Banque de France. Il arrive très difficilement à «joindre les deux bouts», il a d'ailleurs dû quitter son appartement et se fait actuellement héberger à différents endroits. Monsieur multiplie les démarches pour trouver un emploi pérenne qui lui permettrait de «sortir la tête de l'eau» et peut-être d'envisager de prendre un appartement. Mais seul et sans allocation logement, il sait que cela sera très difficile à concrétiser.

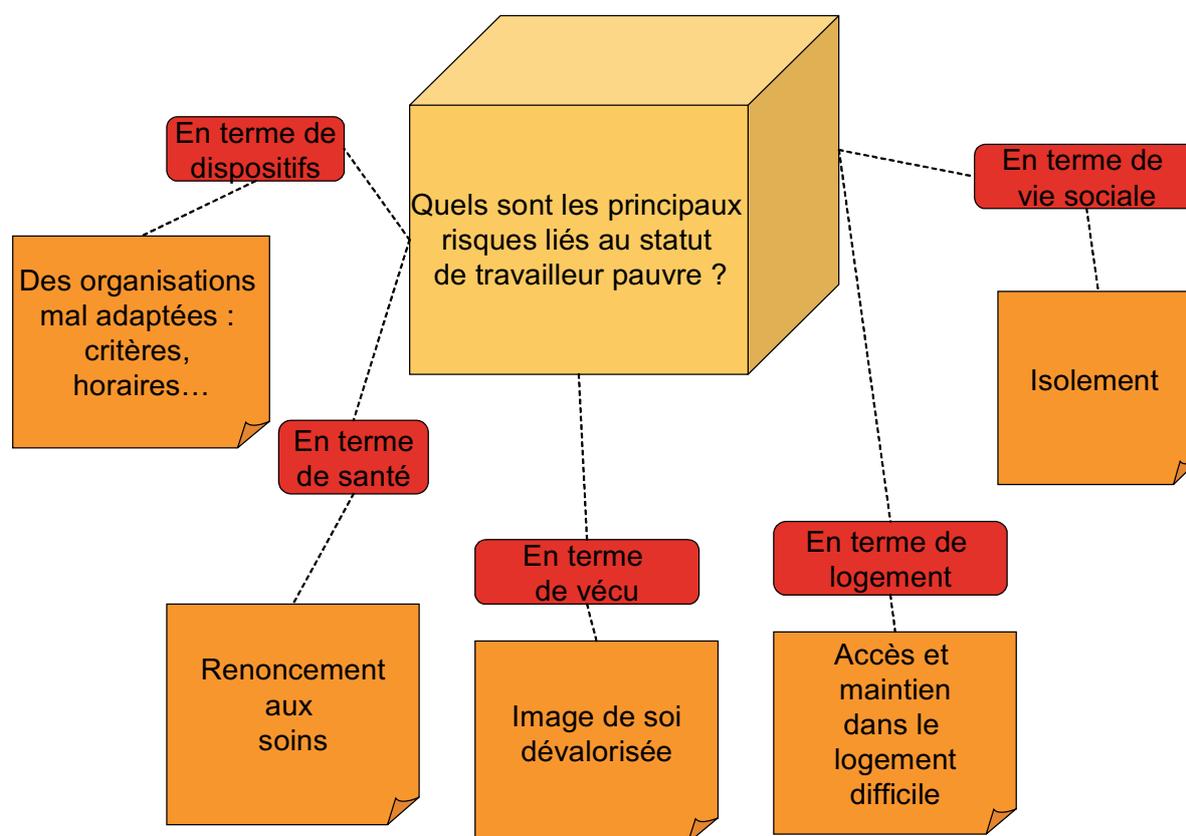
L'accès et le maintien dans le logement sont rendus de plus en plus complexes du fait de l'augmentation des loyers et des charges. Ainsi, l'ensemble des travailleurs sociaux souligne la part croissante que représente le logement dans le budget des ménages. Le service logement d'insertion du CCAS souligne qu'il a de nombreux travailleurs pauvres dans son dispositif. Pour ce type de public, le travail d'accompagnement et de relogement est parfois rendu difficile. Certaines personnes ont des difficultés à accepter les conséquences de cette situation de pauvreté, notamment en terme de statut social. Par exemple, les personnes ont souvent un choc quand une proposition de logement leur est formulée par le service logement d'insertion : «Vous n'allez pas me mettre dans ce quartier !».

Les conséquences se chiffrent également en terme de santé. L'Institut de recherche en économie de la santé a révélé dans une enquête de 2006 que 15 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté déclarent ne pas avoir de complémentaire santé. Or, l'absence de couverture par une complémentaire maladie est le principal facteur de renoncement aux soins.

A également été pointée la situation particulière des personnes âgées de plus de 50 ans. Avec la fin des carrières professionnelles en croissance régulière, ces personnes sont exposées à une angoisse particulière résultant à la fois d'une difficulté accrue à retrouver un emploi mais également des difficultés au moment de la retraite, avec un montant de celle-ci qui sera moindre.

Les partenaires ont également souhaité souligner les conséquences du statut de travailleur pauvre sur la vie sociale. En effet, ils constatent un fort repli sur soi, un isolement social et une dévalorisation de l'image de soi importante, un «enfermement». Or, sans reprise de confiance en soi, il est très difficile de se réinscrire dans une dynamique plus positive.

Enfin, il semble que les dispositifs actuels soient mal adaptés à la situation des travailleurs pauvres. Les critères d'attribution des aides, tout comme les horaires sont deux exemples probants. Les dispositifs d'attribution d'aides financières ou alimentaires par exemple relèvent de critères d'attribution basés sur un calcul de moyenne économique (Différence entre les ressources et les charges du ménage, divisée par le nombre de personnes du ménage). Or, les travailleurs pauvres dépassent souvent la moyenne économique maximale. Un autre exemple de difficulté concerne les modalités des dispositifs comme les horaires d'ouverture des lieux de distribution de l'aide alimentaire par exemple. La distribution se situant sur des tranches horaires en journée, les travailleurs pauvres ont des difficultés à s'y rendre. Ces deux exemples illustrent une certaine inadéquation des modalités actuelles des dispositifs d'aide aux situations vécues par les travailleurs pauvres. Ces derniers peuvent donc être dans une situation objective de pauvreté mais ne pas être aidés.



A ces difficultés s'ajoute un constat : les travailleurs pauvres n'ont pas l'habitude d'être accompagnés par les services sociaux. Les conséquences en sont multiples : difficultés de repérage de la part des services sociaux, barrière psychologique pour les personnes à fréquenter un service social... Certains partenaires vont au-delà en demandant si l'accueil par un service social est la meilleure entrée, s'agissant des travailleurs pauvres.

Enfin, ouvrir le partenariat aux employeurs est une interrogation fondée. La question des travailleurs pauvres dépasse le champ du travail social et interroge de fait les employeurs, qu'ils soient publics ou privés. Ainsi, la coopération avec les services sociaux des entreprises concernées est une perspective à étudier.

Face à ces constats, à ces questionnements, les partenaires ont évoqué des pistes de réponse articulées avec le nouveau dispositif à venir : le Revenu de Solidarité Active.

Quelques pistes

* *Le Revenu de Solidarité Active* (www.toutsurlersa.fr)

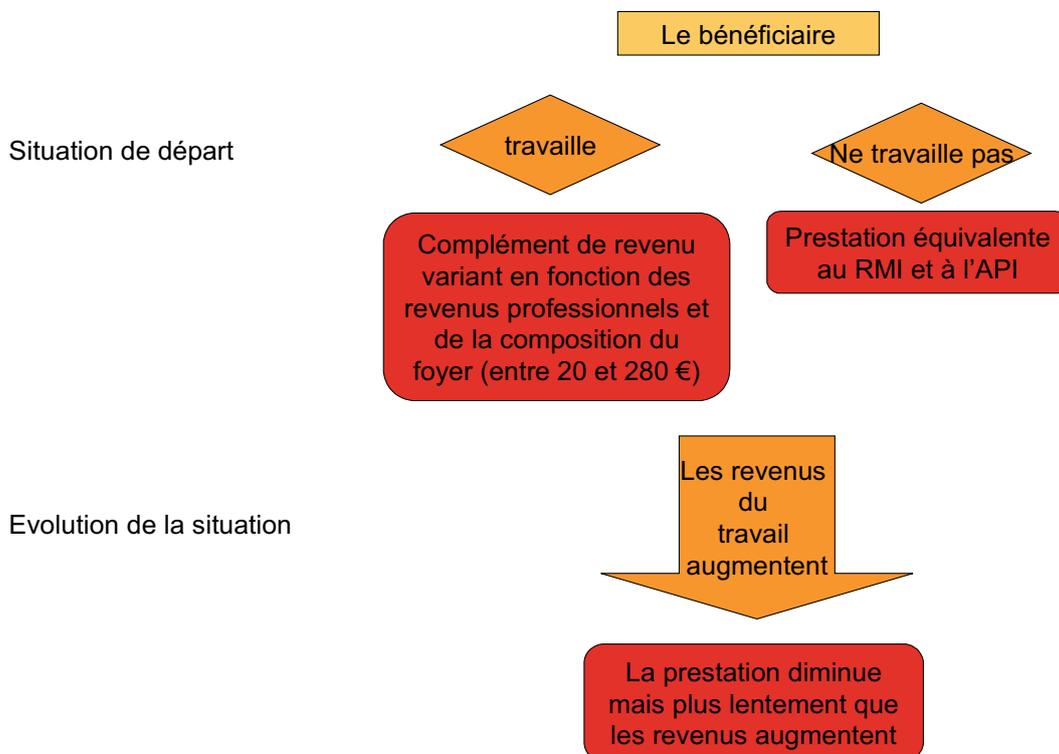
L'année 2009 verra la mise en place du Revenu de Solidarité Active. L'objectif de cette réforme est de faire passer 700 000 personnes au-dessus du seuil de pauvreté. Au 1^{er} juin 2009, cette prestation remplacera 5 prestations existant à ce jour :

- le revenu minimum d'insertion,
- l'allocation parent isolé,
- la prime de retour à l'emploi,
- la prime forfaitaire de retour à l'emploi pour les personnes retravaillant au moins 78 heures,
- l'intéressement temporaire pour les personnes retravaillant à temps partiel.

On estime en France à 3,5 millions le nombre de bénéficiaires potentiels. Le RSA s'accompagne également de la création d'un contrat unique d'insertion.

Le dispositif à venir vise à gommer les effets de seuil constatés par les précédents dispositifs et à encourager le retour à l'emploi. Avec les dispositifs existants, certains ménages perdaient de l'argent lorsque ses membres trouvaient un travail.

Les conditions de mise en œuvre du dispositif sont dans une grande mesure laissées à l'initiative des acteurs locaux, et notamment celle des Départements chargés du pilotage de ce dispositif.



Le revenu de solidarité active n'est pas limité dans le temps mais il diminue à mesure que les revenus du travail augmentent. Pour une personne seule, il est versé jusqu'à 1 100 € de revenus professionnels par mois, pour un couple bi-actif avec deux enfants, il est versé jusqu'à 2 000 €.

Le montant de la prestation versée varie en fonction des revenus du travail et de la composition familiale. Lorsque la prime pour l'emploi est plus favorable que le RSA, la personne continuera de percevoir la première.

Exemples :

- * Un célibataire sans enfant perçoit un salaire mensuel de 771 €. Il percevra tous les mois, 101 € supplémentaires.
- * Un couple sans enfant ayant des revenus de 1 028 € par mois percevra 174 € par mois.

Le bénéficiaire disposera d'un référent professionnel unique au sein du service public de l'emploi. Ce dernier sera chargé de son accompagnement professionnel vers l'emploi.

34 départements expérimentent déjà le dispositif. Une première évaluation conduit aux premiers éléments suivants (Comité d'évaluation des expérimentations RSA, synthèse de septembre 2008) :

- Un taux de retour à l'emploi qui serait supérieur à celui constaté dans les zones témoins
- Une amélioration du revenu des personnes
- Plus d'un quart des personnes qui reprennent un emploi étaient au RMI depuis plus de quatre ans.

Des bénéficiaires soulignent l'importance de l'accompagnement social et professionnel.

- Des pistes à articuler avec le RSA

Les partenaires ont fait des propositions à articuler en complément du RSA, afin de répondre aux besoins soulevés plus haut.

Ainsi, en terme de dispositifs, de nouvelles modalités sont à inventer : refonte des critères d'attribution à l'instar du travail réalisé actuellement par les administrateurs du CCAS pour pouvoir répondre à la problématique des travailleurs pauvres, développement de l'accompagnement de ces publics pour dépasser l'attribution d'aides ponctuelles qui ne suffisent pas. De nouvelles modalités en terme d'horaires sont également à inventer tout en évitant la stigmatisation. Au-delà, les partenaires ont posé l'hypothèse de créer des lieux ouverts à tous.

Cet exemple a amené les partenaires à s'interroger sur la place des différents organismes -collectivités et associations- après la mise en place du RSA. Ils se sont accordés à penser qu'il fallait être facilitateur dans la recherche d'emploi, ou la recherche d'un emploi plus rémunérateur. Pour cela, il apparaît un besoin d'être inventif dans les solutions de garde d'enfant, d'aide à la mobilité...

Quelques idées innovantes :

- * Ouvrir une épicerie sociale au grand public, chacun payant les produits en fonction de ses revenus
- * Aider à la mobilité : des systèmes de location de voiture au mois ou à l'année sont proposés au grand public sur abonnement. La collectivité pourrait se porter garante afin d'y faciliter l'accès pour les personnes ne pouvant investir dans l'achat d'une voiture.
- * Offrir des systèmes de garde innovant : sur des tranches horaires atypiques par exemple pour permettre aux familles pauvres et modestes d'accéder à un mode de garde de qualité et de pouvoir accepter un emploi plus rémunérateur.

En matière de santé, des actions ponctuelles sont réalisées chaque année, notamment autour de l'alimentation, de l'image de soi. Le besoin résiderait davantage dans la pérennisation de ces actions et dans l'intégration de celles-ci dans une politique globale.

La prévention est également à développer, notamment concernant le recours aux crédits personnels/crédits à la consommation à fort taux. Certains ménages, par manque d'information, utilisent ce type de crédit à défaut de se tourner vers des organismes de type Caisse Solidaire pouvant prêter aux ménages qui se voient refuser des prêts classiques par les banques.

2. L'insertion professionnelle des personnes handicapées

Les personnes en situation de handicap connaissent, en raison des limites à leur autonomie, des freins à leur intégration à la Ville et à la société.

L'environnement réglementaire (source : Atlas national 2008 «l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes handicapées» Agefiph - Fiphfp)

«Historiquement, les politiques en direction des personnes handicapées se sont construites au cours du XX^{ème} siècle selon un modèle dominant dans lequel la référence médicale est centrale. Cette conception a largement contribué à orienter les politiques publiques dans le sens d'un traitement du handicap mettant la personne au coeur des dispositifs.

Contesté par les associations de personnes handicapées, ce schéma a laissé place à un nouveau modèle impliquant la responsabilité de la société et posant la question de l'intégration complète des individus dans celle-ci.

Le vote de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées témoigne de la mise en conformité de la législation française au regard de ce nouveau concept du handicap.

Sur le thème de l'accès à l'emploi, la loi de 2005 prévoit un renforcement du système d'incitations et de sanctions pour faire respecter l'obligation légale d'emploi de personnes handicapées dans les établissements de 20 salariés et plus du secteur privé. Elle instaure une contribution et un fond pour l'emploi dans le secteur public».

On observe ainsi un volontarisme renforcé quant à l'ambition d'insertion professionnelle des personnes handicapées :

- amenant l'employeur privé à rechercher de manière plus active des candidats
- accompagnant davantage les demandeurs d'emploi dans leur démarche et projet
- intégrant les employeurs publics dans les plans d'action
- mobilisant les divers partenaires (service public de l'emploi, organismes de formation, collectivités...)

Combien de personnes en situation de handicap à Besançon ?

Il n'existe pas d'indicateur fiable du nombre de personnes handicapées sur la Ville de Besançon. Des indices permettent néanmoins d'estimer et d'appréhender les besoins.

Par ailleurs, plus de 1 780 personnes bénéficient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), allocation qui est versée sous condition de revenus.

Ces chiffres ne révèlent pas le nombre réel de personnes handicapées. En effet, au niveau national, on considère habituellement que 10 % de la population vit avec un handicap.

Les grandes tendances à Besançon :

En 2007, 1 780 personnes bénéficiaient de l'AAH à Besançon. 73 % de ces personnes étaient isolées, 55 % avaient entre 40 et 59 ans et 46 % avaient des ressources inférieures au seuil de bas revenus.

A l'échelle de la Communauté d'Agglomération, on compte 4 171 bénéficiaires de l'AAH

Quelques données sur le chômage des personnes handicapées de la zone d'emploi de Besançon.

Les travailleurs handicapés se distinguant par une forte sur-représentation des personnes à la recherche d'un emploi à temps partiel, nous retiendrons les données relatives aux demandeurs d'emploi de catégorie 1, 2 et 3 (ensemble des personnes immédiatement disponibles à la recherche d'un emploi).

Le nombre de demandeurs d'emploi handicapés était en septembre 2008 de 868, soit 8,3 % des demandeurs d'emploi. La typologie est très différente de celle des demandeurs d'emploi valides :

Demandeurs d'emploi fin septembre 2008 dans la zone d'emploi de Besançon	Travailleurs handicapés	%	Tout public	%
Total	868		10 446	
Jeunes < 26 ans	44	5 %	2 300	22 %
50 ans et plus	291	34 %	1 605	15 %
Niveau formation inférieur ou égal au CAP	303	35 %	2 080	20 %

Source : EFIGIP, septembre 2008

Ce chiffre enregistre une hausse de 2,6 % entre septembre 2007 et septembre 2008. Dans la même période, l'ensemble des demandeurs d'emploi enregistrait une hausse de 0,3 %.

Globalement, on estime le taux de chômage des personnes handicapées 2,5 fois supérieur à celui de la population totale. Sur la zone d'emploi de Besançon, on compterait ainsi un taux de chômage à 17,25 % contre 6,9 % pour la population totale (2^{ème} semestre 2008).

Les établissements du secteur privé et l'obligation d'emploi des personnes handicapées

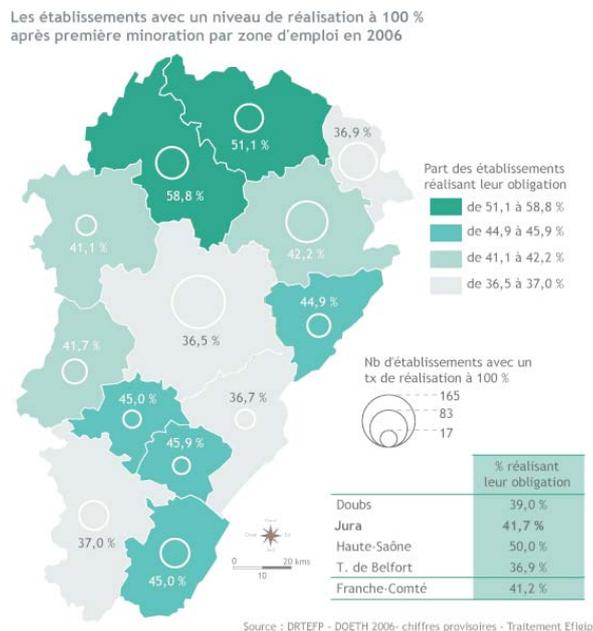
La loi du 11 février 2005, réaffirmant la loi du 10 juillet 1987, oblige tout établissement de 20 salariés et plus à employer des personnes handicapées ou assimilées dans une proportion de 6 % de son effectif salarié ou à défaut à contribuer à leur insertion professionnelle.

Une étude de l'Efigip en 2006 a permis de recenser 452 établissements de 20 salariés et plus implantés sur la zone d'emploi de Besançon ayant rempli leur déclaration obligatoire d'emploi de travailleurs handicapés. Sur ce volume, 139 établissements, soit 31 %, mettent en oeuvre l'obligation :

- par l'emploi de travailleurs handicapés
- par le passage de contrats de sous-traitance avec le milieu protégé
- par l'accueil de stagiaires handicapés.

Notons toutefois que 298 établissements, soit 66 % des déclarants emploient au moins une personne handicapée.

Un regard régional nous permet de constater un retard de la zone d'emploi de Besançon :



En 2006, les établissements déclarants de la zone d'emploi de Besançon ont recruté environ 60 travailleurs handicapés.

Les atouts et les freins à Besançon

L'insertion professionnelle des personnes handicapées s'inscrit dans le contexte particulier de Besançon. Le nombre d'entreprises de 20 salariés et plus ayant répondu à leurs obligations est faible. Il convient également de relever le retard local en matière d'accueil de personnes avec handicap psychique ; on ne compte pas d'établissement ou service d'aide par le travail (Esat) en capacité d'accueillir ce type de public à Besançon.

En terme d'atouts, Besançon, capitale régionale, compte de nombreuses administrations qui constituent un gisement important d'emploi. Cette dynamique est facilitée par des engagements chiffrés déjà formalisés, un partenariat solide et des services spécifiques en place (Service d'insertion professionnelle de l'ADAPEI, Vivre en Ville...). Plus globalement, la Maison Départementale des Personnes Handicapées expérimente un service d'appui aux projets afin de développer l'accompagnement des candidats à la reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés. Enfin, seule région française à ne pas en bénéficier, la Franche-Comté dispose toutefois d'un projet validé en Crosm de Centre de pré-orientation qui serait implanté à Besançon. Outil précieux de reconstruction de projet professionnel, cet organisme permettrait à de nombreux Bisontins, qui faute de capacités ne peuvent se déplacer à Mulhouse, de disposer d'un levier fort pour le retour à l'emploi.

Voir fiche minima sociaux-AAH

III. UNE EXCLUSION PAR LE LOGEMENT

1. *Le logement des ménages pauvres et modestes*

Le rapport 2007/2008 de l'ONPES a cherché à déterminer quelles étaient les difficultés particulières des ménages pauvres et modestes pour se loger. En effet, les problèmes d'accès au logement et de qualité de celui-ci touche plus particulièrement les ménages se situant sous le seuil de bas revenus.

Sur les 7,5 millions de personnes ayant un revenu inférieur à 18 014 € en 2005, environ 3 millions d'entre eux étaient propriétaires occupants, 2 millions étaient locataires du parc social, et environ 2 millions étaient locataires du parc privé. Parmi les ménages faisant partie de cette tranche de revenus sont surreprésentés les jeunes de 18 à 24 ans et les personnes de 65 ans et plus. De même, ce sont les ménages d'1 personne ou de 5 personnes et plus qui sont les plus nombreux.

Le rapport de l'ONPES a cherché à identifier les caractéristiques de logement de ces personnes :

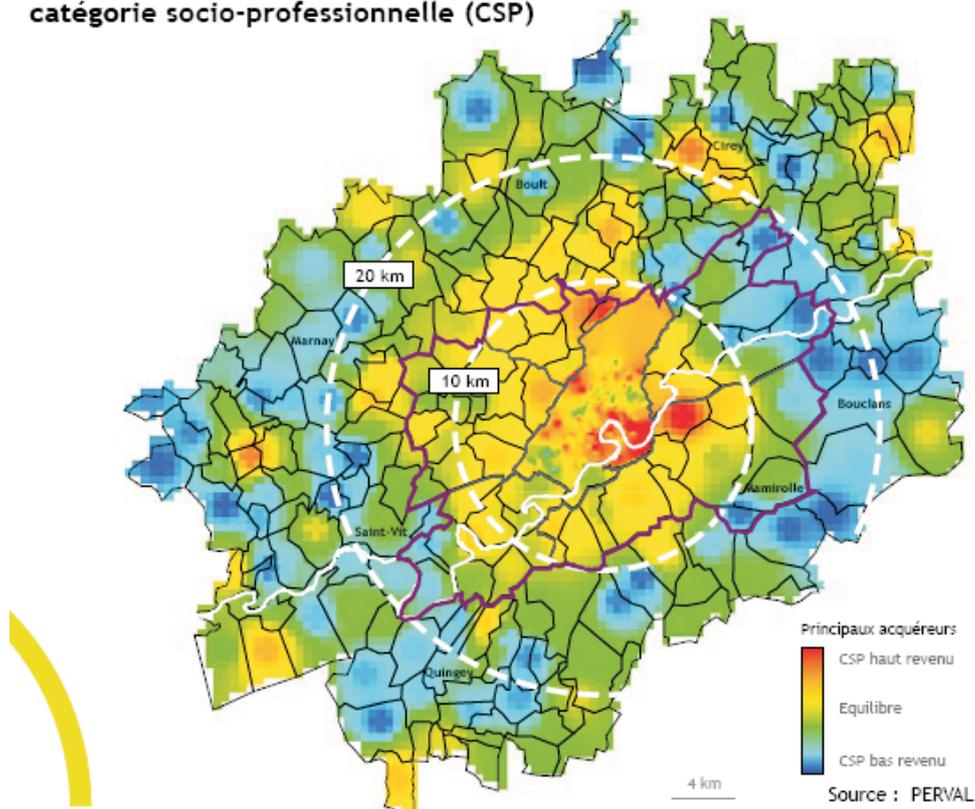
- * Un tiers des logements n'ont pas au moins un élément de confort (chauffage central, WC et salle de bains dans le logement, etc.), cette situation se rencontrant principalement chez les propriétaires occupants
- * Les logements d'une pièce sont surreprésentés
- * 28 % des ménages vivent dans un logement datant d'avant 1914 (22 % chez les autres ménages)
- * 6 % des ménages sont en situation de surpeuplement.

En ce qui concerne le budget consacré au logement, il est constaté que globalement, le taux d'effort après versement des allocations logement a augmenté de 3 points entre 2001 et 2006 pour atteindre 25 % fin 2006. Pour les ménages se situant dans la tranche de revenus la plus basse, cette augmentation est de 5 points. Il est à noter que les allocations logement couvrent différemment les ménages selon leur composition familiale. Ainsi, ce sont les familles monoparentales avec 3 enfants et plus à charge qui sont les mieux couvertes, de même que les personnes isolées sans enfant. Cette augmentation du taux d'effort résulte d'une moindre couverture des allocations logement, aggravée par la hausse des prix. Enfin, pour accéder à la propriété, les ménages à bas revenus disposent d'un taux d'apport personnel plus faible : 19,1 % contre 24,1 % dans les autres ménages. Il en résulte une durée d'endettement plus longue, de deux ans en moyenne.

2. *La situation bisontine*

L'agglomération a subi, comme le reste de la France, une forte hausse tant des coûts d'acquisition que des loyers. Depuis 2003, les prix du logement et du foncier progressent plus rapidement que le revenu des ménages. Ainsi, le prix du foncier a augmenté de 52 % à Besançon entre 2002 et 2006 ; les appartements anciens ont connu une hausse de 85 % entre 1999 et 2006 et les appartements neufs une hausse de 49 %. Ces hausses de prix ont des conséquences, notamment pour les plus modestes, qui voient l'accession à la propriété rendue de plus en plus difficile. En parallèle, on constate également un fort éloignement des ménages modestes qui accèdent à la propriété. Ainsi, les personnes à hauts revenus acquièrent plus fréquemment un logement à Besançon, les plus modestes s'éloignent de plus en plus.

Répartition des acquéreurs selon leur catégorie socio-professionnelle (CSP)



in Observatoire de l'habitat, AudaB

En ce qui concerne les logements manquant d'un ou plusieurs éléments de confort (Logement sans baignoire ni douche, ou sans WC, ou sans chauffage central), on estime leur part du parc bisontin à environ 15 %, selon les données issues du cadastre. Ces données sont toutefois à relativiser car les propriétaires ne font pas automatiquement de déclaration lors des travaux de remise en état. Les logements potentiellement indignes seraient à hauteur de 1 % du parc.

La demande en locatif social

La demande de logements en locatif social enregistre une baisse moyenne de 5 % entre 2003 et 2007. Plusieurs causes peuvent expliquer cette baisse. Il existe un décalage entre l'offre et la demande de logements. Ainsi, 80 % des demandes s'effectuent pour des T1/T2/T3 alors que ce type de logements ne représente que 57 % du parc. Cette baisse peut également s'expliquer par d'autres causes parmi lesquelles un déficit d'image de certains logements et quartiers (grands ensembles, parc des années 1960-70, quartiers à forte concentration de logements sociaux), la baisse du nombre d'étudiants, un ralentissement de la décohabitation...

Focus sur Grand Besançon Habitat :

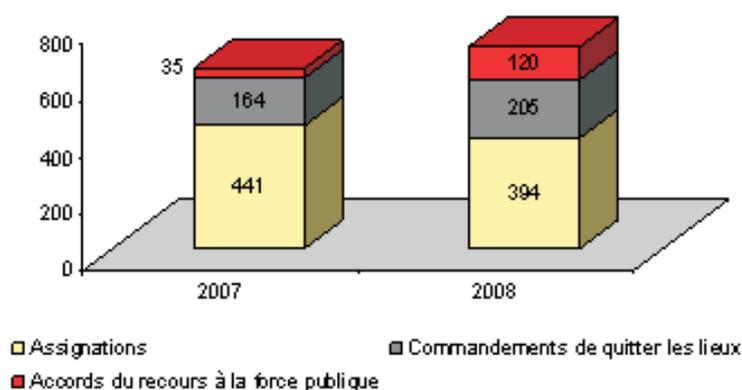
Concernant ce bailleur social, les logements des grands ensembles représentent 70 % du parc mais seulement 35 % de la demande.
90 % des demandeurs ont de très faibles ressources et ne peuvent donc accéder qu'aux PLAI, voire aux PLUS de petite taille.

3. Les difficultés de maintien dans le logement

Les expulsions

Le nombre d'expulsions effectives enregistré sur le Bassin de Besançon en 2008 s'élève à 14. La procédure amenant à ce nombre d'expulsions est ponctuée de nombreuses étapes. Entre le début et la fin de la procédure, plus d'une année s'écoule. L'avant-dernière étape de cette procédure consiste, pour le bailleur, à se voir accorder le concours de la fonction publique pour mettre en œuvre l'expulsion. Dans ce cas, le ménage décide souvent de quitter le logement par lui-même.

Les expulsions dans le Bassin de Besançon

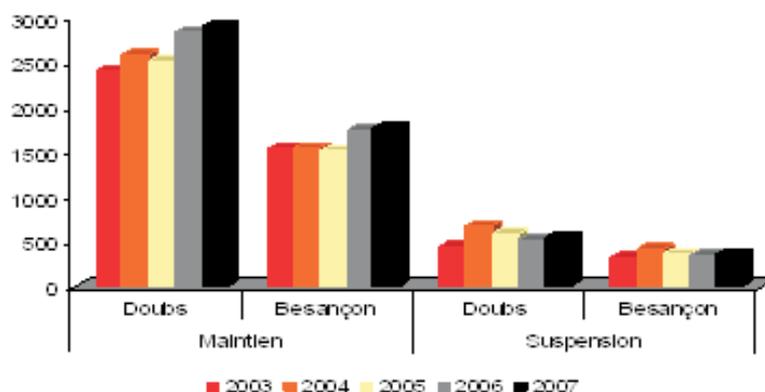


Ces décisions sont donc un indicateur qui permet d'obtenir une image plus fine du volume de ménages effectivement expulsés. L'évolution de cet indicateur indique une forte augmentation de ces décisions sur le Bassin de Besançon entre 2007 et 2008. En 2008, on recense ainsi 120 décisions, contre 33 en 2006. C'est donc un durcissement qui est constaté.

La suspension des aides au logement

Lorsqu'un ménage ne paie pas son loyer, au bout de deux mois, son dossier est examiné par la CDAPL (Commission Départementale des Aides Publiques au Logement) qui décide ou non de suspendre les aides au logement que le ménage perçoit. Le nombre de nouvelles saisines de cette commission est stable depuis 2003 et demeure aux alentours de 650 sur le Bassin de Besançon.

Evolution des mesures de maintien et de suspension des allocations logement



La commission, lors de l'examen des dossiers peut prendre deux types de mesures : une mesure d'accompagnement du ménage et une mesure de suspension des aides au logement. Les mesures de maintien consistent en un accompagnement du ménage, la mise en place d'un plan d'apurement par exemple. Le nombre de ces mesures s'est accru de 16 % entre 2003 et 2007.

Les mesures de suspension ont augmenté de 11 % entre 2003 et 2007 pour atteindre 354 suspensions sur le Bassin de Besançon. Elles étaient au nombre de 320 en 2003. Le pic de 2004 s'explique en partie par la tenue d'une commission spéciale traitant tous les dossiers dont l'APL était suspendue depuis plus d'un an.

Les personnes sans résidence stable

Le rapport 2006 de la Fondation Abbé Pierre sur les personnes sans logement ou mal logées révèle les chiffres nationaux suivants :

- * 100 000 SDF,
- * 150 000 personnes hébergées en collectif,
- * 150 000 à 300 000 personnes hébergées chez des tiers,
- * 375 000 personnes logées en meublés et chambres d'hôtel,
- * 1,2 M de personnes habitant des logements inconfortables,
- * 1 M de personnes habitant des logements surpeuplés.

L'évolution de la situation locale

A Besançon, de nombreux services sont à destination des personnes sans résidence stable. Ce dispositif assez complet est constitué à la fois de services du CCAS mais également d'un tissu associatif très présent. Ainsi, il existe un service d'accueil et d'accompagnement, un abri de nuit, des centres d'hébergement, une restauration sociale, un accueil de jour, une veille mobile, un dispositif 115. Les données de fréquentation de ces différents équipements donnent une indication sur l'évolution du nombre de personnes sans résidence stable à Besançon et sur la situation de ces dernières.

Toutefois, pour relativiser ces informations, il convient de préciser que le partenariat est très fort et donc que l'information sur le nombre de places disponible dans les dispositifs est connue. Ainsi, les acteurs de terrain pratiquent une forme d'autocensure dans le recours à certains dispositifs, notamment les dispositifs d'hébergement temporaire et les orientations sont donc stoppés quand le dispositif est complet.

On peut tout de même avancer que la situation bisontine est stable depuis quelques années. Seul indicateur ayant réellement évolué défavorablement, le nombre d'appels au 115 fait un bond de 20 % entre 2006 et 2007. En 2007, ce sont 1 628 appels qui ont été enregistrés au 115.

Le sentiment des acteurs de terrain est pourtant celui d'un durcissement de la situation, non dans le volume d'activité mais dans la qualification des interventions à traiter. La situation des personnes se révèle plus complexe à traiter. Le plus préoccupant, selon eux, est l'évolution de la composition du public accueilli. Les services constatent en effet, l'apparition d'un nouveau public : les retraités, les salariés, les fonctionnaires.

L'étude des publics du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) révèle que les publics sont toujours pour l'essentiel composés de personnes seules (40 %) et de familles monoparentales (38 %). A l'entrée dans les dispositifs, les personnes n'ayant pas d'activité sont toujours majoritaires (42 %) même si elles enregistrent un léger recul : - 2,8 points. La part des salariés, elle, s'accroît, passant de 14 % en 2005 à 18 % en 2007.

Le Plan Hiver

La période hivernale voit la mise en place chaque année du Plan Hiver. Ce dernier permet de mobiliser des services et places d'hébergement d'urgence supplémentaires par rapport au reste de l'année.

Sur les trois derniers Plans Hiver, on constate une baisse régulière du nombre d'appels au 115. Celle-ci peut s'expliquer par le renforcement du maillage territorial qui permet aux personnes de trouver un interlocuteur. Le nombre de personnes hébergées durant la période hivernale 2007/2008 est de 565 sur le Bassin de Besançon.

Les constats effectués par les partenaires de terrain sont que les personnes en demande ne sont pas plus nombreuses que les années précédentes mais que les interventions sont plus lourdes et nécessitent un travail de proximité renforcé. La veille mobile a également permis d'identifier des personnes isolées qui ne fréquentent pas, peu ou plus les structures. L'hiver 2007/2008 a été marqué par des situations sanitaires très dégradées.

Le taux d'occupation de l'abri de nuit des Glacis pendant la période a enregistré une hausse sensible avec 3 300 nuitées, soit un taux d'occupation global de 73 %.

Enfin, les places d'hébergement mobilisées ont accueilli une majorité de ménages qui se trouvaient auparavant en situation d'errance et/ou de squat depuis plusieurs mois (41 %). A noter également que la proportion de personnes présentes pour cause de rupture familiale est en hausse et atteignait 26 %.

Pour aller plus loin

Une enquête de l'INSEE réalisée en 2001 distingue 5 groupes de personnes sans domicile :

- * des personnes seules et sans activité professionnelle (45 % des effectifs considérés), comprenant une forte proportion d'hommes et plus de réfugiés que dans les autres catégories (majoritairement des demandeurs d'asile ou des personnes sans papiers) ;

- * des personnes également seules mais plus jeunes et exerçant une activité professionnelle (22 % des effectifs) ;

- * des femmes accompagnées le plus souvent de jeunes enfants (18 % des effectifs), faiblement diplômées et peu mobiles ;

- * des couples (13 % des effectifs), dont la moitié ont des enfants ;

- * des personnes âgées et seules (2 % des effectifs) n'ayant pas eu d'activité professionnelle.

Une part importante des sans-domicile a connu une trajectoire difficile dès l'enfance et la jeunesse :

- * 20 % d'entre elles ont quitté le domicile parental avant l'âge de 16 ans

- * 30 % ont connu des difficultés économiques avant l'âge de 18 ans

- * 23 % des personnes sans domicile ont été placées au cours de leur enfance, contre 2 % des personnes disposant d'un logement

- * la moitié des personnes sans domicile n'ont obtenu aucun diplôme.

Les personnes interrogées indiquent que l'événement qui a conduit à la perte de leur domicile est d'abord le départ du domicile conjugal (26 %), la fin de la vie commune avec les parents (21 %), l'arrivée sur le territoire national (19 %) et la survenance de difficultés économiques (16 %).

L'enquête révèle également un va et vient entre situation de logement et non logement.

Le fait d'être sans domicile implique également des difficultés d'accès aux soins. Un rapport européen de la FEANTSA* traitait en 2006 de ce thème. La santé des personnes sans domicile relève d'une double problématique : leur état de santé est souvent complexe (pas toujours de pathologie particulière, demandes de soins tardives...), des problèmes spécifiques d'accès aux soins (obstacles administratifs et financiers, nécessité de respecter des règles et des horaires). Pour rappel, l'espérance de vie d'un SDF est estimée à 45 ans.

* FEANTSA : Fédération européenne d'associations nationales travaillant avec les sans abris

5. Le droit opposable au logement

La loi du 5 mars 2007 institue le droit au logement opposable. Ce droit «est garanti par l'Etat à toute personne qui, résidant sur le territoire français de façon régulière et dans des conditions de permanence définies par décret en Conseil d'Etat, n'est pas en mesure d'y accéder par ses propres moyens ou de s'y maintenir». Il s'exerce «par un recours amiable puis, le cas échéant, par un recours contentieux».

Le recours devant la commission de médiation (recours amiable) est possible depuis le 1^{er} janvier 2008. Le recours devant le Tribunal Administratif est possible à partir du 1^{er} décembre 2008 ou du 1^{er} janvier 2012 selon le cas. En France, les commissions de médiation ont été saisies de plus de 40 000 demandes.

Peuvent être désignées par la commission comme prioritaires et devant être logées d'urgence les personnes qui satisfont aux conditions d'accès à un logement social et qui se trouvent dans l'une des situations suivantes :

- ne pas avoir reçu, dans les délais fixés par chaque préfet de département, de proposition adaptée à la demande de logement social,
- être dépourvues de logement,
- avoir fait l'objet d'une décision de justice prononçant l'expulsion du logement, sans relogement,
- être hébergées dans une structure d'hébergement de façon continue depuis plus de 6 mois ou logées dans un logement de transition depuis plus de 18 mois,
- être logées dans des locaux impropres à l'habitation ou présentant un caractère insalubre ou dangereux,
- être handicapées, ou avoir à leur charge une personne en situation de handicap, ou au moins un enfant mineur, et occuper un logement :
 - * ne présentant pas d'éléments d'équipement et de confort exigés (notamment absence de chauffage, d'eau potable),
 - * ou présentant une surface habitable globale au moins égale à 16 m² pour un ménage sans enfant ou deux personnes, augmentée de 9 m² par personne en plus dans la limite de 70 m² pour huit personnes et plus.

La situation personnelle du demandeur peut justifier que la commission, par une décision spécialement motivée, le désigne comme prioritaire alors que sa situation ne répond pas précisément aux critères définis ci-dessus. Ce même recours sera possible à compter du 1^{er} janvier 2012 pour les personnes qui ne sont pas reconnues comme prioritaires par la commission de médiation.

Le droit opposable se met donc en place. Les premiers éléments de retour du comité de suivi de la mise en œuvre de ce droit se centrent sur la nécessité de mettre en place une information plus large sur ce nouveau droit, de même qu'un accompagnement des demandeurs. Ils constatent également une forte territorialisation des demandes. Le Doubs ne fait toutefois pas partie des «zones en tension» ou en «situation critique». Pour l'année 2008, le département du Doubs a enregistré 29 recours dont 12 pour le secteur de Besançon (8 concernant un logement et 4 un hébergement). Sur ces 29 recours, 18 étaient recevables et 4 ménages ont été relogés.

Pour résumer cette deuxième partie :

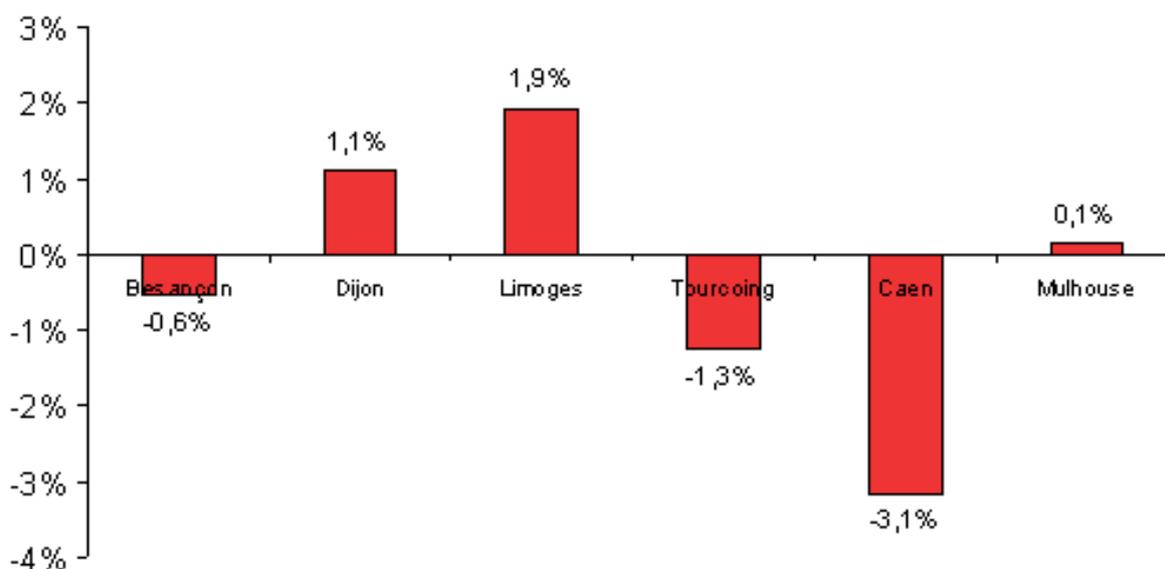
A Besançon, un ménage sur six vit sous le seuil de pauvreté. En terme d'évolution, on note un appauvrissement des ménages dans le parc social. Le logement est au coeur des problématiques d'insertion : le taux d'effort des ménages pauvres est en constante progression et les mesures d'expulsion en hausse. Le DALO se met en place, mais notre territoire n'est pas repéré comme «en tension» ou «critique».

Réalité bisontine, le phénomène des travailleurs pauvres est comme partout difficilement quantifiable du fait du croisement des caractéristiques individuelles et familiales. Il interroge les modes d'actions des acteurs du champ social qui anticipent la mise en oeuvre du RSA en cherchant des dispositifs complémentaires.

L'accès à l'emploi des personnes handicapées n'a pas encore pleinement bénéficié des effets la loi de 2005 : un peu plus d'une entreprise privée sur trois a rempli ses obligations. Le volume important d'administrations à Besançon permet d'envisager de nombreuses avancées dans le secteur public. Enfin, relevons que si le nombre de sans domicile fixe est stable, la complexité des situations est elle de plus en plus préoccupante. Autant d'enjeux à relever face aux risques d'isolement.

PARTIE III : UNE STRUCTURE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE QUI CONFIRME LES TENDANCES DE FOND LIEES A L'ISOLEMENT ET AU VIEILLISSEMENT

La structure socio-démographique de Besançon va être modifiée dans les années à venir. Seul chiffre actualisé à l'heure actuelle, la population «municipale» (terme INSEE) est en baisse par rapport à celle de 1999. Ainsi, Besançon a perdu, entre 1999 et 2006, 653 habitants pour s'établir à 117 080 habitants. Cette baisse se situe dans un contexte de hausse démographique dans les autres niveaux de territoire : France (+ 4,9 %), Franche-Comté et Doubs (+ 3 %), Grand Besançon (+ 2,7 %) alors que Besançon perdait 0,5 % de sa population.

Evolution de la population entre 1999 et 2006

Source : INSEE

On constate, dans les villes comparables à Besançon, des évolutions diverses.

Le détail des données de population n'est pas encore connu mais des projections démographiques nous confirment la part croissante des personnes âgées. En parallèle, on constate toujours un fort isolement résidentiel et des naissances en légère hausse.

I. UNE SOCIÉTÉ OÙ L'ISOLEMENT EST FORT

Trois phénomènes sont identifiés en ce qui concerne l'isolement : l'isolement résidentiel ou le fait de vivre seul, l'isolement relationnel ou le fait de ne pas avoir de contacts et le sentiment de solitude. Ces phénomènes peuvent parfois se conjuguer.

1. Les divers types d'isolement

L'isolement résidentiel : une personne vivant seule

2 critères fondent l'isolement résidentiel :

- * vivre seul : 63 % à 60 ans, 95 % à 90 ans
- * vivre en habitat individuel.

L'isolement relationnel : le manque de contacts

Des critères objectifs sont identifiés pour mesurer cet isolement relationnel : l'existence d'un entourage familial ou non, la fréquence des visites et des contacts familiaux, le fait de parler tous les jours à quelqu'un, de faire partie d'un groupe ou d'avoir des contacts non familiaux.

La solitude : ou se sentir seul

2 types de solitude existent :

- * la solitude résultant d'un isolement affectif (perte du conjoint)
- * la solitude liée à l'isolement social.

Parmi les personnes âgées, certaines souffrent peu de solitude, principalement les jeunes retraités actifs, et d'autres en souffrent comme les très âgés ayant des problèmes de santé et de mobilité conduisant à une vie relationnelle réduite, et des retraités plus jeunes mais sans vie relationnelle (difficultés économiques, pas de domicile stable ou étrangers, niveau de formation initial faible, etc.).

Les causes de l'isolement : des ruptures

De nouveaux modes de vie semblent favoriser l'isolement et les ruptures.

- * Des profils à risque

Des études (Collectif combattre la solitude des personnes âgées) ont déterminé des profils qui suscitaient l'isolement relationnel ou le sentiment de solitude :

- Les personnes âgées,
- Les personnes vivant un isolement affectif,
- Les personnes ayant un faible niveau de revenus,
- Les personnes ayant un niveau de formation initial faible.

* Un cumul de pertes

Il a été remarqué de manière unanime de la part des partenaires de terrain que les ruptures pérennes du lien social sont souvent constituées à partir d'un cumul de pertes : conjoint, enfant, travail.

Les personnes âgées sont au premier rang des personnes ayant subi des pertes : perte du conjoint parfois, du travail, de la fratrie, des amis. Toutes ces pertes les positionnent dans une situation d'isolement progressif et aboutissent parfois à ce qu'elles soient confinées à domicile.

Les jeunes constituent un cas particulier face à cette problématique car souvent il s'agit moins de pertes que de ruptures : ruptures familiales, rupture institutionnelle, rupture de l'accompagnement pour certains jeunes suivis par des dispositifs dédiés (Aide Sociale à l'Enfance...). Il peut également s'agir d'obstacles, l'entrée sur le marché du travail, l'accès au logement par exemple.

Les conséquences de l'isolement

Les données recueillies le prouvent, un lien existe entre l'isolement et la pauvreté, mais on ne peut déterminer avec certitude dans quel sens ce lien s'est formé : de la pauvreté vers l'isolement ou de l'isolement vers la pauvreté.

On examinera en conséquence le lien sous la forme «pauvreté, conséquence de l'isolement».

Ainsi, la perte d'un conjoint, une séparation peuvent plonger un ménage dans une situation financière et relationnelle difficile. Peuvent alors se cumuler isolement résidentiel, isolement relationnel et sentiment de solitude. C'est le cas principalement pour les personnes âgées et pour les familles monoparentales.

Pour les personnes âgées, la dépendance occasionne à la fois une perte d'un réseau familial mais également, de conséquences financières parfois lourdes.

De même, l'impact sur la santé psychique se pose aujourd'hui.

L'isolement à Besançon

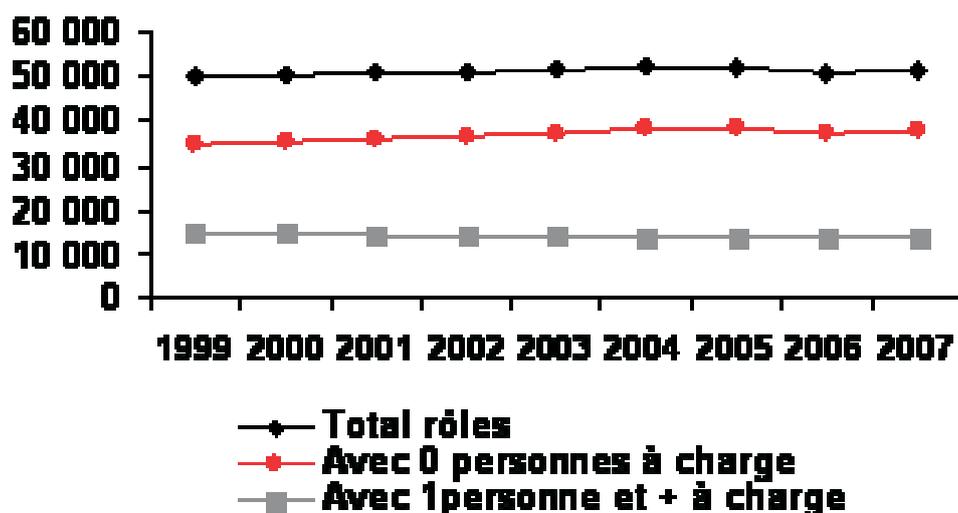
Des éléments chiffrés permettront de quantifier l'isolement résidentiel à Besançon. C'est d'ailleurs les seuls chiffres que nous possédons sur l'isolement, l'isolement relationnel et le sentiment de solitude n'étant pas mesurables.

Les grandes tendances à Besançon :

La structure des ménages : 44,75 % des ménages de Besançon sont composés d'une personne. Il s'agit d'un phénomène urbain (Taux du Doubs : 30,73 %, Taux national : 31 %) comparable à celui d'autres villes de même importance (Dijon 45,1 %, Angers : 46,5 %).

* La structure des foyers fiscaux (taxe d'habitation)

Depuis 1999, parmi les ménages assujettis à la taxe d'habitation, les ménages «ayant 0 personne à charge» sont en augmentation. Ainsi, alors que le nombre de ménages assujettis augmentait de 3 % entre 1999 et 2007, les foyers sans personne à charge augmentait de 8 %. Les foyers comprenant au moins une personne à charge voient leur part diminuer de 11 %.

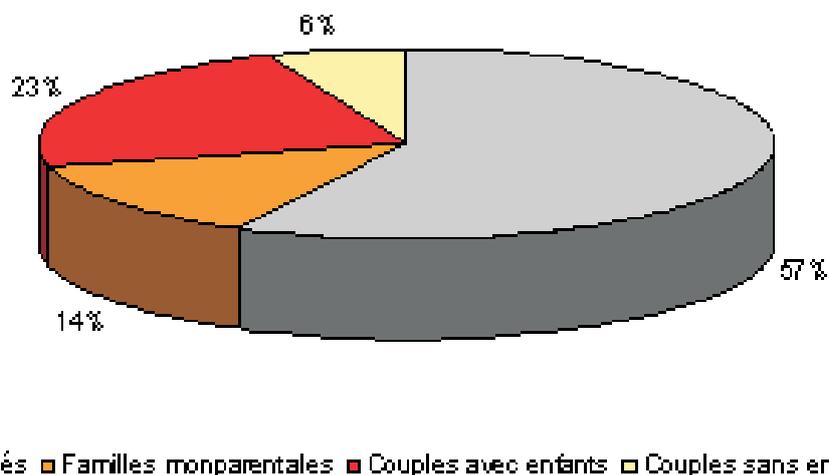


* Les allocataires de la CAF «isolés»

Il s'agit là d'un indicateur plus précis, puisqu'il s'agit bien là de personnes vivant seules, ne prenant pas en compte les couples sans enfant.

On peut remarquer que la population isolée allocataire de la CAF est plus importante sur le territoire de la Ville que sur le territoire de la CAGB. L'isolement est un phénomène urbain comme nous l'avons vu plus haut.

Composition familiale des allocataires CAF en 2007



La population isolée s'établissait en 2007 à 57 % des allocataires CAF, soit plus de 17 000 personnes. Si l'on ajoute les 14 % de familles monoparentales, on obtient 71 % des allocataires qui ne vivent pas en couple. Dans l'agglomération hors Besançon, cette proportion s'établit à 62,5 %.

ZOOM SUR LES QUARTIERS BISONTINS

Le rapport entre allocataires isolés et ménages

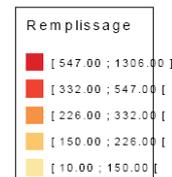
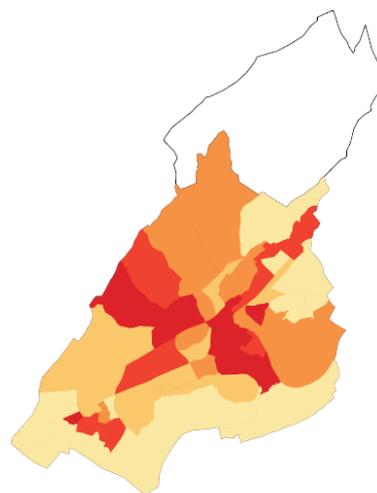
Il s'agit d'un indicateur de risque de précarité relationnelle.

Le taux pour la Ville est de 31 %.

Les quartiers de Battant et de Montrapon sont sur représentés,
sans doute en raison d'une forte présence étudiante

Allocataires CAF isolés en 2007

Quartiers	Nombre allocataires isolés	Part dans ménages
Centre-Ville - Chapelle des Buis	2 763	44 %
Velotte	119	13 %
Butte-Grette	1 000	22 %
Battant	1 344	58 %
Chaprais-Cras	2 261	27 %
Bregille	285	21 %
St-Ferjeux - Rosemont	699	26 %
Montrapon -Montboucons	3 174	53 %
St-Claude - Torcols	1 231	19 %
Palente - Orchamps - Saragosse	1 219	22 %
Vaite - Clairs-Soleils	291	12 %
Planoise - Châteaufarine	2 435	31 %
Tilleroyes	215	48 %
Chailluz	0	0 %
Total	17 036	31 %

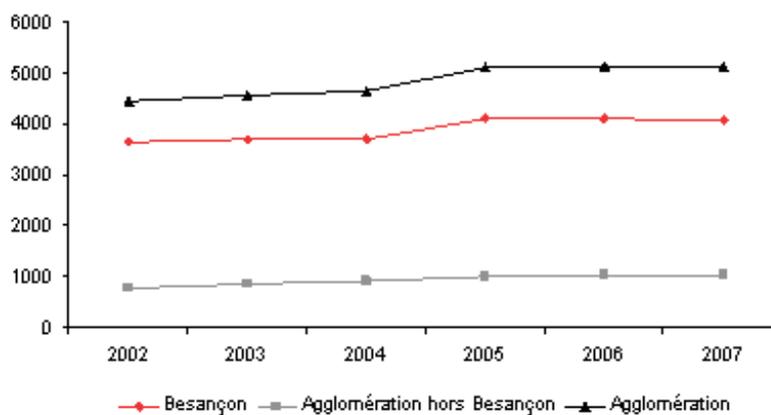
**2 La monoparentalité ou une forme de rupture familiale****Les grandes tendances à Besançon :**

Les familles monoparentales représentent 14 % des allocataires de la CAF.

Le nombre d'allocataires de la CAF monoparentals a augmenté de 11 % en 4 ans et augmente plus rapidement sur la CAGB (+ 13 %).

On peut observer une stabilisation depuis 2005.

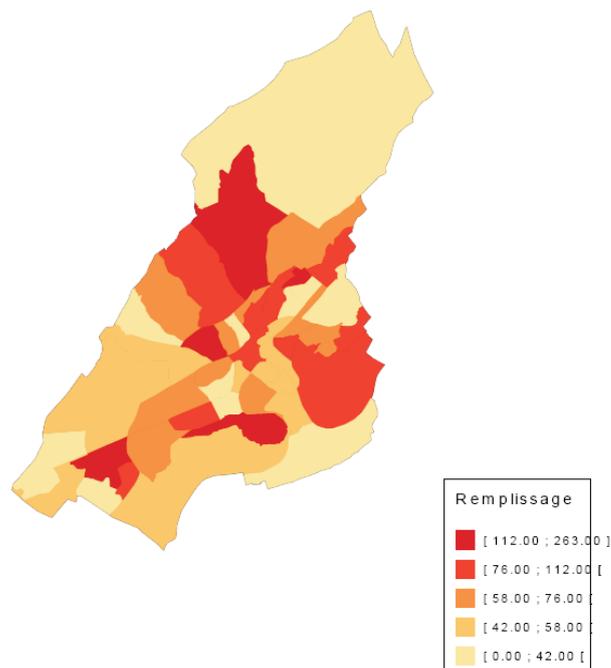
Evolution du nombre de familles monoparentales allocataires CAF



ZOOM SUR LES QUARTIERS BISONTINS
Le rapport entre familles mono-parentales et ménages
Il s'agit d'un indicateur de précarité relationnelle. Le taux pour la Ville est de 7 %.
3 quartiers ont un taux supérieur à celui de la Ville.

Quartiers	Nombre allocataires monoparents	Part dans ménages
Centre-Ville - Chapelle des Buis	223	4 %
Velotte	48	5 %
Butte-Grette	241	5 %
Battant	147	6 %
Chaprais-Cras	379	5 %
Bregille	85	6 %
St-Ferjeux - Rosemont	226	9 %
Montrapon - Montbouconss	348	6 %
St-Claude - Torcols	473	7 %
Palente - Orchamps - Saragosse	400	7 %
Vaite - Clairs-Soleils	169	7 %
Planoise - Châteaufarine	1 247	16 %
Tilleroyes	56	12 %
Chailluz	0	0 %
Total	4 042	7 %

Allocataires CAF monoparents en 2007

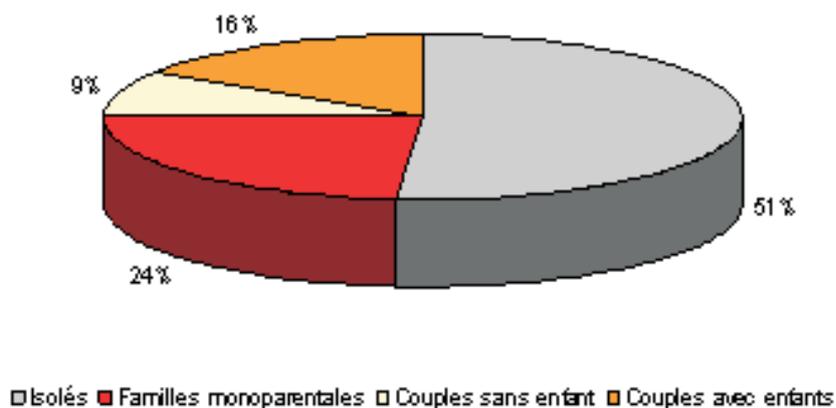


3 La pauvreté : un lien évident avec l'isolement

On a pu repérer par plusieurs indicateurs le lien évident entre pauvreté et isolement.

Les allocataires de la CAF «monoparents et isolés»

Composition familiale des allocataires CAF à bas revenus



Source : CAF - 2007

Il apparaît que ce sont les familles monoparentales les plus touchées par les bas revenus. En effet, elles représentent 14 % des allocataires mais 24 % des allocataires en-dessous du seuil de bas revenus.

Ces données sont confirmées par les éléments issus de l'analyse des données de l'observatoire de l'occupation sociale de l'USH. Ainsi, les ressources des locataires du parc social donnent à voir les éléments suivants :

77 % des ménages monoparents du parc bisontin détiennent moins de 40 % du plafond de ressources HLM, alors que c'est le cas pour 52 % de l'ensemble des ménages locataires.

II. UNE DEMOGRAPHIQUE QUI INTERROGE

1 Un poids croissant des personnes âgées

Ce thème a fait l'objet d'un groupe de travail partenarial.

Un état des lieux du Grand âge en 2008

▼ 8 107 personnes de 75 ans et plus à Besançon

En 2008, la France recensait 5,3 millions de personnes de 75 ans et plus. L'espérance de vie des personnes, en constante augmentation, est estimée à 84,4 pour une femme et à 77,5 ans pour un homme. A l'échelle du Doubs, on compterait au 1^{er} janvier 2006, 37 748 personnes de 75 ans et plus dont 8 849 de 85 ans et plus.

A Besançon, en 1999, étaient recensés 8 107 personnes relevant de cette tranche d'âge.

ZOOM SUR LES QUARTIERS BISONTINS

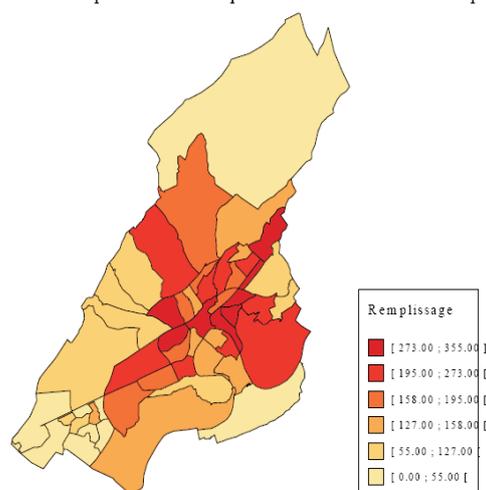
La part des personnes de 75 ans et plus dans la population

Le pourcentage pour la Ville est de 7 %.

3 quartiers sont au-dessus de la moyenne de la Ville

Quartiers	Nombre de personnes de 75 ans et plus	Part dans population
Centre-Ville - Chapelle des Buis	653	6 %
Velotte	158	7 %
Butte-Grette	795	8 %
Battant	400	10 %
Chaprais-Cras	1507	10 %
Bregille	246	8 %
St-Ferjeux - Rosemont	581	9 %
Montrapon -Montboucons	797	6 %
St-Claude - Torcols	944	7 %
Palente-Orchamps-Saragosse	1 076	9 %
Vaite - Clairs-Soleils	409	7 %
Planoise-Châteaufarine	486	2 %
Tilleroyes	55	4 %
Chailluz	0	0 %
Total	8 107	7 %

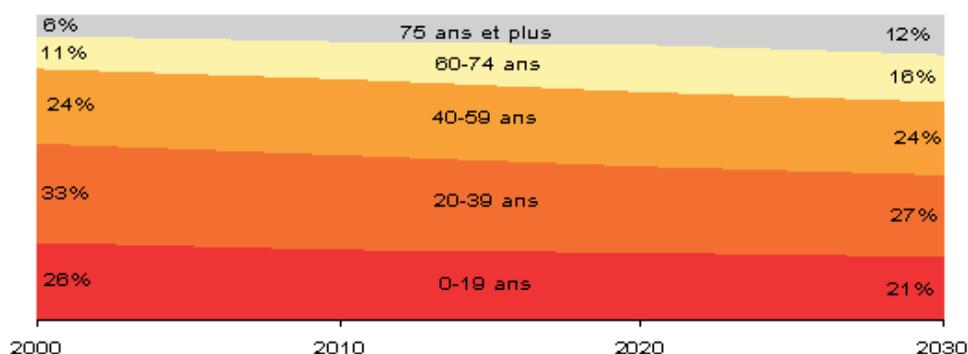
Répartition des personnes de 75 ans et plus par IRIS



Ce sont donc Les Chaprais, Battant et Saint-Ferjeux/Rosemont qui ont une part plus importante de personnes de 75 ans et plus sur le territoire de la Ville. En nombre, les quartiers des Chaprais et de Palente/Orchamps se distinguent par un recensement de plus de 1 000 personnes de cette tranche d'âge. C'est ainsi 32 % de la population de 75 ans et plus qui vit dans l'un de ces deux quartiers.

Les projections démographiques établissent qu'entre 2000 et 2040, le nombre de personnes de plus de 75 ans sera multiplié par 2,5. A partir de 2015, la proportion des 60 ans et plus va même dépasser la part des moins de 20 ans. L'agglomération de Besançon ne fera pas exception.

Projections démographiques à l'échelle de l'agglomération de Besançon

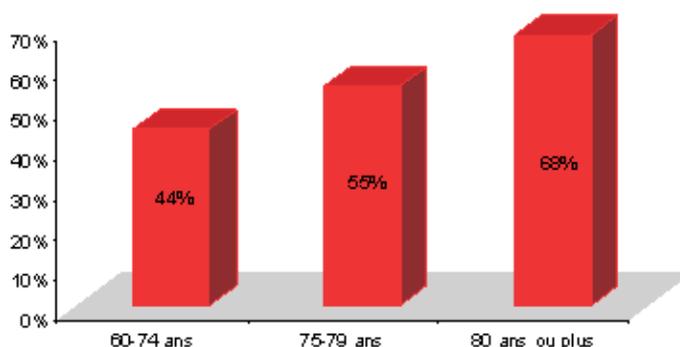


Une étude réalisée par l'INSEE révèle que l'agglomération comptera 15 000 personnes supplémentaires de 60 ans et plus entre 2000 et 2020. Les 60 ans et plus représenteront alors 24,5 % de la population, les 75 ans et plus 8,8 % ; la proportion des 60 ans et plus était en 1999 de 17,5 %. Les moins de 20 ans représenteraient alors 22,7 % de la population.

▼ Une tendance à l'isolement

Avec l'avancée en âge, la propension à l'isolement s'accroît fortement. Ainsi, pour les ménages dont le référent principal a entre 60 et 74 ans, la proportion de personnes seules est de 44 %. Elle atteint 68 % chez les 80 ans et plus.

Part des ménages isolés par tranche d'âge



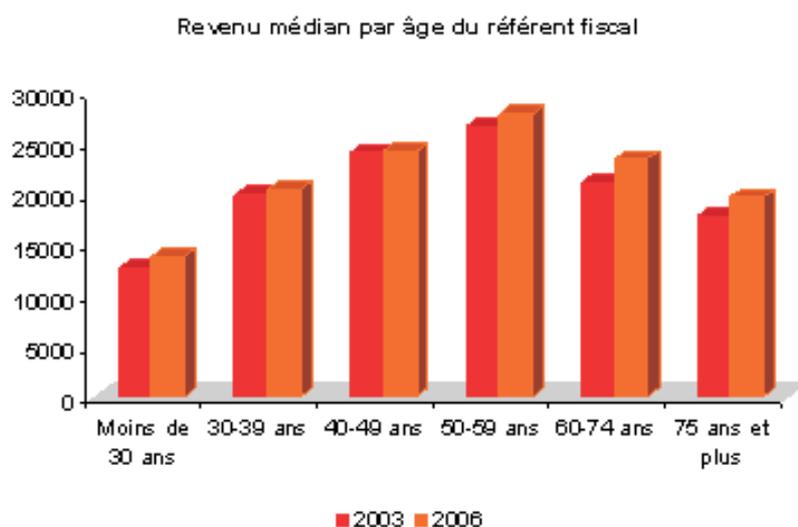
Source : INSEE 1999

▼ Un revenu médian inférieur à celui des ménages bisontins

Le revenu médian des 75 ans et plus se situe à un niveau légèrement inférieur à celui des ménages bisontins. Ils atteignent respectivement 19 660 € et 20 987 € en 2006.

Par contre, ce revenu médian s'est accru davantage en moyenne entre 2003 et 2006. Ainsi, le revenu médian des ménages dont le référent fiscal a plus de 75 ans s'est accru en moyenne de 3,2 % par an entre 2003 et 2006, le taux constaté pour la Ville de Besançon est de 2,1 %.

Enfin, on constate que c'est sur cette tranche d'âge que le rapport interdécile est le plus faible : 4,2.



Source : DGI, traitement AudaB

Ainsi, les ménages de 75 ans et plus ont des revenus légèrement inférieurs à la moyenne des Bisontins. Mais on constate des inégalités moindres et une croissance plus forte.

Au-delà, il existe pourtant des situations de grande pauvreté.

Etude de cas :

Monsieur vit seul. Il a un fils vivant en dehors de la région. Il n'a pas de famille connue en proximité de Besançon. Il réside en logements-foyers. Le différentiel entre ses charges (loyer, repas pris au restaurant du logements-foyer, mutuelle/assurances, lavage linge) et ses ressources fait apparaître une moyenne économique négative (- 15 € par mois). A ce jour, il n'a aucun retard de paiement. Or, il apparaît qu'il n'a plus de budget pour se vêtir, et faire des courses afin de se nourrir en-dehors des repas pris au restaurant du logements-foyer (matin, soir, dimanche et jours fériés). Un dossier d'aide sociale a été déposé.

Quelle dépendance ?

En 2008, on chiffrait à 800 000 le nombre de Français dépendants. A l'horizon 2040, ce nombre atteindrait 1,2 million de personnes. Il est à noter que la dépendance interviendrait de plus en plus tard. On estime ainsi que l'augmentation du nombre de personnes âgées serait deux fois plus rapide que celle du nombre de personnes âgées dépendantes. Ceci résulterait d'une conjonction de deux facteurs :

- * une amélioration des conditions de vie
- * une progression dans la qualité des soins.

En 2020, la dépendance apparaîtrait en moyenne vers 82 ans pour les hommes et vers 88 pour les femmes.

Une étude de l'INSEE indique ainsi que la Franche-Comté compterait 17 000 personnes âgées dépendantes en 2015. Parmi ces personnes dépendantes, 41 % seraient très dépendantes (GIR 1 et 2), 26 % moyennement dépendantes (GIR 3) et 33 % entreraient dans la dépendance (GIR 4). A noter que les dépendances sévères toucheraient une personne de 90 ans et plus sur deux.

Au-delà du chiffrage, la dépendance pose la question de la prise en charge. A l'heure actuelle, les aidants sont à 60 % des aidants non professionnels. Ce sont surtout le conjoint ou les enfants qui jouent ce rôle. La majorité de ces aidants est composée de femmes. L'âge moyen du conjoint aidant est de 70 ans, celui de l'enfant aidant est de 51 ans.

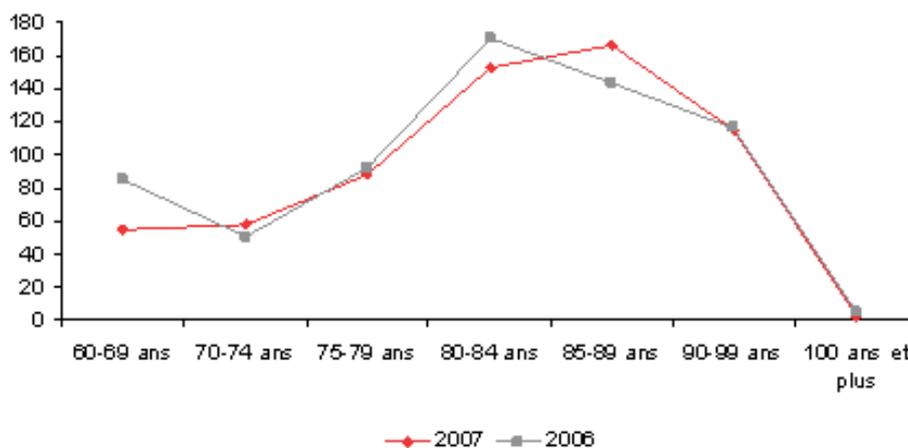
Les partenaires ont toutefois remarqué qu'avec l'apparition tardive de la dépendance, l'aidant est parfois déjà âgé. Il n'est pas rare aujourd'hui d'avoir affaire à des familles composées de 4 à 5 générations, avec de fait une personne entrant dans la dépendance vers 90 ans aidée par son enfant de 65-70 ans.

De plus, les études prospectives indiquent que le recours aux aidants familiaux se réduirait. Entre 2000 et 2020, l'aide du conjoint diminuerait de 69 % à 53 %, et en 2020, on recenserait 2,6 aidants potentiels pour un homme et 2,2 pour une femme. En 2000, ces aidants potentiels étaient respectivement de 2,8 et 2,2. Cette tendance se confirmerait en 2040.

Les partenaires ont également souligné les difficultés des familles. En effet, l'éloignement des enfants pour cause de mobilité professionnelle, l'impact des divorces en terme de temps à accorder aux parents quand on ne passe qu'un week-end sur deux avec ses enfants sont des facteurs qui diminuent le temps que les enfants peuvent accorder à leurs parents.

Si la place des aidants non professionnels est prépondérante, il est à noter que 85 % des personnes de plus de 75 ans ont recours à un service de maintien à domicile. Le CCAS de Besançon offre un service d'aide à domicile aux personnes âgées de 60 ans et plus. En 2007, ce sont 691 personnes qui ont eu recours à ce service. Au vu de la courbe ci-dessous, on constate un vieillissement du public.

Age des usagers du service d'aide à domicile du CCAS



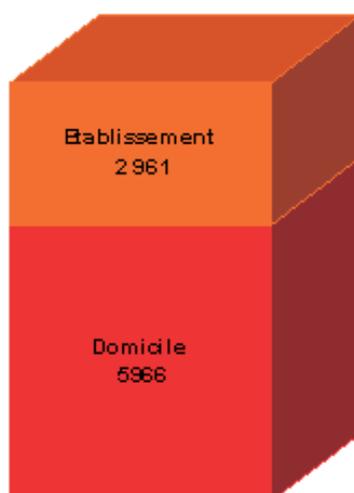
A noter que les situations de grande dépendance et les situations de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées sont en augmentation. Cela n'est pas sans conséquence sur les aidants qu'ils soient professionnels ou non. Pour les aidants professionnels, ce sont des difficultés de prise en charge : aide au diagnostic et à l'acceptation du diagnostic pour les personnes souffrant de maladie d'Alzheimer. Pour les aidants non professionnels, il s'agit davantage de répercussions sur la vie privée, en terme de temps, d'investissement et souvent d'épuisement.

Des services de soutien à domicile et des établissements d'accueil

De nombreux services sont à disposition des personnes âgées à domicile sur le territoire bisontin : repas à domicile, aide à domicile, téléalarme, service d'accompagnement au transport, prévenance, services des soins infirmiers, actions d'aide aux aidants. Ces services interviennent en général à mesure de l'avancée dans la dépendance de la personne âgée.

Afin de financer ces services, la personne âgée peut déposer un dossier d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Une évaluation du degré de dépendance de la personne sera alors effectuée, un plan d'aide élaboré et une partie du coût des services à mettre en place pourra être prise en charge. La part restant à la charge de la personne dépend de ses revenus. Cette allocation fait suite à l'ancienne Prestation Spécifique Dépendante qui souffrait d'un moindre recours du fait de sa récupération sur succession.

Dans le Département du Doubs, fin septembre 2008, 11 081 personnes étaient bénéficiaires de cette allocation. En un an, ce sont 34 % de personnes supplémentaires qui s'en sont saisies. Elle peut être perçue à domicile comme en établissement. La répartition est la suivante :



Source : Département du Doubs, données au 31/12/2007

(le graphique ne comprend pas les établissements sous dotation globale mais uniquement les bénéficiaires APA qui le reçoivent individuellement)

De nombreux établissements existent également sur le territoire de la Ville et de l'agglomération. Ils sont destinés aux personnes âgées dépendantes ou non.

Etablissements sociaux		Etablissements sanitaires	
Type	Description	Type	Description
Logements-foyers	Etablissements d'hébergement pour personnes âgées non dépendantes (EHPA)	Moyen séjour	Etablissements accueillant des personnes nécessitant des soins de convalescence et de réadaptation en vue d'un retour à domicile
Maisons de retraite	Etablissements accueillant des personnes valides ou semi-valides	Unités de long séjour	Etablissements accueillant des personnes nécessitant des soins médicaux importants et constants
Unité de vie	Petites structures accueillant moins de 25 personnes pagées (accueil permanent, temporaire ou de jour)		
Accueil de jour	Accueil en journée uniquement		

Le territoire de Besançon bénéficie d'un large panel de ces établissements. Fin 2005, le nombre de places recensées était le suivant :

	Nombre de places à Besançon	Nombre de places dans l'agglomération (Besançon compris)
Hébergement permanent		
EHPAD	571	1 241
Accueil familial	22	22
Unité de vie	0	50
Logements-foyers	460	460
Accueil		
Accueil temporaire	17	45
Accueil de jour	23	27
Accueil de nuit	4	4

Les partenaires estiment que le besoin ne résiderait pas à court terme dans la quantité de places sur le territoire mais davantage dans les types de structures. Ainsi, l'accueil temporaire, transitoire ou d'urgence paraît devoir être développé afin de tenir lieu de passerelle en cas d'évolution de la situation (urgence ou transitoire), soit dans l'attente de pouvoir retourner dans la situation antérieure (temporaire).

Etude de cas :

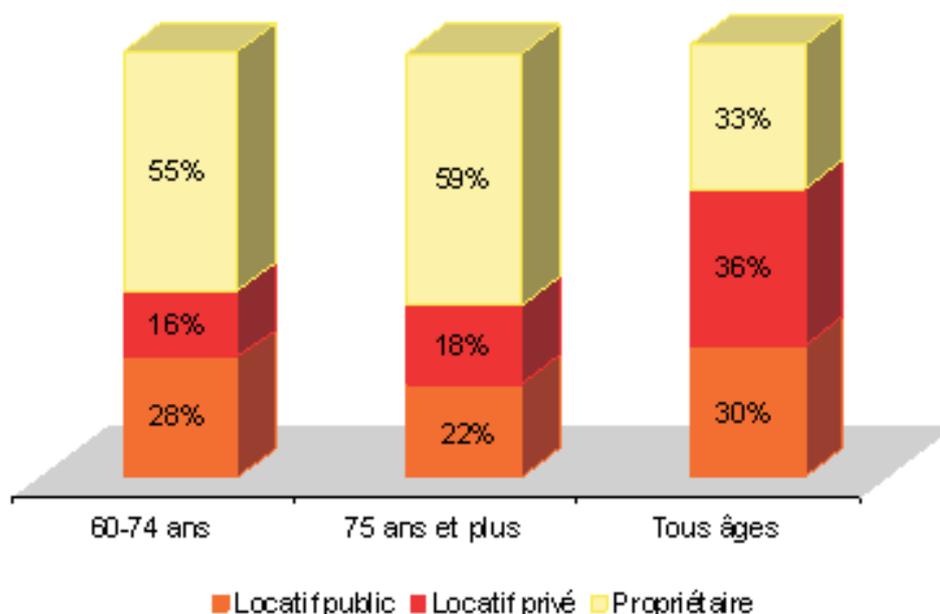
Monsieur X a été « mis dehors » par sa femme. Il a deux enfants habitant Lyon et Paris. Un ami lui prête un local mais sans fenêtre ni confort. Il semble déprimé. Il s'est adressé aux services du CCAS afin de bénéficier d'un accompagnement pour trouver un logement. En attendant une solution logement, il va prendre ses repas tous les jours dans un logements-foyer. Afin d'offrir une solution temporaire à Monsieur X, un logement dans cet établissement lui est proposé à titre exceptionnel. L'entrée en logements-foyer s'est faite de manière temporaire avant passage en commission d'attribution.

Cependant, à plus long terme, la question du nombre de places se pose, notamment en EHPAD. Les projections démographiques, tant dans le nombre de personnes qui seront dépendantes à l'horizon 2015 que dans la tendance à la diminution des aidants potentiels laissent à penser qu'il faut rester vigilant sur cette question. Pour rappel, on pourrait compter 6 000 personnes de 75 ans et plus supplémentaires à l'horizon 2020 dans l'agglomération.

En parallèle, des passerelles pourraient être établies entre les différents types de structures : accueil de jour/maison de retraite, centre de moyen séjour/logements-foyers..., ceci dans le but de faciliter la prise en charge de la personne et de coordonner les dispositifs.

▼ Des personnes qui sont davantage propriétaires de leur logement

59 % des ménages dont le référent principal a plus de 75 ans sont propriétaires de leur logement. 40 % sont locataires. On constate que les personnes de 75 ans et plus sont davantage propriétaires que l'ensemble de la population.



Source : DRE, traitement AudaB

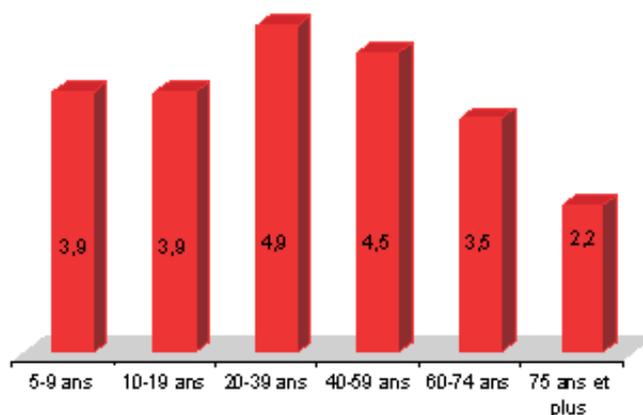
Les locataires du parc social bisontin :

Parmi les occupants du parc social bisontin, 13,36 % sont âgés de plus de 60 ans, 2,4 % âgés de plus de 80 ans.

Les bailleurs sociaux, préoccupés par le vieillissement constaté de leurs locataires, ont réalisé une étude (le vieillissement dans le parc locatif social au 1^{er} janvier 2007, Union Sociale pour l'Habitat Franche-Comté) à l'échelle de la Franche-Comté. Cette dernière révèle que 23 % des ménages du parc locatif social ont plus de 60 ans, 8 % plus de 75 ans. Près de la moitié des plus de 75 ans habitent leur logement depuis plus de 20 ans.

Pour les ménages de plus de 60 ans, deux tendances sont fortes : des ressources plus élevées que l'ensemble des ménages du parc et des personnes qui vivent majoritairement seules (55 %). Cependant, les personnes vivant seules ont des ressources inférieures à celles des autres ménages. (77 % ont des ressources inférieures à 60 % du plafond de ressources HLM).

▼ Des déplacements en baisse à partir de 75 ans

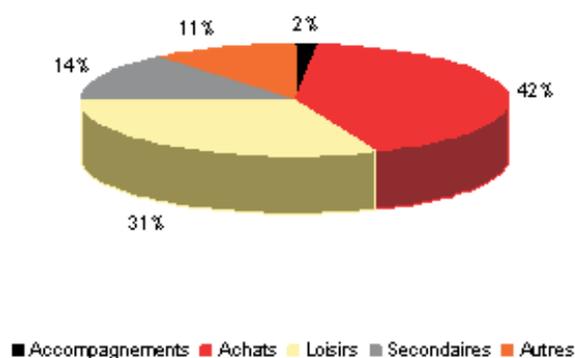


Source : Enquête déplacements urbains INSEE, méthode CERTU, traitement AudaB

On constate une baisse de la mobilité au moment du passage à la retraite, puis à partir de 75 ans. Le nombre moyen de déplacements pour les personnes entre 60 et 74 ans est de 3,5 par jour. Au-delà de 75 ans, on atteint plutôt 2,2 déplacements par jour.

Les facteurs explicatifs de cette tendance alternent entre une diminution de l'envie de sortir de chez soi et des difficultés à effectuer ces déplacements. A ce propos, les partenaires soulignent qu'il n'est pas rare de constater que lorsqu'un service d'aide au déplacement est mis en place, les personnes sortent à nouveau. Ainsi, l'aide au déplacement permettrait aux personnes âgées de se déplacer plus souvent, y compris pour des loisirs : aller au cinéma, voir un ami... Les partenaires ont également souligné l'importance pour les personnes âgées se rendant à des animations d'avoir une heure de retour avant la tombée de la nuit. Un retour plus tardif serait un facteur de renoncement aux sorties.

Motif des déplacements des 75 ans et plus



Source : Enquête déplacements urbains INSEE, méthode CERTU, traitement AudaB

Les déplacements se centrent donc sur les achats (45 %) et les loisirs (31 %). Pour comparaison, ces proportions atteignent respectivement 11 % et 13 % pour les moins de 60 ans. De même, on constate une diminution des déplacements secondaires : déplacements qui n'ont ni pour origine, ni pour destination le domicile. Les trajets seraient donc plus directs.

Le mode de transport utilisé par les personnes de 75 ans et plus est davantage centré sur les modes doux (déplacements à pied principalement) : 54 %. Sans surprise, ils sont moins souvent conducteurs de voiture particulière. Par contre, on ne constate pas de recours accru aux transports en commun.

▼ Une vie sociale et citoyenne

En 1990, au plan national, 40 % des plus de 60 ans adhéraient à une association. En 1999, ils étaient 47 %. Une enquête de l'INSEE révèle que depuis 1998, le taux d'adhésion des personnes de 60 ans et plus est constamment supérieur à celui des autres tranches d'âge pour atteindre 44,1 % en 2005.

Au-delà de l'engagement associatif, une étude sur le territoire franc-comtois et bourguignon (ORS les retraités bourguignons et franc-comtois, Préoccupations et besoins d'informations) révèle que deux tiers des personnes de 60 ans et plus voient un de leurs enfants au moins une fois par semaine, la moitié font de même avec leurs petits-enfants. Les contacts avec les amis sont également fréquents et les personnes retraitées participent généralement à de nombreuses activités. Mais au-delà de ces constats, des situations de grande solitude existent. A ce propos, le CODERPA soulignait dans le diagnostic préalable au volet vieillissement du Schéma Départemental d'Organisation des Services Sociaux et Médico-Sociaux des phénomènes d'isolement accrus.

Des pistes de réponse aux enjeux locaux

L'augmentation du nombre de personnes retraitées et au-delà de personnes âgées de plus de 75 ans interroge leur place dans la société. La modification des équilibres générationnels va nécessairement impacter sur la société. Quelle place vont tenir ces personnes, quel impact aura cette tendance démographique sur la société ? Au-delà, cela pose également la question des services et de l'accompagnement de cette population, qui sera, on l'a vu, moins dépendante mais qui développera des pathologies qui devront être prises en charge, ne serait-ce que temporairement.

De plus, les évolutions prévisibles du nombre d'aidants potentiels laissent augurer une place de plus en plus prépondérante de la solidarité sociétale par rapport à la solidarité familiale.

▼ Quelles réponses pour les personnes à domicile ?

En terme de logement, il apparaît un besoin d'information des propriétaires occupants sur l'accessibilité et l'adaptabilité des logements. La dépendance arrivant, des travaux sont souvent nécessaires. Or, prévoir ces adaptations dès la construction est moins coûteuse.

Pour les personnes à domicile, c'est notamment en terme de services que les besoins sont pointés. Le développement de services d'accompagnement aux sorties par exemple est cité.

Au-delà, c'est la nécessaire évolution des services de maintien à domicile qui est en question. Faire face à la demande qui va s'accroître, mais également à la complexité des situations : grande dépendance, maladie d'Alzheimer... D'ores et déjà, les interventions multiples dans une même journée, les limites d'interventions sont des interrogations auxquelles sont confrontés les acteurs locaux. Les conséquences se mesurent en terme de coût pour l'institution et en terme de qualité d'intervention pour la personne.

De même, le recours aux aidants familiaux est important. Les partenaires soulignent le besoin de formation de ces aidants pour les accompagner au mieux, faciliter leur rôle et leur faire prendre conscience de la nécessité de préserver des moments de répit et de vie sociale afin de ne pas se laisser enfermer dans ce rôle d'aidant qui finit par épuiser les personnes. Des solutions dites «de répit» (accueils de jour, accueils temporaires, «vacances thérapeutiques» ...) ou d'accompagnement des aidants peuvent également être développées. Ces besoins sont prégnants, mais ne sont pas une réalité uniquement bisontine. Des études notent à ce propos l'augmentation de la mortalité des conjoints de malades Alzheimer par rapport à des personnes du même âge n'ayant pas à assumer de semblables charges physiques et morales (R. Moulias, M-P Henry, C. Ollivet «Alzheimer et maladies apparentées», dans rapport CNSA).

Pour les personnes souffrant de problèmes cognitifs, il apparaît indispensable d'aider et de favoriser l'information et le diagnostic. L'information grand public permettrait non seulement de détecter plus tôt les signes mais également de familiariser le grand public à ces situations et donc de limiter les risques d'isolement des aidants.

Enfin, les besoins prégnants se situent dans la simplification de l'accès au droit et dans la coordination des acteurs.

▼ Quelles réponses pour les personnes en établissement ?

Le placement d'une personne dépendante en établissement pose plusieurs problématiques. Tout d'abord, il s'agit là d'une étape souvent traumatisante pour la personne, et pour sa famille. Culpabilité de la famille, projection dans un avenir difficile pour la personne âgée. Les partenaires ont insisté sur la nécessité de mettre en place des accompagnements plus fréquents : recours à la médiation familiale afin d'aider la famille à prendre la décision, accompagnement aux visites en maisons de retraite pour que les personnes âgées puissent effectuer un réel choix d'établissement et puissent s'y projeter. Il apparaît également que les personnes ayant fréquenté un accueil de jour vivent mieux l'intégration en maison de retraite. Des passerelles, des accueils ponctuels pourraient donc être développés.

De même, les solutions de placement temporaire, transitoire ou d'urgence manquent.

Deuxième problématique liée à l'intégration en maison de retraite : le coût du placement. En effet, les tarifs de ces établissements représentent un coût particulièrement élevé et peuvent souvent être difficiles à supporter pour la personne et sa famille. Au-delà, les personnes âgées ne souhaitent pas représenter une charge pour leurs enfants. Les personnes peuvent avoir recours à l'aide sociale mais du fait de sa récupération sur succession, les personnes âgées hésitent à la solliciter.

Les partenaires ont également souligné un besoin d'innovation dans les structures. Le besoin serait davantage axé sur des structures plus petites, plus souples.

Au-delà de ces pistes, c'est bien la question de la place que la société fera aux personnes âgées qui est au centre des préoccupations. Aujourd'hui perçues comme une charge, il apparaît nécessaire de s'ouvrir à l'idée que les personnes âgées peuvent représenter une vraie richesse et qu'elles ont une utilité sociale forte. Besançon, à cet égard, avec la mise en place du Conseil des Sages, avec le développement d'actions intergénérationnelles, l'a déjà pris en compte. Le défi démographique qui s'annonce donnera une dimension supplémentaire à cette question.

Le cinquième risque

Le gouvernement a en projet de créer un risque supplémentaire qui s'ajouterait aux 4 précédents couverts par la Sécurité Sociale soit : la maladie, la famille, les accidents du travail et les retraites. Ce cinquième risque couvrirait la dépendance ou perte d'autonomie.

Pour les personnes âgées, la mise en place de l'APA avait déjà constitué une réelle avancée dans la prise en charge de la dépendance. Mais devant l'augmentation à venir du nombre de personnes âgées, les charges financières qui en découleront et un besoin d'harmonisation avec la compensation du handicap, une réflexion autour d'une réforme de la prise en charge de la dépendance, toutes tranches d'âge confondues a été amorcée.

Le cinquième risque consisterait à attribuer à ceux qui sont frappés d'une déficience physique, sensorielle, mentale ou psychique une aide en nature ou en espèces - la compensation personnalisée pour l'autonomie. Celle-ci permettrait à son bénéficiaire de réaliser, grâce à un appareillage ou à l'aide d'une tierce personne, ce qu'il aurait pu faire seul, et sans aide, s'il n'avait pas été atteint de la déficience en question.

La compensation personnalisée pour l'autonomie deviendrait un droit universel quels que soient l'âge de la personne et les causes de sa perte d'autonomie. Ce droit donnerait accès à une évaluation des besoins d'aide à l'autonomie qui prendrait en compte les spécificités de chaque situation et à l'élaboration d'un plan personnalisé de compensation intégrant les prestations, biens et services, identifiés comme nécessaires. Ce plan reposerait sur deux niveaux :

- ✔ un socle pris en charge par la solidarité nationale (APA)
- ✔ des contrats complémentaires de prévoyance collective ou individuelle.

Les plans d'aide seraient également améliorés pour faciliter le maintien à domicile des personnes isolées, des personnes les plus lourdement dépendantes, et des malades atteints d'Alzheimer.

Le barème de l'APA serait revu afin de couvrir davantage les plus pauvres. A contrario, le patrimoine serait pris en compte. Au-delà d'un certain seuil de richesse, la personne demandant l'APA aurait le choix entre :

- ✔ recevoir une allocation à taux réduit
- ✔ recevoir l'allocation à taux plein avec le risque d'une récupération sur succession au décès.

Le seuil n'est pas encore déterminé mais les sommes de 150 000 et 200 000 € sont évoquées.

Au niveau des établissements, des créations de places seraient envisagées et la médicalisation des maisons de retraite serait poursuivie.

Les partenaires se disent inquiets, notamment par rapport au manque de moyens. Le recentrage sur les plus dépendants et les plus pauvres est plutôt positif mais il pose la question de la solidarité nationale. En effet, le secteur assurantiel voit sa place renforcée avec des interrogations sur l'équité, la sélection des risques et les garanties minimales à mettre en place.

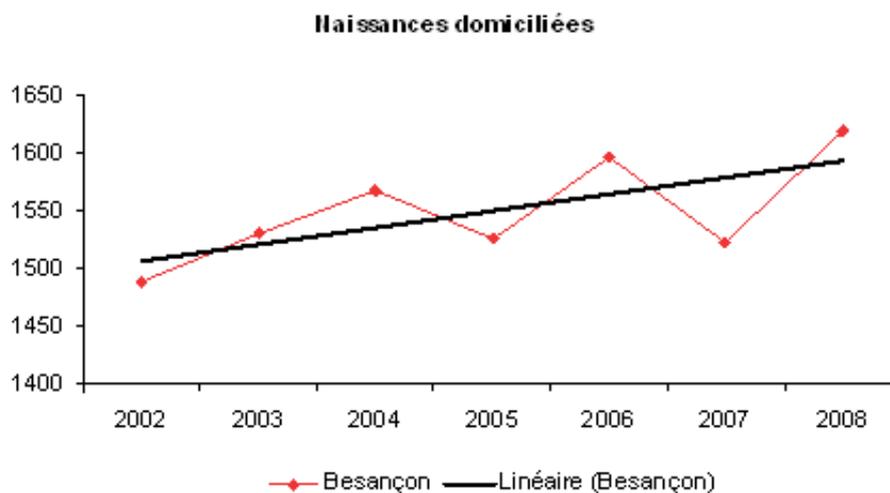
2. La petite enfance : un enjeu partagé

Une forte natalité sur le plan national comme sur le plan local

En 2008, la France a connu 801 000 naissances (territoire métropolitain), niveau jamais atteint depuis 1981. L'indice conjoncturel de fécondité¹, en progression depuis plusieurs années, dépasse en 2008 le seuil des 2 enfants par femme. Ces chiffres placent la France au second rang de l'Union Européenne, derrière l'Irlande.

Pour comprendre cette progression, il convient d'observer que les taux de fécondité par âge augmentent, alors que le nombre de femmes d'âge fécond diminue régulièrement depuis 25 ans. Par ailleurs, les naissances sont de plus en plus tardives : c'est surtout entre 30 et 40 ans que la fécondité progresse. L'âge moyen à la maternité continue d'augmenter (phénomène identique en Europe occidentale) pour approcher les 30 ans.

A Besançon, le nombre de naissances domiciliées² était aux environs de 1 600 en 2008. Ce chiffre suit une légère tendance à la hausse depuis 2002 :



On compte au total 4 000 enfants de moins de 3 ans couverts par une allocation de la CAF, chiffre également en hausse depuis plusieurs années.

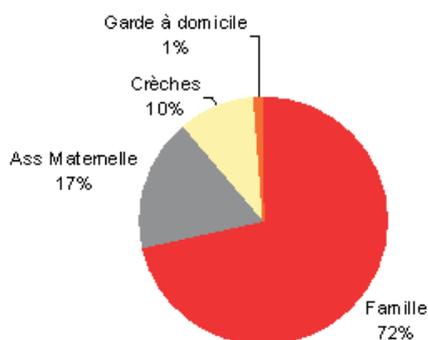
¹ L'indice conjoncturel de fécondité * : somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. Cet indicateur donne le nombre d'enfants moyen qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés à chaque âge de l'année considérée demeuraient inchangés.

² Naissances domiciliées* : naissances enregistrées au domicile de la mère

Cette réalité amène les pouvoirs publics à envisager des réponses tant en volume de places d'accueil offert qu'en typologies.

Face à la double exigence qualitative et quantitative de l'accueil, un Etat hésitant

L'accueil des enfants en bas âge est aujourd'hui réparti ainsi :



Source : Centre d'Analyse Stratégique, Note de veille n°107, Juillet 2008

Il importe de noter le lien entre mode de garde et activité professionnelle, notamment concernant l'emploi féminin. Ainsi, le taux d'activité des femmes est corrélatif au nombre d'enfants, passant ainsi de 75 % pour les femmes sans enfant à 60 % pour les femmes ayant 2 enfants, et même 37 % pour les femmes ayant 3 ans et plus ! Une étude du Centre pour la recherche économique et ses applications (Cepremap) sur «*l'effet d'obtention d'une place en crèche sur le retour à l'emploi des mères et leur perception du développement de leurs enfants*» a démontré combien l'impossibilité d'accéder à une crèche pénalisait le retour à l'emploi des mères. Cette étude confirme également que les mères les plus diplômées ont davantage de facilités pour résoudre le problème posé par l'impossibilité d'accéder à une place en crèche.

Le Président de la République s'était prononcé pour un Droit opposable à la garde d'enfant, objectif réaffirmé en février 2008. Pourtant, l'année écoulée a vu les discours des pouvoirs publics moins catégoriques. En effet, ce dispositif suppose la création de places supplémentaires pour répondre aux besoins, globalement estimés entre 350 000 et 400 000. Sachant qu'une place en crèche suppose un investissement évalué à 11 000 € et un coût de fonctionnement annuel de 15 000 €, les finances mobilisables sont importantes. Aussi la notion de droit opposable s'est-elle progressivement effacée au bénéfice du «développement de la garde d'enfant». Un assouplissement des règles de l'accueil chez les assistantes maternelles (4 enfants et non plus 3) a été décidé et une mobilisation pour mieux utiliser les crèches hospitalières a été annoncée.

Pourtant, ce sont bien les places en structure collective, crèche ou multi-accueil, qui offrent la meilleure garantie de qualité de service, préconisée par les spécialistes du jeune enfant (qualification des personnels, supervision des pratiques, socialisation). Or, ce sont précisément les parents pauvres, peu diplômés ou migrants qui recourent le moins ou accèdent le plus difficilement aux modes de garde collectifs.

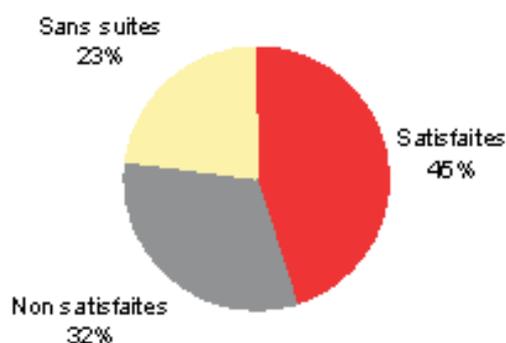
Il importe de rappeler que la garde exclusive par une mère défavorisée ou un entourage familial défavorisé risque de peser sur le développement cognitif de l'enfant, et plus tard sur son parcours scolaire.

Plus globalement, l'accueil collectif s'inscrit dans une stratégie d'investissement dans le capital humain et de lutte contre la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté (Centre d'Analyse Stratégique : Droit d'accueil du jeune enfant : une double exigence qualitative et quantitative, Note de veille n° 107) (**réf. note CAS**).

Les enjeux d'une meilleure coordination des acteurs locaux

A Besançon, 860 places en crèche (publiques et privées) sont proposées, réparties comme suit :

Total offre publique et privée au 1 ^{er} janvier 2009	855 places
Accueil régulier collectif et familial Accueil occasionnel	770 places
Crèche Collective Bersot (centre-ville)	60
Crèche Collective Battant (centre-ville)	60
Crèche Collective Vieille Monnaie (centre-ville)	20
Halte Garderie Mégevand (centre-ville)	20
Crèche Collective Chaprais	28
Multi Accueil Orchamps	99
Multi Accueil Clairs-Soleils	62
Multi Accueil Palente	25
Multi Accueil Saint-Claude	66
Multi Accueil Montrapon	98
Ile de France (Planoise)	25
Epoisses Châteaufarine (Planoise)	87
Le Parc (Planoise)	20
Halte garderie Grette	10
Multi Accueil Saint-Ferjeux	90
Crèches privées	85
Centre Hospitalier Universitaire	60
Antenne Petite enfance (Chaprais)	25



Chaque année, le service Petite Enfance reçoit entre 800 et 1 000 demandes. En 2007, sur 874 demandes, un peu moins de la moitié a été suivie d'une réponse positive du service municipal :

Le secteur privé est également représenté par 600 Assistantes Maternelles Indépendantes en activité. Environ 1 200 places sont assurées par des assistantes maternelles indépendantes. Deux Relais Assistantes Maternelles (RAM), situés au Centre-Ville et à Planoise, assurent une mise en relation entre parents et assistantes maternelles. En direction des parents, le RAM offre des informations quant aux démarches à effectuer pour embaucher une assistante maternelle, les prestations et droits existants. Au bénéfice des assistantes maternelles, le RAM se veut lieu-ressource dans l'exercice et la valorisation de leurs professions, proposant échanges, expression et information. Les RAM ont observé en 2007 une baisse estimée à 7 % du nombre des assistantes maternelles, expliquée en raison de la mise en place de la formation obligatoire (120 heures) qui aurait un caractère décourageant. Enfin, notons que les RAM évaluent à 10 % le nombre de parents domiciliés hors Besançon qui contractualisent un mode de garde avec les assistantes maternelles de la capitale régionale.

Les premières analyses mettent en évidence une difficulté territoriale : le très faible nombre de structures d'accueil dans les communes voisines conduit les familles de l'agglomération à solliciter le secteur privé comme le secteur public bisontin. Cette réalité renforce l'enjeu d'une coordination soutenue entre opérateur public (la Ville) et acteurs privés (les Relais Assistantes Maternelles, l'Antenne Petite Enfance) au bénéfice des réponses à apporter aux usagers.

Pour résumer cette troisième partie :

Dans une Ville qui voit sa population très légèrement baisser, 57 % des allocataires CAF sont isolés, sans tenir compte des 14 % de familles monoparentales. Isolement et pauvreté sont liés.

L'isolement est également une caractéristique des personnes âgées, comme la baisse des revenus et des déplacements. A partir de 2015, les plus de 60 ans dépasseront les moins de 20 ans. Même si la dépendance recule avec l'allongement de la vie, les défis sont nombreux quant au soutien aux aidants familiaux. Il importe parallèlement de reconsidérer l'action des services à domicile, en terme de missions (rythme des interventions, demande de transport...) et de moyens (formation et donc rémunération des personnels). Se développent les besoins en réponse à Alzheimer et maladies apparentées. Les parcours résidentiels sont à inventer et à sécuriser (nombre de places) selon le degré de dépendance et la période (urgence, transition, temporaire). La mise en place du 5^{ème} risque demeure incertaine, tout comme le droit opposable à la garde d'enfants.

Les naissances (1 600 par an) sont en légère progression. La crèche demeure le meilleur outil pour socialiser l'enfant de milieu défavorisé. Le volume important de place en accueil collectif à Besançon ne répond pourtant pas à l'ensemble des besoins : une coordination avec les acteurs privés, notamment assistantes maternelles, est un enjeu.

PARTIE IV : QUELLE EVOLUTION POUR LA VILLE ET SES QUARTIERS ?

I. QUELLE EVOLUTION POUR LA VILLE ?

1. La Ville par rapport aux autres échelles de territoire

En 2007, sur les principaux indicateurs de pauvreté/précarité, la Ville de Besançon se situait comme les autres années, à un niveau supérieur au département et à la région et, dans une moindre mesure, à la France. C'est la part des allocataires sous le seuil de bas revenus dans les ménages qui est nettement supérieure à celle constatée en France : 18,5 % à Besançon, 14,2 % en France.

	France	Franche-Comté	Doubs	Agglomération	Besançon
Part des allocataires de minima sociaux dans les ménages	8,1 %	6,7 %	6,8 %	8,1 %	9,4 %
Part des allocataires RMI dans les ménages	4,2 %	3,1 %	3,4 %	4,3 %	5,2 %
Part de la population couverte par le RMI dans la population	3,3 %	2,5 %	2,7 %	3,7 %	4,6 %
Part des allocataires à bas revenus dans les ménages	14,2 %	12,6 %	13,1 %	15,9 %	18,5 %
Part de la population couverte par le seuil de bas revenus dans la population.	13,3 %	12,1 %	12,1 %	14,5 %	17,8 %
Part des allocataires fragiles dans les ménages	5,1 %	5,2 %	5,1 %	5,1 %	5,4 %

2. Une évolution différenciée selon les quartiers

Les allocataires monoparents

	2005	2007	Evol. en nombre	Evol. en %
Centre-Ville - Chapelle des Buis	231	223	- 8	- 3 %
Velotte	46	48	2	4 %
Butte-Grette	251	241	- 10	- 4 %
Battant	168	147	- 21	- 13 %
Chaprais-Cras	391	379	- 12	- 3 %
Bregille	63	85	22	35 %
St-Ferjeux - Rosemont	220	226	6	3 %
Montrapon -Montboucons	306	348	42	14 %
St Claude - Torcols	474	473	- 1	0 %
Palente-Orchamps-Saragosse	424	400	- 24	- 6 %
Vaite - Clairs-Soleils	154	169	15	10 %
Planoise-Châteaufarine	1 266	1 247	- 19	- 2 %
Tilleroies	42	56	14	33 %
Chailluz	-	-	-	-
Besançon	4 104	4 077	- 27	- 1 %

Source : CAF

En tendance, certains quartiers se démarquent par une forte augmentation du nombre d'allocataires monoparents : Chaprais, Montrapon, Vaïtes/Clairs-Soleils, Tilleroies.

En volume, et pour rappel, ce sont les quartiers de Saint-Ferjeux, Planoise et Tilleroies qui sont surreprésentés par rapport à la Ville (part dans les ménages).

Les allocataires de minima sociaux (RMI, API et AAH)

	2005	2007	Evol. en nombre	Evol. en %
Centre-Ville - Chapelle des Buis	355	320	- 35	- 10 %
Velotte	40	45	5	13 %
Butte-Grette	291	270	- 21	- 7 %
Battant	386	346	- 40	- 10 %
Chaprais-Cras	372	411	39	10 %
Bregille	80	101	21	26 %
St-Ferjeux - Rosemont	274	270	- 4	- 1 %
Montrapon-Montbouconss	380	389	9	2 %
St-Claude - Torcols	297	362	65	22 %
Palent Orchamps-Saragosse	520	526	6	1 %
Vaïtes - Clairs-Soleils	184	167	- 17	- 9 %
Planoise-Châteaufarine	1 883	1 846	- 37	- 2 %
Tilleroyes	111	134	23	21 %
Chailluz	-	-	-	-
Besançon	5 320	5 190	- 130	- 2 %

Source : CAF

Dans un contexte de baisse d'allocataires de minima sociaux sur la Ville, les quartiers Chaprais, Bregille, Saint-Claude et Tilleroyes se démarquent par une forte hausse.

En volume et pour rappel, ce sont les quartiers de Battant, Planoise et Tilleroyes qui enregistrent une part plus forte que celle de la Ville (part dans les ménages).

Les allocataires RMI

	2005	2007	Evol. en nombre	Evol. En %
Centre-Ville - Chapelle des Buis	240	202	- 38	- 16 %
Velotte	23	19	- 4	- 17 %
Butte-Grette	187	166	- 21	- 11 %
Battant	286	258	- 28	- 10 %
Chaprais-Cras	178	190	12	7 %
Bregille	54	57	3	6 %
St-Ferjeux - Rosemont	152	147	- 5	- 3 %
Montrapon -Montbouconss	250	227	- 23	- 9 %
St-Claude - Torcols	207	177	- 30	- 14 %
Palente - Orchamps - Saragosse	266	273	7	3 %
Vaïtes - Clairs-Soleils	118	108	- 10	- 8 %
Planoise - Châteaufarine	1 163	1 043	- 120	- 10 %
Tilleroyes	21	17	- 4	- 19 %
Chailluz	-	-	-	-
Besançon	3 189	2 890	- 299	- 9 %

Source : CAF

Là encore, alors que le contexte est à la baisse sur la Ville, les quartiers Chaprais, Bregille et Palente enregistrent un nombre d'allocataires RMI plus élevé en 2007 qu'en 2005.

En volume et pour rappel, ce sont les quartiers de Battant et Planoise qui se démarquent par une part dans la population plus forte que sur la Ville.

Les allocataires de l'Allocation Adultes Handicapés

Allocataires AAH	2005	2007	Evol. en nombre	Evol. en %
Centre-Ville - Chapelle des Buis	92	95	3	3 %
Velotte	13	23	10	77 %
Butte-Grette	56	71	15	27 %
Battant	82	78	- 4	- 5 %
Chaprais-Cras	159	196	37	23 %
Bregille	21	31	10	48 %
St-Ferjeux - Rosemont	107	105	- 2	- 2 %
Montrapon -Montbouconss	100	118	18	18 %
St-Claude - Torcols	126	149	23	18 %
Palente - Orchamps - Saragosse	216	209	- 7	- 3 %
Vaite - Clairs-Soleils	53	45	- 8	- 15 %
Planoise - Châteaufarine	469	544	75	16 %
Tilleroyes	88	114	26	30 %
Chailluz	-	-	-	-
Besançon	1 604	1 780	176	11 %

Source : CAF

Enfin, le nombre d'allocataires AAH augmente de 11 % sur la Ville, soit 176 allocataires. Les quartiers de Planoise, Tilleroyes, St-Claude et Chaprais ont vu leur nombre d'allocataires augmenter de plus de 20 personnes entre 2005 et 2007.

Pour résumer :

Sur la base des indicateurs ci-dessus, il apparaît que les données sociales de la population évoluent principalement entre 2005 et 2007 dans les quartiers des Chaprais et des Tilleroyes, et dans une moindre mesure à Bregille et St-Claude.

II. QUELLE EVOLUTION POUR LES QUARTIERS ?

1. Le Centre-Ville

→ Description du quartier

(Source : Plan Local d'Urbanisme RAPPORT DE PRÉSENTATION)

Précision qui s'impose immédiatement, les caractéristiques énoncées ici sont celles du centre-ville, la Chapelle des Buis étant un espace naturel peu occupé. Population relativement jeune, souvent étudiante, très mobile, habitant seul des logements plutôt petits, plutôt en location et étant peu motorisée, telles sont les caractéristiques de la population du centre-ville. Plus de 2 personnes sur trois ont moins de 40 ans, seulement 13 % des habitants ont plus de 60 ans. Le taux de mobilité résidentielle est de 72 %, c'est-à-dire que près de trois personnes sur quatre changent de logement entre deux recensements de population. La relative jeunesse de cette population du centre-ville explique certainement, en partie, cette importante mobilité. Par ailleurs, les ménages du quartier sont, à 60 %, composés d'une seule personne (45 % pour l'ensemble de la Ville). Concernant les logements, constatons que plus d'un logement sur deux (57 %) sont composés de deux pièces, seulement un sur quatre compte un minimum de quatre pièces. Ces logements, pour la plupart de petite taille donc sont occupés essentiellement en location privée, seules 20 % des résidences principales sont habitées par leur propriétaire. En termes d'équipements publics, de services aux particuliers, le centre-ville est évidemment bien pourvu, la Grande Rue pouvant presque être considérée comme une limite entre un quartier administratif, à l'Ouest, et un côté plutôt consacré aux commerces, aux services, ..., coté Est.

→ Quelques indicateurs sociaux

Source : INSEE-RGP 99, CAF 2007, DGI 2006, INSEE

Indicateur	Besançon	Quartier	Chamars	République	Sarrail	Citadelle	Chapelle des Buis
Population	117 691	10 796	2 927	2 948	2 181	2 486	254
Ménages RGP 99	55 191	6 318	1 738	1 739	1 269	1 470	102
Indice de jeunesse	132 %	134 %	161 %	153 %	99 %	138 %	78 %
Part des 75 ans et plus dans la population	7 %	6 %	5 %	5 %	9 %	5 %	8 %
Part des 19 ans et moins dans la population	23 %	18 %	18 %	19 %	17 %	16 %	19 %
Part des isolés dans les ménages	31 %	44 %	48 %	39 %	43 %	47 %	10 %
Part de familles monoparentales dans les ménages	7 %	3 %	4 %	3 %	4 %	4 %	-
Part allocataires sous le seuil de bas revenus dans les ménages	19 %	15 %	14 %	14 %	16 %	17 %	7 %
Part population couverte par le seuil de bas revenus dans la population	18 %	12 %	11 %	11 %	13 %	14 %	4 %
Part allocataires fragiles dans les ménages	5 %	4 %	3 %	3 %	4 %	6 %	0 %
Part allocataires des minima sociaux dans les ménages	9 %	5 %	4,8 %	4,2 %	4,7 %	6,7 %	4,9 %
Part allocataires du RMI dans les ménages	5 %	3 %	2,7 %	2,9 %	3,3 %	4,3 %	-
Part Population couverte par le RMI dans la population	5 %	2 %	1,8 %	2,4 %	2,4 %	3,1 %	-
Evolution nombre allocataires RMI 2005-2007	- 9 %	- 16 %	- 19 %	- 17 %	- 5 %	- 19 %	-
Revenu en dessous duquel se situent les 10 % des ménages les plus pauvres	5 813	-	4 468	5 182	5 207	3 476	0
Revenu au-dessus duquel se situent les 10 % des ménages les plus riches	50 519	-	65 737	58 407	51 780	47 181	0
Rapport entre riches et pauvres	8,7	-	14,7	11,3	9,9	13,6	-
Revenu médian des ménages	20 323	-	19 887	20 360	19 641	16 212	32 046

Demandeurs d'emploi cat. 1 à 3 (2006)	6 929	623	151	166	123	173	10
Part de la population salariée dans la population (2006)	41 %	42 %	40 %	43 %	40 %	45 %	39 %
Naissances (2006)	1 585	116	27	43	18	28	-

C'est le 6^{ème} quartier de la Ville en population.

Il est remarquable par son taux de personnes isolées très supérieur à la moyenne bisontine.

Les indicateurs de pauvreté et de précarité sont inférieurs à ceux de la Ville.

→ Vivre en tranquillité dans son quartier

Source : mission tranquillité publique, observatoire de la sécurité et enquête sur le sentiment d'insécurité

Le secteur de la Boucle est un de ceux où l'Observatoire enregistre le plus de faits. Après 2 années de baisse, la moyenne mensuelle du nombre de faits enregistrés par l'Observatoire augmente de 6 % en 2007 puis baisse à nouveau en 2008 de 8 % pour atteindre son niveau le plus bas sur les cinq dernières années.

Chiffres de l'Observatoire de la Sécurité	Nombre de faits par mois dans la Boucle (Observatoire)	Part dans la totalité des faits recensés à Besançon (Observatoire)	Pour mémoire, part de la population de la Boucle dans la population totale de la Ville (RGP 999)
2004	44,41	15,68 %	9,2 %
2005	39,25	13,54 %	9,2 %
2006	37,25	14,11 %	9,2 %
2007	43,25	15,3 %	9,2 %
2008	36,16	13,8 %	9,2 %

Le sentiment d'insécurité :

Les habitants de la Boucle se sentent plus en sécurité que la moyenne des Bisontins (82,9 % des personnes interrogées dans ce quartier s'y sentent en sécurité, 73,7 % pour la moyenne des Bisontins).

2. Velotte

→ Description du quartier

Source : Plan Local d'Urbanisme RAPPORT DE PRÉSENTATION

Quartier en expansion, plus de la moitié (53 %) des habitants du quartier a plus de 40 ans, les plus de 60 ans représentent quasiment une personne sur quatre. Velotte se caractérise par une forte présence de logements individuels, 67 % et également par une part importante de propriétaires occupants, 67 % également. Le locatif public est très peu présent, seulement 5 %. Ces indicateurs expliquent aisément le faible taux de mobilité résidentielle, c'est-à-dire le nombre de personnes ayant changé de logement entre deux recensements. Le quartier est essentiellement résidentiel donc, peu d'équipements publics, peu de services aux particuliers, peu d'artisanat et d'industries existent.

→ Quelques indicateurs sociaux

Source : INSEE-RGP 99, CAF 2007, DGI 2006, INSEE

Indicateur	Besançon	Quartier	Velotte
Population	117 691	2 201	2 201
Ménages RGP 99	55 191	885	885
Indice de jeunesse	132 %	110 %	110 %
Part des 75 et plus dans la population	7 %	7 %	7 %
Part des 19 ans et moins dans la population	23 %	24 %	24 %
Part des isolés dans les ménages	31 %	13 %	13 %
Part de familles monoparentales dans les ménages	7 %	5 %	5 %
Part allocataires sous le seuil de bas revenus dans les ménages	19 %	11 %	11 %
Part population couverte par le seuil de bas revenus dans la population	18 %	9 %	9 %
Part allocataires fragiles dans les ménages	5 %	4 %	4 %
Part allocataires des minima sociaux dans les ménages	9 %	5 %	5 %
Part allocataires du RMI dans les ménages	5 %	2 %	2 %
Part population couverte par le RMI dans la population	5 %	2 %	2 %
Evolution nombre allocataires RMI 2005-2007	- 9 %	- 17 %	- 17 %
Revenu en dessous duquel se situent les 10 % des ménages les plus pauvres	5 813	10 769	10 769
Revenu au dessus duquel se situent les 10 % des ménages les plus riches	50 519	71 703	71 703
Rapport entre riches et pauvres	8,7	6,7	6,7
Revenu médian des ménages	20 323	28 314	28 314
Demandeurs d'emploi cat. 1 à 3 (2006)	6 929	71	71
Part de la population salariée dans la population (2006)	41 %	41 %	41 %
Naissances (2006)	1 585	26	26

Velotte est un des plus petits quartiers de Besançon en population. Il possède un revenu médian très supérieur à celui de la Ville.

Les indicateurs de pauvreté sont inférieurs à ceux de la Ville.

3. Butte-Grette

→ Description du quartier

Source : Plan Local d'Urbanisme RAPPORT DE PRÉSENTATION

Le quartier Butte-Grette, de par ses indicateurs démographiques, est le plus représentatif de la Ville. Que ce soit dans la composition par âge des habitants, dans la taille des ménages ou dans le type de ménage, les indicateurs de ce quartier sont tous très proches voire similaires aux moyennes bisontines. Environ 9 500 habitants peuplent ce quartier, une seule classe d'âge étant sensiblement plus représentée que les autres, celle, à l'instar de l'ensemble de la commune, des personnes ayant entre 20 et 39 ans, un habitant sur trois. Les autres indicateurs, taille des ménages, type des ménages, taux de mobilité résidentielle ou encore le nombre moyen de personnes par ménage, tous donnent au quartier un profil quasi identique à celui de la Ville. Le quartier est bien pourvu en services aux particuliers, notamment en services de santé, et l'on note également la présence de deux grandes surfaces alimentaires.

→ Quelques indicateurs sociaux

Source : : INSEE-RGP 99, CAF 2007, DGI 2005, INSEE

Indicateur	Besançon	Quartier	Grette	Vieilles Perrières	Villarceau	Xavier Marmier
Population	117 691	9 399	2 039	2 278	2 453	2 629
Ménages RGP 99	55 191	4 460	754	1 250	1 028	1 428
Indice de jeunesse	132 %	101 %	223 %	76 %	104 %	64 %
Part des 75 ans et plus dans la population	7 %	8 %	6 %	10 %	6 %	11 %
Part des 19 ans et moins dans la population	23 %	21 %	34 %	18 %	18 %	16 %
Part des isolés dans les ménages	31 %	22 %	24 %	22 %	22 %	22 %
Part de familles monoparentales dans les ménages	7 %	5 %	15 %	3 %	3 %	4 %
Part allocataires sous le seuil de bas revenus dans les ménages	19 %	14 %	38 %	10 %	8 %	9 %
Part population couverte par le seuil de bas revenus dans la population	18 %	15 %	43 %	9 %	5 %	7 %
Part allocataires fragiles dans les ménages	5 %	4 %	7 %	2 %	3 %	4 %
Part allocataires des minima sociaux dans les ménages	9 %	6 %	23 %	3 %	2 %	2 %
Part allocataires du RMI dans les ménages	5 %	4 %	14 %	2 %	1 %	1 %
Part Population couverte par le RMI dans la population	5 %	4 %	15 %	2 %	1 %	1 %
Evolution nombre allocataires RMI 2005-2007	- 9 %	- 11 %	- 11 %	- 7 %	0 %	- 24 %
Revenu en dessous duquel se situent les 10 % des ménages les plus pauvres	5 813	-	1 133	8 631	10 806	10 285
Revenu au-dessus duquel se situent les 10 % des ménages les plus riches	50 519	-	44 133	61 842	63 605	48 554
Rapport entre riches et pauvres	8,7	-	39,0	7,2	5,9	4,7
Revenu médian des ménages	20 323	-	15 028	25 878	26 225	22 764
Demandeurs d'emploi cat. 1 à 3 (2006)	6 929	399	179	72	65	83
Part de la population salariée dans la population (2006)	41 %	39 %	40 %	38 %	35 %	43 %
Naissances (2006)	1 585	123	37	22	38	26

Il s'agit du 7^{ème} quartier de la Ville en population.

Si l'on examine le quartier Butte-Grette par IRIS, on peut noter qu'il est très contrasté.

En effet, au sein d'un quartier à haut revenu médian et au taux de ménages au-dessous du seuil de bas revenus assez faible, on observe une poche de pauvreté, le secteur de la Grette (les 408).

43 % des habitants de ce secteur de la Grette ont moins de 25 ans, 16 % sont de nationalité étrangère.

Le secteur Grette du quartier a été classé Zone Urbaine Sensible pour une partie de son territoire : site Brulard, dans le cadre des quartiers cibles des dispositifs de la Politique de la Ville.

→ Vivre en tranquillité dans son quartier

Source : mission tranquillité publique, observatoire de la sécurité et enquête sur le sentiment d'insécurité

Sur la base des chiffres de l'Observatoire de la Sécurité, le nombre de faits constatés sur le quartier augmentait régulièrement depuis 2005 de même que la part de ces faits dans l'ensemble des faits recensés à Besançon. 2007 marque un coup d'arrêt à cette progression avec 4 faits de moins par mois et une baisse de 2 % de la part des faits enregistrés par l'Observatoire. 2008 enregistre à nouveau une hausse même si on reste en dessous des moyennes mensuelles de 2005 et 2006.

Chiffres de l'Observatoire de la Sécurité	Nombre de faits par mois à la Grette (Observatoire)	Part dans la totalité des faits recensés à Besançon (Observatoire)	Pour mémoire, part de la population de la Grette dans la population totale de la Ville (RGP 999)
2004	13,75	4,85 %	8 %
2005	17,25	5,95 %	8 %
2006	18,92	7,17 %	8 %
2007	15	5,3 %	8 %
2008	16,2	6,2 %	8 %

Sentiment d'insécurité :

Le sentiment de sécurité est plus développé à la Grette que sur le reste de la Ville et il ne fait que progresser depuis 2001 (86 % des personnes interrogées dans ce quartier s'y sentent en sécurité, 73,7 % pour la moyenne des Bisontins).

4. Battant

→ Description du quartier

Source : Plan Local d'Urbanisme RAPPORT DE PRÉSENTATION

Dans ce quartier ancien, plus de 75 % des logements ont été construits avant 1948, seulement 8 % l'ont été après 1990. Le statut d'occupation s'oriente principalement vers du locatif privé, à 61 %, la part de propriétaires occupants étant seulement de 9 %, soit plus de trois fois moins que la moyenne communale. C'est dans ce quartier que ce taux de propriétaire occupant est la plus faible. Ceci s'explique certainement par le type de logements présents ainsi que par la présence très importante d'étudiants. Les deux tiers des logements comptent en effet un maximum de deux pièces. Par ailleurs, phénomène à mettre également en relation avec le nombre important de petits logements, le taux de mobilité résidentielle de la population entre deux recensements (plus précisément entre 1990 et 1999) est de 76 %, autrement dit trois habitants sur quatre ont changé d'habitation entre ces deux dates. En termes d'équipements publics, la fonction sociale de ceux-ci est prégnante. Que ce soit pour les personnes âgées ou pour les personnes en difficultés, le quartier est doté de plusieurs centres d'accueil, le Marulaz ou l'abri de nuit des Glacis par exemple. Les services administratifs publics et parapublics sont eux moins présents du fait de l'immédiate proximité du centre-ville. Les services aux particuliers, et notamment les commerces, se concentrent le long des rues Battant et de la Madeleine, dans une moindre mesure le long des quais (*Diagnostic Besançon et ses territoires*). Enfin, il convient de noter que de nombreux espaces verts (squares, parcs aménagés, jardins familiaux, ...) occupent la partie Nord du quartier, secteur qui accueille également la principale gare ferroviaire et routière de la Ville, la gare Viotte, site amené à devenir également un important pôle tertiaire.

→ Quelques indicateurs sociaux

Source : INSEE-RGP 99, CAF 2007, DGI 2005, INSEE

Indicateur	Besançon	Quartier	Marulaz	Rue Battant
Population	117 691	4 188	1 963	2 225
Ménages RGP 99	55 191	2 300	1 126	1 174
Indice de jeunesse	132 %	85 %	122 %	66 %
Part des 75 ans et plus dans la population	7 %	10 %	6 %	12 %
Part des 19 ans et moins dans la population	23 %	15 %	15 %	14 %
Part des isolés dans les ménages	31 %	58 %	51 %	66 %
Part de familles monoparentales dans les ménages	7 %	6 %	4 %	9 %
Part allocataires sous le seuil de bas revenus dans les ménages	19 %	29 %	19 %	38 %
Part population couverte par le seuil de bas revenus dans la population	18 %	22 %	15 %	28 %
Part allocataires fragiles dans les ménages	5 %	5 %	4 %	6 %
Part allocataires des minima sociaux dans les ménages	9 %	15 %	8 %	22 %
Part allocataires du RMI dans les ménages	5 %	11 %	5 %	17 %
Part population couverte par le RMI dans la population	5 %	8 %	4 %	11 %
Evolution nombre allocataires RMI 2005-2007	- 9 %	- 10 %	- 12 %	- 9 %
Revenu en dessous duquel se situent les 10 % des ménages les plus pauvres	5 813	-	3 340	2 953
Revenu au-dessus duquel se situent les 10 % des ménages les plus riches	50 519	-	39 452	39 125
Rapport entre riches et pauvres	8,7	-	11,8	13,2
Revenu médian des ménages	20 323	-	14 356	14 988
Demandeurs d'emploi cat. 1 à 3 (2006)	6 929	392	155	237
Part de la population salariée dans la population (2006)	41 %	44 %	44 %	44 %
Naissances (2006)	1 585	55	28	27

Le quartier Battant a une forte identité liée à son histoire. Une étude réalisée en 2005 dans le cadre du projet de pôle d'animation des Bains Douches rend lisible sa spécificité.

C'est l'un des plus petits quartiers en population. Il est très fortement peuplé par une population étudiante.

Classé quartier de niveau trois (vigilance) dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, il est l'un des plus pauvres de la Ville. Il possède un revenu médian très inférieur à la moyenne bisontine. Le taux de ménages vivant sous le seuil de bas revenu est très supérieur à celui de la Ville. La part du RMI dans la population est à examiner avec prudence en raison de la domiciliation des personnes sans domicile fixe dans les locaux du SAAS, rue Champrond.

Dans le cadre de la construction du projet «pôle d'animation des bains douches», le CCAS a réalisé une monographie du quartier de Battant. Les points suivants ont été explicités :

- ✓ Des points communs avec le centre-ville : 50 % de jeunes, 60 % des ménages composé d'une personne, des logements petits et anciens

- ✓ Une identité particulière : Une plus grande mixité culturelle, plus de logements sociaux (19 % habitent dans des logements sociaux), plus de précarité et de pauvreté (5 % bénéficiaires du RMI, 10 % sous le seuil des bas revenus, etc.).

Au-delà des indicateurs chiffrés, on peut déterminer les points forts suivants :

- ✓ Une forte identité ressentie et exprimée par tous les acteurs : un attachement des habitants au quartier malgré le sentiment que l'image du quartier pour l'extérieur n'est pas positive.

- ✓ Un quartier en évolution, particulièrement par son bâti qui est à la fois ressenti comme une amélioration de l'image, mais qui inquiète en terme de perte de l'identité populaire et «rebelle»

- ✓ Une forte présence associative de quartier, tant quantitative que qualitative, avec une forte implication des habitants.

✓ Vivre en tranquillité dans son quartier

Source : mission tranquillité publique, observatoire de la sécurité et enquête sur le sentiment d'insécurité

Du point de vue de l'Observatoire de la Sécurité, la situation de Battant se dégrade à compter de l'année 2003 et on note une progression régulière du nombre moyen de faits par mois. Cette progression est due essentiellement à l'augmentation du nombre de troubles qui a doublé entre 2005 et 2006 et continue à progresser de 20 % en 2007 et de 8 % en 2008. Par contre, le nombre d'agressions, en progression régulière entre 2002 et 2005, s'infléchit depuis 2006.

Chiffres de l'Observatoire de la Sécurité	Nombre de faits par mois à Battant (Observatoire)	Part dans la totalité des faits recensés à Besançon (Observatoire)	Pour mémoire, part de la population de Battant dans la population totale de la Ville (RGP 999)
2004	14,25	5,03 %	3,6 %
2005	16,83	5,8 %	3,6 %
2006	17,58	6,66 %	3,6 %
2007	20,16	7,2 %	3,6 %
2008	22	8,39 %	3,6 %

Sentiment d'insécurité :

En 2007, les habitants de Battant sont moins nombreux à se sentir en sécurité que la moyenne des Bisontins et cet écart grandit (55,3 % à Battant, baisse de 10 % par rapport à 2005, et 73,7 % pour la moyenne des Bisontins, 2 % de mieux qu'en 2005), ils sont toujours nombreux (46,8 % en 2007) à constater une dégradation de la situation de leur quartier mais moins qu'en 2005 (53,1 %) alors que la moyenne des réponses des Bisontins à la même question est de 32,4 % en 2007.

5. Chaprais-Cras

→ Description du quartier

Source : Plan Local d'Urbanisme RAPPORT DE PRÉSENTATION

Densément peuplé, ce quartier de la première couronne, au tissu urbain ancien, connaît une attractivité certaine. Très bien doté en équipements publics ainsi qu'en services aux particuliers, il est en effet en pleine évolution. L'augmentation de la population, plus 8 %, entraîne une forte demande en logement dans ce quartier, quartier où les possibilités de construction existent. Ainsi, le nombre de logements progresse lui aussi fortement, plus 1 635 logements tout au long de la décennie 1990 dans un parc homogène quant à la taille des logements, répondant de ce fait à la demande. Cette attractivité est confirmée par le nombre de propriétaires occupant, leur part est de 37 % soit 6 points de plus que pour l'ensemble de la Ville. Le locatif public est lui peu présent, seulement 9 %, parc social où l'occupation y est ordinaire. Les principaux équipements publics nécessaires à la vie d'un quartier sont présents (écoles, Poste, services de santé, ...), les services aux particuliers étant également fortement représentés. De nombreux commerces, grandes surfaces et commerces de proximité, un nombre important de structures associatives..., contribuent à faire de ce quartier l'un des plus attractifs, tout du moins l'un des plus rayonnants. Autre indicateur illustrant cette attractivité et ce rayonnement, le taux de chômage faible, 4 %, le plus bas de la commune avec celui de Velotte.

→ Indicateurs sociaux

Source : INSEE-RGP 99, CAF 2007, DGI 2005, INSEE

Indicateur	Besançon	Quartier	Mouillère	Fontaine-Argent	Rotonde	Chaprais	Chasnot	Parc des Chaprais
Population	117 691	15 439	2 171	3 505	2 201	2 262	3 272	2 028
Ménages RGP 99	55 191	8 399	1 240	1 925	1 327	1 193	1 675	1 039
Indice de jeunesse	132 %	81 %	66 %	94 %	87 %	64 %	96 %	79 %
Part des 75 ans et plus dans la population	7 %	10 %	14 %	9 %	7 %	12 %	8 %	9 %
Part des 19 ans et moins dans la population	23 %	18 %	17 %	19 %	15 %	19 %	19 %	17 %
Part des isolés dans les ménages	31 %	27 %	26 %	36 %	34 %	16 %	16 %	33 %
Part de familles monoparentales dans les ménages	7 %	5 %	4 %	4 %	4 %	6 %	6 %	4 %
Part allocataires sous le seuil de bas revenus dans les ménages	19 %	13 %	11 %	15 %	15 %	10 %	11 %	16 %
Part population couverte par le seuil de bas revenus dans la population	18 %	11 %	9 %	11 %	14 %	9 %	10 %	11 %
Part allocataires fragiles dans les ménages	5 %	4 %	3 %	4 %	4 %	5 %	4 %	5 %
Part allocataires des minima sociaux dans les ménages	9 %	5 %	4 %	5 %	6 %	6 %	4 %	5 %
Part allocataires du RMI dans les ménages	5 %	2 %	2 %	2 %	3 %	3 %	2 %	2 %
Part population couverte par le RMI dans la population	5 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	1 %	1 %
Evolution nombre allocataires RMI 2005-2007	- 9 %	7 %	- 13 %	- 5 %	- 5 %	58 %	- 10 %	92 %

Indicateur	Besançon	Quartier	Mouillère	Fontaine-Argent	Rotonde	Chaprais	Chasnot	Parc des Chaprais
Revenu en dessous duquel se situent les 10 % des ménages les plus pauvres	5 813	-	9 025	6 562	6 050	10 272	10 569	7 902
Revenu au-dessus duquel se situent les 10 % des ménages les plus riches	50 519	-	69 022	52 619	47 750	47 069	48 930	39 493
Rapport entre riches et pauvres	8,7	-	7,6	8,0	7,9	4,6	4,6	5,0
Revenu médian des ménages	20 323	-	27 706	22 644	18 211	22 051	22 997	20 098
Demandeurs d'emploi cat. 1 à 3 (2006)	6 929	724	89	172	132	89	129	113
Part de la population salariée dans la population (2006)	41 %	43 %	43 %	39 %	49 %	40 %	46 %	44 %
Naissances (2006)	1 585	177	28	34	20	31	35	29

Le quartier des Chaprais est le 2^{ème} de la Ville en population.

C'est aussi le quartier le plus important pour ce qui concerne le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus.

Les indicateurs de pauvreté sont tous inférieurs à la moyenne bisontine.

Le secteur de la Mouillère est celui qui possède un des plus hauts revenus médians de la Ville.

→ Vivre en tranquillité dans son quartier

Source : mission tranquillité publique, observatoire de la sécurité et enquête sur le sentiment d'insécurité

Depuis 2004, le nombre de faits enregistrés sur ce quartier était en diminution régulière mais en 2007 il est remonté de manière significative avec une moyenne de 26 faits par mois, tendance confirmée en 2008 avec plus de 25 faits mensuels.

Chiffres de l'Observatoire de la Sécurité	Nombre de faits par mois à Cras Chaprais (Observatoire)	Part dans la totalité des faits recensés à Besançon (Observatoire)	Pour mémoire, part de la population de Cras Chaprais dans la population totale de la Ville (RGP 999)
2004	23,42	8,26 %	13,1 %
2005	22,66	7,82 %	13,1 %
2006	19,33	7,32 %	13,1 %
2007	26	9,2 %	13,1 %
2008	25,4	9,7 %	13,1 %

Le sentiment d'insécurité :

Les habitants du quartier Cras - Chaprais se sentent plus en sécurité que la moyenne des Bisontins (88,2 % des personnes interrogées dans ce quartier s'y sentent en sécurité, 73,7 % pour la moyenne des Bisontins).

6. Bregille

→ Description du quartier

(Source : Plan Local d'Urbanisme RAPPORT DE PRÉSENTATION)

L'un des quartiers, avec les Tilleroyes, les moins peuplés de Besançon, et où la composition par âge des habitants est homogène. Bénéficiant d'une situation géographique privilégiée, Bregille est un quartier plutôt résidentiel qui s'est développé au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Les logements sont, pour la plupart, de grande taille, près de 60 % comptent un minimum de quatre pièces, chiffre largement supérieur à la moyenne communale. Par ailleurs, la répartition des logements, entre collectifs et individuels, est homogène, presque équitable, alors que sur l'ensemble de la commune, les logements collectifs prédominent considérablement. Statut résidentiel prédominant, le quartier est peu doté de services aux particuliers, quelques services liés à la santé principalement sont présents. En revanche, de nombreux espaces verts et aires de jeux donnent au quartier un attrait tout particulier. La population du quartier est l'une des plus homogènes de la commune, les quatre classes d'âges étant toutes représentées quasiment à part égale.

→ Indicateurs sociaux

Source : INSEE-RGP 99, CAF 2007, DGI 2005, INSEE

Indicateur	Besançon	Quartier	Bregille
Population	117 691	3 093	3 093
Ménages RGP 99	55 191	1 366	1 366
Indice de jeunesse	132 %	121 %	121 %
Part des 75 ans et plus dans la population	7 %	8 %	8 %
Part des 19 ans et moins dans la population	23 %	25 %	25 %
Part des isolés dans les ménages	31 %	21 %	21 %
Part de familles monoparentales dans les ménages	7 %	6 %	6 %
Part allocataires sous le seuil de bas revenus dans les ménages	19 %	16 %	16 %
Part population couverte par le seuil de bas revenus dans la population	18 %	14 %	14 %
Part allocataires fragiles dans les ménages	5 %	5 %	5 %
Part allocataires des minima sociaux dans les ménages	9 %	7 %	7 %
Part allocataires du RMI dans les ménages	5 %	4 %	4 %
Part population couverte par le RMI dans la population	5 %	3 %	3 %
Evolution nombre allocataires RMI 2005-2007	- 9 %	6 %	6 %
Revenu en dessous duquel se situent les 10 % des ménages les plus pauvres	5 813	7 571	7 571
Revenu au dessus duquel se situent les 10 % des ménages les plus riches	50 519	70 910	70 910
Rapport entre riches et pauvres	8,7	9,4	9,4
Revenu médian des ménages	20 323	26 051	26 051
Demandeurs d'emploi cat. 1 à 3 (2006)	6 929	184	184
Part de la population salariée dans la population (2006)	41 %	40 %	40 %
Naissances (2006)	1 585	39	39

Le quartier de Bregille est un des plus petits quartiers de Besançon en terme de population.

C'est aussi le quartier où le revenu médian est un des plus élevés de la Ville.

Les indicateurs de pauvreté sont tous inférieurs à la moyenne bisontine.

La part des jeunes dans la population est supérieure à la moyenne de la Ville.

7. St-Ferjeux - Rosemont

→ Description du quartier

Source : Plan Local d'Urbanisme RAPPORT DE PRÉSENTATION

La population de St-Ferjeux est vieillissante et en baisse. La part des habitants ayant plus de 60 ans est supérieure de 5 points à la moyenne communale, 22 % contre 17 %. Néanmoins la composition par âge des habitants de St-Ferjeux montre une certaine homogénéité, l'écart entre la classe d'âge la plus représentée, celle des 20-39 ans, et la moins représentée, les plus de 60 ans, étant seulement de 9 points, 31 % de la population contre 22 %. La part des logements individuels au sein de l'ensemble du parc immobilier du quartier est importante, 24 %, bien au-delà de la moyenne bisontine (15 %). Le locatif social est également fortement représenté (41 %), notamment autour de la place Risler, à Pesty ou encore à l'Amitié. Le quartier s'est développé tout au long de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, seul un logement sur quatre a été construit avant 1948. Paradoxalement, dans ce quartier où 40 % des ménages sont constitués de personnes isolées, plus de la moitié des logements (54 %) comptent un minimum de quatre pièces. De larges secteurs du quartier sont dédiés non seulement aux espaces verts, présence de nombreux jardins familiaux au Rosemont notamment, mais aussi aux équipements sportifs tels que les complexes de la Malcombe et du Rosemont dans la partie Sud du quartier. La partie Nord, essentiellement le long de la rue de Dole, est consacrée d'abord à l'habitat mais aussi aux activités de services aux particuliers tels les commerces de proximité.

→ Quelques indicateurs sociaux

Source : INSEE-RGP 99, CAF 2007, DGI 2005, INSEE

Indicateur	Besançon	Quartier	Rosemont	Saint-Ferjeux	Risler
Population	117 691	6 176	1 749	2 487	1 940
Ménages RGP 99	55 191	2 640	755	1 004	881
Indice de jeunesse	132 %	103 %	104 %	93 %	117 %
Part des 75 ans et plus dans la population	7 %	9 %	9 %	10 %	9 %
Part des 19 ans et moins dans la population	23 %	23 %	23 %	22 %	24 %
Part des isolés dans les ménages	31 %	26 %	25 %	36 %	17 %
Part de familles monoparentales dans les ménages	7 %	9 %	8 %	7 %	10 %
Part allocataires sous le seuil de bas revenus dans les ménages	19 %	19 %	18 %	24 %	13 %
Part population couverte par le seuil de bas revenus dans la population	18 %	16 %	15 %	20 %	12 %
Part allocataires fragiles dans les ménages	5 %	7 %	8 %	7 %	5 %
Part allocataires des minima sociaux dans les ménages	9 %	10 %	11 %	13 %	6 %
Part allocataires du RMI dans les ménages	5 %	6 %	6 %	8 %	3 %
Part population couverte par le RMI dans la population	5 %	4 %	4 %	6 %	2 %
Evolution nombre allocataires RMI 2005-2007	- 9 %	- 3 %	2 %	- 7 %	0 %

Indicateur	Besançon	Quartier	Rosemont	Saint-Ferjeux	Risler
Revenu en dessous duquel se situent les 10 % des ménages les plus pauvres	5 813	-	7 794	6 904	9 360
Revenu au-dessus duquel se situent les 10 % des ménages les plus riches	50 519	-	42 775	45 870	41 774
Rapport entre riches et pauvres	8,7	-	5,5	6,6	4,5
Revenu médian des ménages	20 323	-	19 925	20 218	20 537
Demandeurs d'emploi cat. 1 à 3 (2006)	6 929	354	104	163	87
Part de la population salariée dans la population (2006)	41 %	40 %	39 %	41 %	39 %
Naissances (2006)	1 585	64	15	34	15

Le quartier est socialement très contrasté.

Si le revenu médian est équilibré sur les 3 secteurs du quartier, le taux de personnes sous le seuil de bas revenu est particulièrement important sur l'Iris St-Ferjeux.

La part des personnes de nationalité étrangère est supérieure à la moyenne de la Ville.

→ Vivre en tranquillité dans son quartier

Source : mission tranquillité publique, observatoire de la sécurité et enquête sur le sentiment d'insécurité

L'année 2005 est marquée par une augmentation sensible du nombre de faits enregistrés sur ce quartier avec une moyenne mensuelle de plus de 12,5 faits. En 2006 et 2007, cette moyenne retombe à 10 faits par mois et la part du quartier dans les faits bisontins se stabilise à 3,8 %. 2008 confirme cette tendance à la baisse.

Chiffres de l'Observatoire de la Sécurité	Nombre de faits par mois à St-Ferjeux (Observatoire)	Part dans la totalité des faits recensés à Besançon (Observatoire)	Pour mémoire, part de la population de St-Ferjeux dans la population totale de la Ville (RGP 999)
2004	8,08	2,85 %	5,2 %
2005	12,75	4,39 %	5,2 %
2006	10	3,78 %	5,2 %
2007	10,7	3,77 %	5,2 %
2008	8,75	3,34 %	5,2 %

Le sentiment d'insécurité :

Le sentiment de sécurité des habitants de St-Ferjeux a progressé régulièrement depuis 2000 et pour la première fois en 2007, les habitants du quartier sont plus nombreux que la moyenne des Bisontins à se sentir en sécurité dans leur quartier (81,9 % à St-Ferjeux, 73,7 % pour la moyenne des Bisontins).

8. Montrapon - Montboucons

→ Description du quartier

Source : Plan Local d'Urbanisme RAPPORT DE PRÉSENTATION

Un quartier où la population est en forte hausse, hausse à mettre en relation avec la très forte croissance du nombre de logements, plus 40 % entre les deux derniers recensements en date (1990 et 1999). Les personnes ayant moins de 40 ans sont largement majoritaires, les deux tiers de la population du quartier, du fait notamment d'une très forte population estudiantine de par la présence du Campus de la Bouloie mais aussi d'un nombre important d'équipements liés à l'éducation. Le quartier se caractérise donc par la présence, outre l'Université et son Campus, d'équipements publics importants, mais la dynamique des lieux est également assurée par le développement de Témis, vaste zone d'activités en plein essor. Concernant l'habitat, il est à noter que près de 30 % des logements ont été construits ces quinze dernières années, notamment dans le secteur des Montboucons, le secteur de Montrapon s'étant lui développé essentiellement entre 1948 et 1975, 51 % des logements de l'ensemble du quartier ont été édifiés durant cette période. Si le développement des Montboucons est bien réel, il s'oriente principalement vers l'habitat, les services aux particuliers étant eux concentrés dans le secteur de Montrapon.

→ Quelques indicateurs sociaux

Source : INSEE INSEE-RGP 99, CAF 2007, DGI 2005, INSEE

Indicateur	Besançon	Quartier	Observatoire	Montrapon	Fontaine Ecu	Bouloie	Montboucons
Population	117 691	13 369	2 384	3 485	2 315	2 915	2 270
Ménages RGP 99	55 191	5 935	1 209	1 855	1 013	804	1 054
Indice de jeunesse	132 %	138 %	118 %	81 %	137 %	269 %	265 %
Part des 75 ans et plus dans la population	7 %	6 %	5 %	10 %	7 %	3 %	3 %
Part des 19 ans et moins dans la population	23 %	20 %	17 %	19 %	26 %	17 %	26 %
Part des isolés dans les ménages	31 %	53 %	47 %	29 %	24 %	162 %	49 %
Part de familles monoparentales dans les ménages	7 %	6 %	3 %	7 %	7 %	5 %	6 %
Part allocataires sous le seuil de bas revenus dans les ménages	19 %	16 %	15 %	14 %	19 %	19 %	15 %
Part population couverte par le seuil de bas revenus dans la population	18 %	14 %	12 %	14 %	20 %	10 %	14 %
Part allocataires fragiles dans les ménages	5 %	4 %	4 %	4 %	3 %	4 %	3 %
Part allocataires des minima sociaux dans les ménages	9 %	7 %	6 %	6 %	8 %	8 %	6 %
Part allocataires du RMI dans les ménages	5 %	4 %	4 %	3 %	5 %	4 %	4 %

Indicateur	Besançon	Quartier	Observatoire	Montrapon	Fontaine Ecu	Bouloie	Montboucons
Part population couverte par le RMI dans la population	5%	3 %	2 %	3 %	5 %	2 %	4 %
Evolution nombre allocataires RMI 2005-2007	- 9 %	- 9 %	- 8 %	- 13 %	- 45%	6 %	187 %
Revenu en dessous duquel se situent les 10 % des ménages les plus pauvres	5 813	-	4 755	7 200	4 558	2 962	4 489
Revenu au-dessus duquel se situent les 10 % des ménages les plus riches	50 519	-	44 721	43 350	50 860	37 082	66 519
Rapport entre riches et pauvres	8,7	-	9,4	6,0	11,2	12,5	14,8
Revenu médian des ménages	20 323	-	19 272	19 148	19 803	14 764	21 058
Demandeurs d'emploi cat. 1 à 3 (2006)	6 929	513	114	174	151	74	-
Part de la population salariée dans la population (2006)	41 %	34 %	42 %	39 %	33 %	22 %	34 %
Naissances (2006)	1 585	138	34	40	31	14	19

Le quartier de Montrapon-Montboucons est le 4^{ème} de la Ville, pour ce qui concerne la population.

Le secteur de Fontaine Ecu possède un taux de personnes vivant en dessous du seuil de bas revenus très supérieur à la moyenne de la Ville.

Le taux de personnes isolées doit être examiné avec précaution sur l'IRIS de la Bouloie en raison de la présence d'une forte population étudiante.

→ Vivre en tranquillité dans son quartier

Source : mission tranquillité publique, observatoire de la sécurité et enquête sur le sentiment d'insécurité

Globalement, du point de vue de l'observatoire de la sécurité, la situation du quartier a longtemps été stable, avec une année plus difficile (2003), et depuis une légère amélioration. Montrapon n'est plus systématiquement le «troisième quartier» après Planoise et le centre-ville, à concentrer le plus de faits. On constate cependant, après 3 années de baisse, une tendance à la hausse de la moyenne mensuelle en 2008 sans toutefois retrouver les chiffres de 2006.

Chiffres de l'observatoire de la sécurité	Nombre de faits par mois à Montrapon (Observatoire)	Part dans la totalité des faits recensés à Besançon (Observatoire)	Pour mémoire, part de la population de Montrapon dans la population totale de la Ville (RGP 999)
2004	28,5	10,05 %	11,4 %
2005	27,5	9,48 %	11,4 %
2006	26,5	10,04 %	11,4 %
2007	22,25	7,9 %	11,4 %
2008	25,33	9,7 %	11,4 %

Le sentiment d'insécurité :

Les habitants de Montrapon se sentent plus en sécurité dans leur quartier que la moyenne des Bisontins et ce sentiment progresse régulièrement depuis 2003 (70,3 % des personnes interrogées dans ce quartier disaient s'y sentir en sécurité en 2003 ; 77 % partagent ce point de vue positif en 2005 et 80 % en 2007 contre 73,7 % pour la moyenne des Bisontins). Montrapon est par ailleurs peu cité par les habitants des autres quartiers comme peu sécurisant.

9. St-Claude - Torcols**→ Description du quartier**

Source : Plan Local d'Urbanisme RAPPORT DE PRÉSENTATION

Deux secteurs distincts composent le quartier, la partie Sud, la plus peuplée et la plus pourvue en services aux particuliers et équipements publics, et le secteur Nord plutôt résidentiel. Le statut d'occupation des résidences principales abonde en ce sens, 41 % des logements sont occupés par leur propriétaire, dans des habitations plutôt spacieuses, au moins quatre pièces pour la moitié d'entre elles. La carte des services dédiés aux particuliers illustre parfaitement cette distinction entre ces deux zones, la rue de Vesoul notamment concentrant l'activité. L'aménagement des Portes de Vesoul, mixant activité et habitat contribuera à renforcer cet état de fait mais également à entretenir une dynamique certaine, dynamique également entretenue par le développement de Temis dont une partie se situe sur le quartier. Cette dynamique se concrétise par un accroissement important de la population, environ 10 % d'augmentation entre les deux derniers recensements de population, et par une croissance également très importante du nombre de logements, plus 22 %, avec notamment des opérations telle que la réalisation de la ZAC du Val des Grands Bas.

Indicateurs sociaux

Source : INSEE-RGP 99, CAF 2007, DGI 2005, INSEE

Indicateur	Besançon	Quartier	Montjoux	Viotte	Trey	Rue de Vesoul	Torcols
Population	117 691	13 975	1 827	3 112	2 054	3 710	3 272
Ménages RGP 99	55 191	6 520	923	1 637	1 008	1 613	1 339
Indice de jeunesse	132 %	122 %	102 %	90 %	94 %	138 %	177 %
Part des 75 ans et plus dans la population	7 %	7 %	7 %	6 %	8 %	7 %	5 %
Part des 19 ans et moins dans la population	23 %	23 %	19 %	18 %	21 %	24 %	28 %
Part des isolés dans les ménages	31 %	19 %	22 %	20 %	15 %	20 %	17 %
Part de familles monoparentales dans les ménages	7 %	7 %	5 %	6 %	7 %	7 %	12 %
Part allocataires sous le seuil de bas revenus dans les ménages	19 %	13 %	12 %	12 %	12 %	13 %	15 %
Part population couverte par le seuil de bas revenus dans la population	18 %	12 %	15 %	11 %	12 %	11 %	14 %
Part allocataires fragiles dans les ménages	5 %	5 %	3 %	4 %	5 %	4 %	7 %
Part allocataires des minima sociaux dans les ménages	9 %	6 %	5 %	5 %	5 %	6 %	8 %
Part allocataires du RMI dans les ménages	5 %	3 %	2 %	2 %	2 %	3 %	3 %

Indicateur	Besançon	Quartier	Montjoux	Viotte	Trey	Rue de Vesoul	Torclos
Part population couverte par le RMI dans la population	5 %	2 %	3 %	2 %	2 %	3 %	3 %
Evolution nombre allocataires RMI 2005-2007	- 9 %	- 14 %	- 25 %	- 20 %	- 4 %	- 18 %	- 4 %
Revenu en dessous duquel se situent les 10 % des ménages les plus pauvres	5 813	-	9 028	8 789	10 660	9 557	9 557
Revenu au-dessus duquel se situent les 10 % des ménages les plus riches	50 519	-	52 724	50 948	46 213	52 809	58 214
Rapport entre riches et pauvres	8,7	-	5,8	5,8	4,3	5,5	6,1
Revenu médian des ménages	20 323	-	24 539	23 069	22 352	24 880	23 227
Demandeurs d'emploi cat. 1 à 3 (2006)	6 929	688	92	129	87	206	174
Part de la population salariée dans la population (2006)	41 %	46 %	49 %	45 %	46 %	45 %	49 %
Naissances (2006)	1 585	207	29	34	24	57	63

Le quartier est le 3^{ème} de la Ville en population.

Les indicateurs de pauvreté sont tous inférieurs à la moyenne de la Ville.

→ **Vivre en tranquillité dans son quartier**

Source : mission tranquillité publique, observatoire de la sécurité et enquête sur le sentiment d'insécurité

Du point de vue de l'Observatoire, on note une augmentation régulière du nombre de faits enregistrés dans le quartier depuis 2004 sauf en 2006 et 2008.

Certains mois de 2004, 2005 et même 2006, le quartier a compté plus de 10 % des faits juste derrière Planoise et le centre-ville (place habituellement «occupée» par Montrapon).

Chiffres de l'Observatoire de la Sécurité	Nombre de faits par mois à Saint Claude (Observatoire)	Part dans la totalité des faits recensés à Besançon (Observatoire)	Pour mémoire, part de la population de Saint-Claude dans la population totale de la Ville (RGP 999)
2004	25,33	8,94 %	11,8 %
2005	24,25	8,36 %	11,8 %
2006	19,08	7,23 %	11,8 %
2007	24	8,5 %	11,8 %
2008	21,25	8,1 %	11,8 %

Le sentiment d'insécurité :

Les habitants du quartier St-Claude se sentent plus en sécurité que la moyenne des Bisontins (78,3 % des personnes interrogées dans ce quartier s'y sentent en sécurité, 73,7 % pour la moyenne des Bisontins).

10. Palente - Orchamps - Saragosse**→ Description du quartier**

Source : Plan Local d'Urbanisme RAPPORT DE PRÉSENTATION

12 110 habitants peuplent le quartier dont presque la moitié a plus de 40 ans mais ce sont les personnes âgées de plus de 60 ans qui donnent une identité plus ou moins forte au quartier. Même s'il faut distinguer les deux entités que sont Palente d'un côté et les Orchamps de l'autre, cette catégorie de population représente quasiment un habitant sur quatre, un sur six pour l'ensemble de la commune. Une plus grande homogénéité s'observe par ailleurs dans le statut d'occupation des résidences principales, résidences qui par ailleurs ont été, pour la plupart (72 %), construites entre 1948 et 1975. Ainsi, 28 % des résidences principales sont occupées par leur propriétaire, 27 % sont en locatif privé, 24 % en locatif public et enfin, 21 % sont occupées à titre gratuit. Cette dernière catégorie représente 9 % des logements bisontins. Le quartier est relativement bien pourvu en services aux particuliers, notamment autour de l'axe constitué par la rue de Belfort, et jouit de la proximité de l'espace commercial Besançon-Thise-Chalezeule. Le quartier accueille également un nombre relativement important d'entreprises artisanales et industrielles dans des zones telles que les Montarmots, les Planches ou encore l'espace industriel de Palente.

→ Quelques indicateurs sociaux

Source : INSEE-RGP 99, CAF 2007, DGI 2005, INSEE

Indicateur	Besançon	Quartier	Rue de Belfort	Cras	Chopin	Palente	Saragosse
Population	117 691	12 110	2 167	1 741	2 518	2 959	2 725
Ménages RGP 99	55 191	5 512	1 076	861	1 119	1 451	1 005
Indice de jeunesse	132 %	101 %	59 %	65 %	159 %	90 %	158 %
Part des 75 ans et plus dans la population	7 %	9 %	13 %	14 %	5 %	10 %	5 %
Part des 19 ans et moins dans la population	23 %	23 %	17 %	20 %	28 %	22 %	28 %
Part des isolés dans les ménages	31 %	22 %	19 %	14 %	30 %	29 %	14 %
Part de familles mono-parentales dans les ménages	7 %	7 %	6 %	4 %	10 %	8 %	7 %
Part allocataires sous le seuil de bas revenus dans les ménages	19 %	17 %	9 %	9 %	32 %	18 %	12 %
Part population couverte par le seuil de bas revenus dans la population	18 %	15 %	8 %	8 %	31 %	16 %	10 %
Part allocataires fragiles dans les ménages	5 %	6 %	4 %	2 %	8 %	9 %	6 %

Indicateur	Besançon	Quartier	Rue de Belfort	Cras	Chopin	Palente	Saragosse
Part allocataires des minima sociaux dans les ménages	9 %	10 %	4 %	5 %	19 %	12 %	6 %
Part allocataires du RMI dans les ménages	5 %	5 %	2 %	2 %	13 %	5 %	3 %
Part population couverte par le RMI dans la population	5 %	4 %	1 %	1 %	11 %	4 %	2 %
Evolution nombre allocataires RMI 2005-2007	- 9 %	3 %	19 %	- 12 %	10 %	- 8 %	- 3 %
Revenu en dessous duquel se situent les 10 % des ménages les plus pauvres	5 813	-	9 978	10 529	2 844	6 587	6 587
Revenu au-dessus duquel se situent les 10 % des ménages les plus riches	50 519	-	42 699	48 446	33 568	40 178	61 583
Rapport entre riches et pauvres	8,7	-	4,3	4,6	11,8	6,1	9,3
Revenu médian des ménages	20 323	-	21 893	24 241	14 398	16 224	27 267
Demandeurs d'emploi cat. 1 à 3 (2006)	6 929	686	83	55	228	205	115
Part de la population salariée dans la population (2006)	41 %	40 %	45 %	39 %	38 %	40 %	40 %
Naissances (2006)	1 585	144	27	25	44	29	19

Le quartier Palente Orchamps Saragosse est un des quartiers les plus contrastés de la Ville en terme de ressources des habitants.

Le secteur Chopin possède un des taux de personnes vivant sous le seuil de bas revenu le plus élevé de la Ville, tandis que le secteur Saragosse est celui qui possède un des revenus médians les plus élevés de la Ville.

Le secteur Palente / Orchamps du quartier a été classé Zone Urbaine Sensible pour une partie de son territoire, dans le cadre des dispositifs de la politique de la Ville.

→ Vivre en tranquillité dans son quartier

Source : mission tranquillité publique, observatoire de la sécurité et enquête sur le sentiment d'insécurité

Du point de vue de l'Observatoire de la sécurité, la situation d'Orchamps Palente est globalement «calme» depuis la création de l'Observatoire de la Sécurité (11 faits par mois en moyenne de 1998 à 2003). Néanmoins, une légère tension est perceptible en 2005 (24 faits par mois). Elle se poursuit de façon ponctuelle certains mois de 2006 (où Orchamps Palente retrouve sa place de «troisième quartier» après le centre-ville et Planoise). Après une hausse significative du nombre de faits en 2007, on enregistre une baisse tout aussi significative du nombre de faits mensuels en 2008.

Chiffres de l'Observatoire de la Sécurité	Nombre de faits par mois à Orchamps/Palente (Observatoire)	Part dans la totalité des faits recensés à Besançon (Observatoire)	Pour mémoire, part de la population d'Orchamps/Palente dans la population totale de la Ville (RGP 999)
2004	21,25	7,5 %	10,3 %
2005	24,16	8,33 %	10,3 %
2006	21,5	8,15 %	10,3 %
2007	28,5	10 %	10,3 %
2008	15,75	6 %	10,3 %

Le sentiment d'insécurité :

A Orchamps-Palente, en 2007, 30 % des habitants interrogés disent ne pas se sentir en sécurité dans leur quartier (contre 20 % en moyenne à Besançon) soit une proportion équivalente à celle enregistrée au niveau national dans les ZUS. 37 % des habitants ayant répondu à l'enquête constatent une dégradation de la situation dans leur quartier, proportion qui n'a jamais été aussi élevée.

11. Vaïtes - Clairs-Soleils

→ Description du quartier

Quartier où la composition par âge est assez homogène, entre 20 et 27 % pour chaque classe d'âge, les plus nombreux étant, comme sur l'ensemble de la Ville, les 20-39 ans. Le quartier connaît des disparités de peuplement assez importantes, le secteur des Clairs-Soleils est densément peuplé du fait d'une forte concentration de logements collectifs, le secteur des Vaïtes quant à lui l'est beaucoup moins. Une opération d'aménagement de ce dernier est en cours, favorisant la mixité, tant sociale que générationnelle, tant en termes d'habitat qu'en termes d'activités. Le secteur des Clairs-Soleils est lui l'objet d'un vaste programme de rénovation urbaine incluant la construction de logements et la réhabilitation d'un nombre important d'habitations dégradées, mais aussi dans le but d'accroître l'activité sur l'ensemble du quartier. A la lecture de la carte des services aux particuliers, un manque certain se fait sentir, manque qui justement sera comblé par ces différents programmes.

(Source : Plan Local d'Urbanisme RAPPORT DE PRÉSENTATION)

→ Quelques indicateurs sociaux

Source INSEE-RGP 99, CAF 2007, DGI 2005, INSEE

Indicateur	Besançon	Quartier	Chaffanjon	Clairs-Soleils	Vaïtes
Population	117 691	6 065	2 002	2 116	1 947
Ménages RGP 99	55 191	2 423	944	778	701
Indice de jeunesse	132 %	134 %	82 %	154 %	187 %
Part des 75 ans et plus dans la population	7 %	7 %	10 %	5 %	5 %
Part des 19 ans et moins dans la population	23 %	27 %	20 %	30 %	31 %
Part des isolés dans les ménages	31 %	12 %	10 %	15 %	11 %
Part de familles monoparentales dans les ménages	7 %	7 %	6 %	5 %	5 %
Part allocataires sous le seuil de bas revenus dans les ménages	19 %	14 %	9 %	23 %	11 %

Indicateur	Besançon	Quartier	Chaffanjon	Clairs-Soleils	Vaïtes
Part population couverte par le seuil de bas revenus dans la population	18 %	14 %	9 %	24 %	9 %
Part allocataires fragiles dans les ménages	5 %	4 %	3 %	5 %	3 %
Part allocataires des minima sociaux dans les ménages	9 %	7 %	4 %	13 %	4 %
Part allocataires du RMI dans les ménages	5 %	4 %	2 %	9 %	2 %
Part population couverte par le RMI dans la population	5 %	4 %	3 %	8 %	2 %
Evolution nombre allocataires RMI 2005-2007	- 9 %	- 8 %	- 4 %	- 12 %	0 %
Revenu en dessous duquel se situent les 10 % des ménages les plus pauvres	5 813	-	11 002	5 213	9 955
Revenu au-dessus duquel se situent les 10 % des ménages les plus riches	50 519	-	59 357	56 716	75 035
Rapport entre riches et pauvres	8,7	-	5,4	10,9	7,5
Revenu médian des ménages	20 323	-	25 791	20 249	27 363
Demandeurs d'emploi cat. 1 à 3 (2006)	6 929	308	99	141	68
Part de la population salariée dans la population (2006)	41 %	34 %	42 %	29 %	31 %
Naissances (2006)	1 585	63	19	29	15

Le quartier des Vaïtes - Clairs-Soleils est un quartier contrasté.

Au sein du quartier, le secteur de Clairs-Soleils est significatif par ses indicateurs de pauvreté et la part des monoparents dans la population. Le revenu médian reste néanmoins au niveau de celui de la Ville.

Le quartier accueille une part de population de moins de 20 ans supérieure à celle de la Ville.

La situation au regard du RMI s'est améliorée entre 2001 et 2004, contrairement à la situation globale de la Ville.

Ce secteur est classé Zone Urbaine Sensible pour une partie de son territoire, dans le cadre des quartiers cibles des dispositifs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

De plus, Clairs-Soleils a été classé Zone de Revitalisation Urbaine en 1996 et fait l'objet d'un programme de rénovation urbaine.

→ Vivre en tranquillité dans son quartier

Source : mission tranquillité publique, observatoire de la sécurité et enquête sur le sentiment d'insécurité

Après 3 années de baisse régulière (15,25 faits par mois en 2004, 10,08 faits par mois en 2006), le nombre de faits enregistrés par l'Observatoire de la Sécurité sur Clairs-Soleils remonte légèrement en 2007. 2008 enregistre le nombre de faits mensuels le plus bas depuis 5 ans mais la population du quartier s'est provisoirement amoindrie en raison des opérations de renouvellement urbain.

Chiffres de l'Observatoire de la Sécurité	Nombre de faits par mois aux Clairs-Soleils (Observatoire)	Part dans la totalité des faits recensés à Besançon (Observatoire)	Pour mémoire, part de la population des Clairs-Soleils dans la population totale de la Ville (RGP 999)
2004	15,25	5,38 %	5,2 %
2005	11,33	3,91 %	5,2 %
2006	9,83	3,73 %	5,2 %
2007	12,25	4,3 %	5,2 %
2008	8,08	3,08 %	5,2 %

Le sentiment d'insécurité :

Les habitants des Clairs-Soleils sont moins nombreux que la moyenne des Bisontins à se sentir en sécurité dans leur quartier. Ils étaient 81 % à répondre positivement en 2005, ils ne sont plus que 67 % en 2007 (contre 73,7 % pour la moyenne des Bisontins).

12. Planoise Châteaufarine

→ Description du quartier

Source : Plan Local d'Urbanisme RAPPORT DE PRÉSENTATION

A l'extrême Sud-Ouest du territoire communal, le quartier de Planoise-Châteaufarine concentre près de 17 % de la population bisontine et près de 15 % de l'ensemble des logements de la Ville. Ainsi, avec près de 20 000 habitants il est le plus peuplé de la commune mais aussi celui où la part des 0-19 ans est la plus importante, près d'un habitant sur trois. A l'inverse, la part des habitants ayant plus de 60 ans est minime, 9 %, soit environ la moitié de la moyenne bisontine (*Source : INSEE-RGP 1999*). La prédominance des logements collectifs, 95 % de l'ensemble du parc, confère au quartier une densité de population très importante, près de trois fois plus que la moyenne communale. Néanmoins, il est juste ici de distinguer les deux entités que sont Châteaufarine d'un côté et Planoise de l'autre. Le premier secteur connaît en effet une part de logements individuels plus importante et donc une densité de population beaucoup plus faible que le second, le rapport étant d'environ un pour vingt. Par ailleurs, le secteur de Planoise concentre une part très importante du parc social de l'agglomération bisontine, part qui sera rééquilibrée à travers les Programmes de Rénovation Urbaine (PRU). Quartier édifié sur le modèle des villes nouvelles, Planoise est bien pourvu en équipements publics, que ce soit dans le domaine de l'éducation (présence de nombreuses écoles notamment) ou des services administratifs publics (Caisse d'Allocations Familiales, Agence Nationale Pour l'Emploi, la Poste...). Même si trois centres commerciaux coexistent, les services aux particuliers sont assez peu présents dans ce secteur mais Châteaufarine abrite la plus grande zone commerciale de l'agglomération. En termes d'activités, Planoise est intégré dans un vaste secteur en développement comprenant la ZAC des Hauts du Chazal, le pôle Santé et les zones d'activités importantes que sont la zone commerciale de Châteaufarine et la zone La Fayette, cette dernière s'étendant sur 42 hectares, tous occupés par des entreprises à forte renommée nationale et internationale. Par ailleurs, le quartier abrite également une Zone Franche Urbaine (ZFU), instituée par la loi d'orientation et de programmation pour la Ville et la rénovation urbaine du 23 août 2003, et ouverte en janvier 2004. Cette zone occupe 153 hectares, regroupant la zone La Fayette, les Hauts du Chazal, l'ancien site SM2E ainsi que tout le quartier d'habitat social.

→ Quelques indicateurs sociaux

INSEE-RGP 99, CAF 2007, DGI 2005, INSEE

Indicateur	Besançon	Quartier	Epoisses-Champagne	Epoisses-Bourgogne	Ile de France	Piémont	Diderot	Victor Hugo	Cassin	St-Laurent
Population	117 691	19 531	1 868	2 418	2 621	3 169	3 241	1 782	2 588	1 672
Ménages RGP 99	55 191	7 950	705	904	825	1 602	1 333	850	1 075	613
Indice de jeunesse	132 %	366 %	376 %	237 %	447 %	221 %	392 %	978 %	782 %	333 %
Part des 75 ans et plus dans la population	7 %	2 %	2 %	5 %	1 %	4 %	2 %	1 %	1 %	2 %
Part des 19 ans et moins dans la population	23 %	32 %	34 %	32 %	40 %	26 %	33 %	32 %	32 %	30 %
Part des isolés dans les ménages	31 %	31 %	20 %	26 %	21 %	35 %	28 %	46 %	41 %	12 %
Part de familles monoparentales dans les ménages	7 %	16 %	18 %	16 %	20 %	16 %	15 %	12 %	19 %	7 %
Part allocataires sous le seuil de bas revenus dans les ménages	19 %	37 %	31 %	39 %	50 %	41 %	41 %	24 %	45 %	13 %
Part population couverte par le seuil de bas revenus dans la population	18 %	39 %	35 %	44 %	51 %	44 %	41 %	26 %	45 %	12 %
Part allocataires fragiles dans les ménages	5 %	10 %	12 %	9 %	13 %	10 %	8 %	8 %	14 %	6 %
Part allocataires des minima sociaux dans les ménages	9 %	23 %	19 %	25 %	28 %	27 %	24 %	12 %	31 %	7 %
Part allocataires du RMI dans les ménages	5 %	13 %	10 %	14 %	17 %	16 %	15 %	7 %	16 %	3 %
Part Population couverte par le RMI dans la population	5 %	12 %	9 %	13 %	16 %	15 %	14 %	8 %	14 %	2 %
Evolution nombre allocataires RMI 2005-2007	- 9 %	- 10 %	- 7 %	- 6 %	- 21 %	- 9 %	- 9 %	- 47 %	18 %	5 %
Revenu en dessous duquel se situent les 10 % des ménages les plus pauvres	5 813	-	17 190	14 574	13 874	12 515	13 524	18 381	0	12 322
Revenu au-dessus duquel se situent les 10 % des ménages les plus riches	50 519	-	36 917	34 240	32 000	27 855	30 398	40 782	30 297	62 910
Rapport entre riches et pauvres	8,7	-	2,1	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2	#DIV/0!	5,1
Revenu médian des ménages	20 323	-	17 190	14 574	13 874	12 515	13 524	18 381	13 502	30 189
Demandeurs d'emploi cat. 1 à 3 (2006)	6 929	1 925	149	233	269	388	386	118	300	82
Part de la population salariée dans la population (2006)	41 %	41 %	39 %	36 %	35 %	42 %	38 %	46 %	42 %	50 %
Naissances (2006)	1 585	410	30	51	61	81	63	35	69	20

C'est le quartier des «4 tiers» : il concentre 1/3 des jeunes de la Ville, 1/3 des familles monoparentales, 1/3 des minima sociaux et 1/3 des personnes de nationalité étrangère.

C'est aussi le quartier de la Ville où les indicateurs de précarité sont au rouge : seuil de bas revenus, part RMI, part isolés et monoparents sont tous nettement au-dessus de la moyenne de la Ville.

Piémont, Diderot, Ile de France et Cassin sont les secteurs de la Ville qui possèdent le revenu médian le plus faible.

En 2005 et 2007, on peut constater la dégradation de la situation au regard du RMI à Cassin, malgré un contexte de baisse du nombre d'allocataires RMI. A contrario, le secteur Ile de France a vu son nombre d'allocataires RMI se réduire de manière plus forte que sur la Ville.

Le quartier de Planoise est classé Zone Urbaine Sensible pour la totalité de son territoire, dans le cadre des quartiers cibles des dispositifs du contrat de Ville. C'est le seul quartier de la Ville inclus entièrement dans un périmètre prioritaire.

Le quartier fait aussi l'objet d'un classement en ZEP (Zone d'Éducation Prioritaire) pour une partie de son périmètre. Un de ses collègues est également classé «ambition réussite»

→ Vivre en tranquillité dans son quartier

Source : mission tranquillité publique, observatoire de la sécurité et enquête sur le sentiment d'insécurité

Du point de vue de l'Observatoire, une baisse est enregistrée de 2001 à 2003, suivie d'une progression des faits signalés en 2004 puis à nouveau en 2005. L'année 2006 marque une baisse significative puisqu'on enregistre une moyenne de 11 faits de moins par mois par rapport à 2005. La tendance est à une certaine stabilisation autour de 75 faits mensuels en 2007 et 2008.

Chiffres de l'Observatoire de la Sécurité	Nombre de faits par mois à Planoise (Observatoire)	Part dans la totalité des faits recensés à Besançon (Observatoire)	Pour mémoire, part de la population de Planoise dans la population totale de la Ville (RGP 999)
2004	80,58	28,44 %	16,6 %
2005	85,25	29,40 %	16,6 %
2006	74	28,04 %	16,6 %
2007	73,42	26 %	16,6 %
2008	75,75	28,9 %	16,6 %

Le sentiment d'insécurité :

En 2006, un Planoisien sur deux ne se sentait pas en sécurité dans son quartier. Ce sentiment ne faisait que se renforcer depuis 2001 (38,4 % des habitants répondent ne pas sentir en sécurité en 2001, ils sont 41 % en 2003 et 50,5 % en 2005.) En 2007, pour la première fois depuis 2003, on constate à la fois une baisse des réponses négatives et une hausse des réponses positives. Par ailleurs, en 2007, 15,8 % des personnes interrogées sur ce quartier notent une amélioration (contre 10,3 % en 2005 et 12 % pour la moyenne bisontine en 2007) et 52 % notent une dégradation (ils étaient 63,6 % en 2005).

Cependant, si une amélioration du sentiment de sécurité des Planoisiens se dessine en 2007, la part des habitants qui se sentent en insécurité à Planoise (45,3 %) reste bien supérieure à la moyenne bisontine (19,9 %) et même à la moyenne nationale enregistrée dans les ZUS en 2005 (30 %). Planoise demeure également perçu par les autres habitants de la Ville comme un quartier peu sécurisant.

13. Tilleroyes

→ Description du quartier

Quartier en pleine expansion, il a doublé sa population entre 1990 et 1999, peuplé majoritairement de ménages de trois personnes ou plus, ménages dont le chef de famille est, à 70 %, un actif occupé. Toutes ces caractéristiques s'expliquent en partie par le type de logements présents et par le statut d'occupation de ces mêmes habitations. Plus de la moitié (58 %) des résidences principales ont été construites après 1990, à travers différentes opérations urbaines, et pour 56 % d'entre elles les résidents sont propriétaires, la moyenne bisontine en ce domaine n'est que de 31 %. Par ailleurs, près d'un logement sur deux comptent au minimum cinq pièces, là encore la différence avec la moyenne communale est notoire puisque cette dernière n'atteint que 18 %. Outre cette caractéristique résidentielle, l'autre aspect du quartier tient dans la présence de la plus importante, en superficie, zone d'activités industrielles de la commune, la zone de Tilleroyes-Trépillot sise dans toute la moitié Sud du quartier.

→ Quelques indicateurs sociaux

Source : INSEE-RGP 99, CAF 2007, DGI 2005, INSEE

Indicateur	Besançon	Tout quartier	Tilleroyes
Population	117 691	1 342	1 342
Ménages RGP 99	55 191	449	449
Indice de jeunesse	132 %	298 %	298 %
Part des 75 ans et plus dans la population	7 %	4 %	4 %
Part des 19 ans et moins dans la population	23 %	30 %	30 %
Part des isolés dans les ménages	31 %	48 %	48 %
Part de familles monoparentales dans les ménages	7 %	12 %	12 %
Part allocataires sous le seuil de bas revenus dans les ménages	19 %	25 %	25 %
Part population couverte par le seuil de bas revenus dans la population	18 %	17 %	17 %
Part allocataires fragiles dans les ménages	5 %	19 %	19 %
Part allocataires des minima sociaux dans les ménages	9 %	30 %	30 %
Part allocataires du RMI dans les ménages	5 %	4 %	4 %
Part population couverte par le RMI dans la population	5 %	3 %	3 %
Evolution nombre allocataires RMI 2005-2007	- 9 %	- 19 %	- 19 %
Revenu en dessous duquel se situent les 10 % des ménages les plus pauvres	5 813	-	-
Revenu au-dessus duquel se situent les 10 % des ménages les plus riches	50 519	-	-
Rapport entre riches et pauvres	8,7	-	-
Revenu médian des ménages	20 323	-	32 255
Demandeurs d'emploi cat. 1 à 3 (2006)	6 929	59	59
Part de la population salariée dans la population (2006)	41 %	69 %	69 %
Naissances (2006)	1 585	22	22

C'est le plus petit quartier de la Ville en terme de population.

Il possède le revenu médian le plus important de la Ville.

Les indicateurs de pauvreté (bas revenu et minima sociaux) s'expliquent par une forte proportion d'allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé.

A noter qu'il s'agit d'un des seuls quartiers à voir sa proportion d'isolés et de monoparents augmenter entre 2005 et 2007.

CONCLUSION

L'analyse partagée des besoins sociaux de Besançon finalisée en janvier 2009 laisse apparaître trois grands enjeux auxquels les acteurs de l'action sociale, et en premier lieu le CCAS, sont invités à chercher des réponses.

Les enjeux repérés

Une société qui fragilise jusqu'à malmener la cohésion sociale

Notre société vulnérabilise sa population. Tous ne deviennent pas exclus mais la grande majorité est fragilisée par des rapports socio-économiques chaque jour plus durs. On observe notamment un développement des inégalités de richesse, illustré par l'évolution des revenus qui stagnent pour les plus pauvres et qui augmentent pour les plus aisés. Parallèlement, les plus pauvres ont davantage de difficultés à s'extraire de l'exclusion.

Des modalités d'emploi qui stabilisent difficilement le travailleur

L'emploi demeure le socle de l'insertion sociale. Toutefois, l'évolution de la structure de l'emploi génère de nouvelles difficultés. C'est notamment le cas pour les travailleurs pauvres qui sont confrontés à la difficulté d'assumer un emploi qui peut générer des contraintes (insuffisance des ressources, mobilités, garde d'enfant) sans ouvrir les droits réservés aux exclus. Au-delà, dans un contexte de crise, ce sont les plus fragiles (salariés à temps partiels, intérimaires, contrats à durée déterminée, début de carrière) qui seront les premiers touchés. Possible exception relative à ce constat, les travailleurs handicapés pourraient être partiellement protégés par les obligations d'emploi issues des dernières lois, même si la crise n'épargne pas non plus complètement ces publics, comme l'illustre la situation du CHAT.

Une place développée et renouvelée à donner aux personnes âgées

La part des personnes âgées va s'accroître. Ce constat interroge la place que tiennent les plus de 60 ans dans la Ville. S'ils peuvent être une charge pour leur famille et la société au moment de la dépendance, cela ne doit pas masquer qu'ils sont une chance pour notre territoire, à la fois en terme de clients de services et donc d'emploi, mais aussi en qualité d'acteurs de la vie associative, caritative et souvent recours pour les familles dans la garde des enfants. Même si la dépendance recule avec les progrès de la médecine et l'accompagnement de chacun (pouvoirs publics, monde associatif, famille), le vieillissement demeure un enjeu fort en terme d'adaptation des formes d'hébergement, des services proposés et du soutien aux aidants familiaux.

Les axes de travail à conforter

Au regard de ces enjeux, le CCAS donne priorité à 3 perspectives, véritables axes de réflexion et d'action pour les mois qui viennent :

Faire face à la crise aux côtés des publics les plus vulnérables

La crise économique n'a pas fait apparaître de nouvelles catégories d'exclus, mais elle rend encore plus vulnérables les différents publics que sont les travailleurs pauvres, les jeunes de moins de 25 ans, les retraités à bas revenus. En réponse à ces phénomènes, le CCAS doit développer de nouvelles initiatives avec ses différents partenaires.

Par l'augmentation massive et immédiate des crédits alloués aux aides financières individuelles et par la création d'un fonds exceptionnel d'aide au projet pour expérimenter des besoins aujourd'hui non couverts, le CCAS veut répondre à l'urgence sociale. Renforçant son implication dans les Groupes Solidarités Emploi, le CCAS veut également s'engager dans la mise en oeuvre du RSA et saisir l'opportunité du fonds d'expérimentation sociale du Haut Commissariat aux Solidarités Actives concernant les 18-25 ans. Les services constatent également que les modes de vie des travailleurs pauvres interpellent nos règles de fonctionnement (horaires d'ouverture, mixité salariés - demandeurs d'emploi..) et nos outils (mobilité...). Il nous faut donc mettre en place de nouvelles modalités afin de mieux toucher ces nouveaux publics.

De même, la situation préoccupante du CHAT doit mobiliser le CCAS pour réussir sa nécessaire mutation et sauvegarder cet outil précieux.

Enfin, le CCAS place la question des retraités pauvres au coeur de ses réformes internes concernant les logements foyers : la redevance tout comme le rapport qualité/prix des repas fournis doivent permettre aux personnes âgées démunies d'accéder à ces services.

Faire face au vieillissement pour faire du 3^{ème} âge une 3^{ème} vie

Engagé de longue date face au défi du vieillissement, le CCAS veut donner toute son importance à l'accès à l'information, au conseil, à l'accompagnement et à la citoyenneté des Bisontins les plus âgés. Avec le Conseil Général, le CCAS veut créer une Maison des Seniors, instance de coordination mais surtout lieu de toutes les ressources pour les personnes âgées et les familles. Il s'agit bien de faciliter les relations entre institutions de toute nature et la population, d'assurer une veille active quant au rôle des aidants familiaux et d'encourager toutes les initiatives.

Sur la base de ses premières réussites (accueil de jour notamment), le CCAS veut également prendre toute sa place dans la déclinaison locale du Plan Alzheimer.

Enfin, la mise en place du 5^{ème} risque de la Sécurité Sociale prévu en 2009 fera l'objet d'une vigilance pour que des réponses soient apportées aux situations des personnes les plus pauvres.

Faire face à l'isolement pour développer encore les liens citoyens, solidaires et fraternels

Acteur majeur de la cohésion sociale locale, la collectivité veut continuer d'engager des actions de lutte contre l'isolement et de renforcement du lien social. Dans le cadre de l'élaboration des Projets Sociaux de Territoire, une priorité sera affirmée quant au repérage des personnes isolées par l'ensemble des équipes du CCAS et des Maisons de quartier. Une attention particulière sera apportée à la situation de ceux qui, la plupart du temps, n'ont pas le réflexe de s'adresser aux équipements et services sociaux.

Lutter contre l'isolement, c'est aussi contribuer à la mise en oeuvre du schéma d'accessibilité aux personnes handicapées, et accélérer la collaboration entre les professionnels du sanitaire et du social au bénéfice de l'insertion des publics les plus frappés par la spirale de l'isolement.

Enfin, l'engagement des citoyens et la mobilisation du bénévolat, associatif ou non, doivent être encouragés à travers l'élargissement et l'évolution du dispositif prévenance, pour inventer ensemble une citoyenneté plus active, complémentaire à l'intervention des professionnels du social.

FICHES DONNEES

Rappel des données générales sur la population

Dans l'attente des données complètes du nouveau recensement en juillet 2009, l'INSEE a publié en début d'année les chiffres de population légale au 1^{er} janvier 2006. La population de Besançon est ainsi de 117 080 habitants (population municipale). En 1999, la population était de 117 733 habitants, soit une baisse de 653 personnes. A noter tout de même que les bases de calcul ont été modifiées. Par rapport à la population sans double compte de 1999, sont ajoutés : les étudiants majeurs vivant dans un établissement d'enseignement, les militaires logés dans un établissement/caserne militaire, les détenus.

Cette baisse de population se situe dans un contexte de hausse de population aux autres niveaux de territoire : France (+ 5 %), Franche-Comté (+ 3 %), Doubs (+ 3,4 %), Grand Besançon (+ 2,7 %).

Pour les autres données, c'est encore le recensement général de population de 1999 qui est actif.

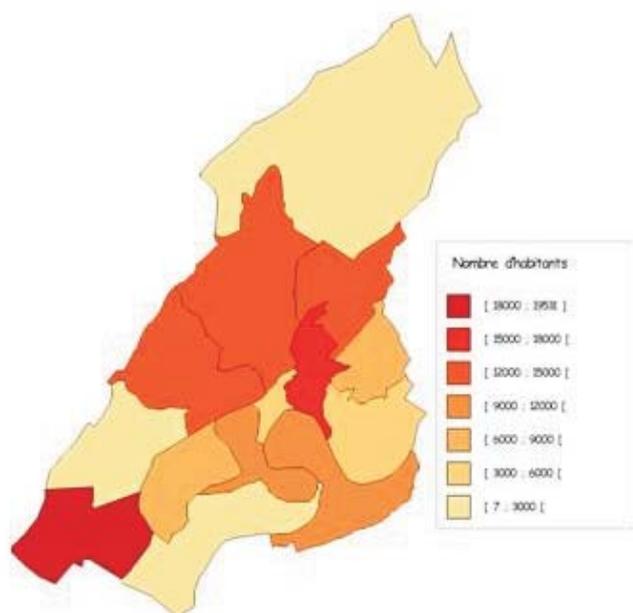
→ La population bisontine en 1999

117 691 habitants (population hors double compte)

69,1 % des habitants de la CAGB

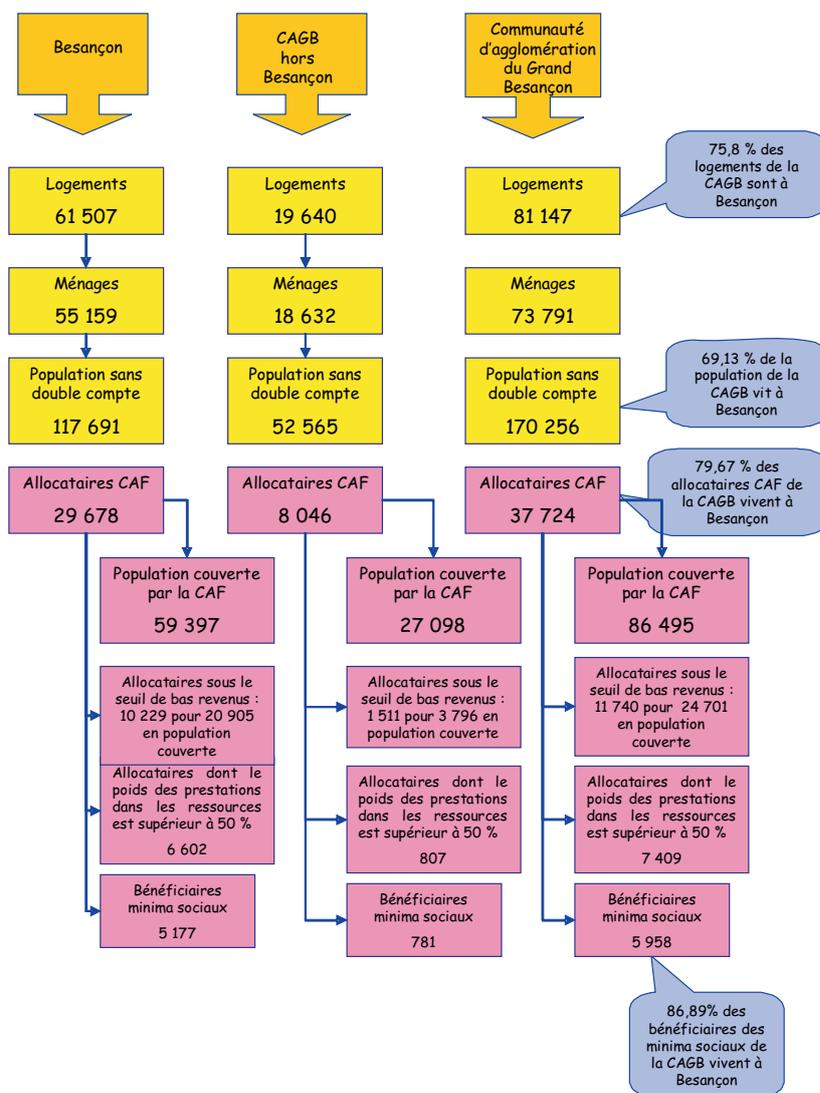
23,6 % des habitants du Doubs (499 162 habitants)

10,6 % des habitants de Franche-Comté (1 117 560 habitants)



Fiche : La place de Besançon dans la CAGB

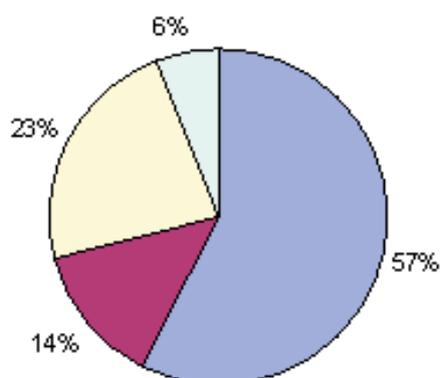
→ Quelques données de cadrage



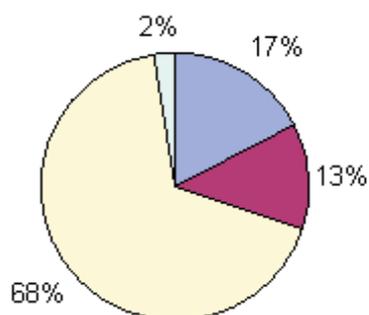
Besançon tient une place centrale dans le Grand Besançon : 76 % des logements y sont situés, 70 % de la population, 80 % des allocataires CAF et 87 % des bénéficiaires de minima sociaux.

La CAGB hors Besançon voit la plupart de ses indicateurs de pauvreté et de précarité se situer à un niveau inférieur à Besançon. Toutefois, depuis ces dernières années, leur augmentation est plus rapide que sur la Ville.

→ La structure familiale des allocataires CAF

Structure des allocataires résidant à Besançon

■ Isolés ■ Familles monoparentales □ Couples avec enfants □ Couples sans enfants

Structure des allocataires résidant dans l'agglomération hors Besançon

■ Isolés ■ Familles monoparentales □ Couples avec enfants □ Couples sans enfants

Ainsi, la composition familiale des allocataires CAF est très différente. On constate une forte représentation des personnes isolées à Besançon, tandis que dans la CAGB hors Besançon, ce sont les couples avec enfants qui sont majoritaires. Par contre, la proportion de familles monoparentales est quasiment identique.

Fiche imposition sur le revenu

→ Les foyers non imposés

	Nb foyers fiscaux	Nb foyers imposables	Nb foyers non imposables	Taux de non imposition
2001	63 107	33 153	29 954	47,5 %
2002	63 522	33 081	30 441	47,9 %
2003	64 447	33 294	31 153	48,3 %
2004	65 388	33 247	32 141	49,2 %
2005	65 963	33 675	32 288	48,9 %
2006	65 882	34 397	31 485	47,8 %
2007	66 190	34 503	31 687	47,9 %

Source : Minefi 2007

→ La structure de l'imposition en 2006 (Foyers fiscaux)

Tranche de revenus	Nb foyers fiscaux	Répartition	Revenu fiscal moyen
Total	65 882	100,00 %	15 228
0 à 7 500	20 415	30,99 %	3 563
7 501 à 9 000	4 913	7,46 %	8 255
9 001 à 10 500	5 176	7,86 %	9 818
10 501 à 12 000	5 431	8,24 %	11 223
12 001 à 13 500	4 389	6,66 %	12 709
13 501 à 15 000	3 709	5,63 %	14 227
15 001 à 19 000	6 408	9,73 %	16 912
19 001 à 23 000	4 469	6,78 %	20 878
23 001 à 31 000	4 995	7,58 %	26 473
31 001 à 39 000	2 381	3,61 %	34 558
39 001 à 78 000	2 893	4,39 %	50 931
+ de 78 000	703	1,07 %	150 916

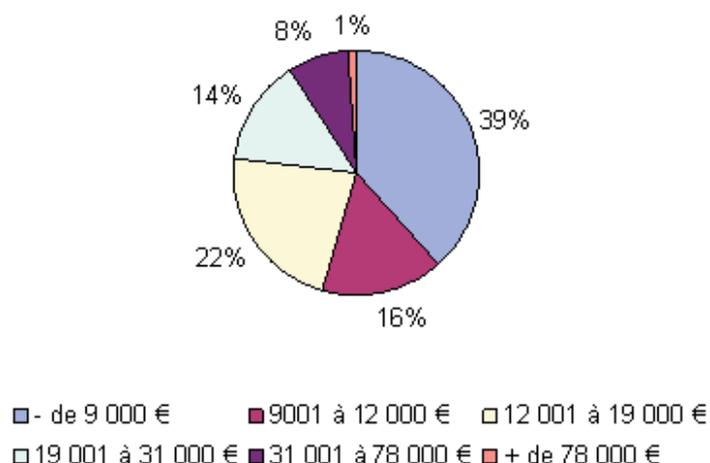
Source : Minefi 2007

→ Évolution de 2002 à 2006 (FOYERS FISCAUX)

Tranche de revenus	Revenu fiscal moyen 2002	Revenu fiscal moyen 2003	Revenu fiscal moyen 2004	Revenu fiscal moyen 2005	Revenu fiscal moyen 2006	Evolution 2002/2006
Total	14 207	14 450	14 792	15 110	15 228	7 %
- de 9 000	4 660	4 635	4 612	4 504	4 474	- 4 %
9001 à 12 000	10 390	10 437	10 457	10 483	10 537	1 %
12 001 à 19 000	15 041	15 001	14 983	14 995	14 954	- 1 %
19 001 à 31 000	23 688	23 762	23 750	23 806	23 831	1 %
31 001 à 78 000	43 182	43 450	43 389	43 409	43 540	1 %
+ de 78 000	153 376	147 330	156 817	166 281	150 916	- 2 %

Source : impots.gouv.fr, 2007

Nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu fiscal moyen



Ces proportions sont stables par rapport à 2006.

Fiche bas revenus

→ Définition

Le seuil de bas revenus est égal à 60 % de la médiane des Revenus par Unité de Consommation (RUC)*. La médiane est la valeur en dessous de laquelle il y a 50 % des personnes.

* Le RUC rapporte le revenu disponible (revenus + prestations) des allocataires, au nombre d'unités de consommation (uc=1 pour l'allocataire, 0,5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus, 0,3 par enfant de moins de 14 ans). On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.

Auparavant, le seuil de bas revenus était égal à 50 % de la médiane. Il a été recalculé pour des raisons d'harmonisation statistique au niveau européen.

Il s'établissait à 871 € en 2007.

→ Le seuil de bas revenus en 2007 sur le territoire

de bas revenus 2006	Ménages	Allocataires sous le seuil de bas revenus	Part allocataires sur ménages	Population	Population couverte par seuil de bas revenus	Part population couverte sur population
Besançon	55 191	10 229	19 %	117 691	20 905	18 %
CAGB	73 910	11 740	16 %	170 657	24 701	14 %
CAGB hors Besançon	18 719	1 511	8 %	52 966	3 796	7 %

Source : CAF de Besançon 2007

→ **Seuil de bas revenus par quartier en 2007**

Quartier	Population	Allocataires	Population couverte	Part bas revenus dans population	Répartition par quartier
Centre-Ville	10 796	944	1 287	12 %	6 %
Velotte	2 201	94	188	9%	1 %
Butte-Grette	9 399	626	1 397	15 %	7 %
Battant	4 188	664	917	22 %	4 %
Chaprais-Cras	15 439	1084	1 653	11 %	8 %
Bregille	3 093	221	438	14 %	2 %
St-Ferjeux-Rosemont	6 176	492	991	16 %	5 %
Montrapon-Montboucons	13 369	935	1 825	14 %	9 %
St-Claude-Torcolds	13 975	833	1 703	12 %	8 %
Palente-Orchamps	12 110	913	1 826	15 %	9 %
Vaïtes-Clairs-Soleils	6 065	344	857	14 %	4 %
Planoise	19 531	2956	7 584	39 %	36 %
Tilleroyes	1 342	113	226	17 %	1 %
Chailluz	7	-	-	-	-
Total	117 691	10 219	20 892	18 %	100 %

Source : CAF de Besançon 2007

Fiche minima sociaux→ **L'évolution des minima sociaux sur la Ville**

Minima sociaux sur la Ville de Besançon		2003	2004	2005	2006	2007	Evolution sur 1 an	Evolution sur 5 ans	
		Total	Allocataire	4 741	5 059	5 330	5 378	5 190	- 3 %
	Population couverte	9 016	9 585	9 986	10051	9 583	- 5 %	6 %	
dont RMI	Allocataire	2 672	2 947	3 189	3 109	2 890	- 7 %	8 %	
	Population couverte	5 349	5 841	6 182	5 974	5 474	- 8 %	2 %	
dont API	Allocataire	511	510	537	545	520	- 5 %	2 %	
	Population couverte	1 394	1 387	1 488	1 557	1 513	- 3 %	9 %	
dont AAH	Allocataire	1 558	1 620	1 604	1 724	1 780	3 %	14 %	
	Population couverte	2 273	2 357	2 316	2 520	2 596	3 %	14 %	

Source : CAF de Besançon

→ Les minima sociaux sur le territoire de la CAGB

Minima social	Besançon	CAGB	CAGB hors Besançon
Population totale	117 691	170 657	52 966
Population couverte par les minima sociaux	9 583	11 093	1 510
<i>Part MS dans la population</i>	8 %	7 %	3 %
Population couverte par le RMI	5 474	6 245	771
<i>Part RMI dans la population</i>	5 %	4 %	1 %
Population couverte par l'API	1 513	1 699	186
<i>Part API dans la population</i>	1 %	1 %	0 %
Population couverte par l'AAH	2 596	3 149	553
<i>Part AAH dans la population</i>	2 %	2 %	1 %

Source : CAF de Besançon

→ Evolution des minima sociaux sur le territoire

Territoire		2004	2005	2006	2007	évolution sur 4 ans	
						en nombre	en %
Besançon	Allocataire	5 059	5 330	5 378	5 190	131	3 %
	Population couverte	9 585	9 986	10 051	9 583	- 2	0 %
CAGB	Allocataire	5 806	6 097	6 185	5 973	167	3 %
	Population couverte	11 039	11 488	11 694	11 093	54	0 %
CAGB hors Besançon	Allocataire	747	777	830	783	36	5 %
	Population couverte	1 454	1 502	1 643	1 510	56	4 %

Source : CAF de Besançon

→ Un regard particulier sur les bénéficiaires de l'AAH sur Besançon

Situation familiale	Besançon	CAGB	CAGB hors Besançon			
Isolés	1 293	73 %	1 604	74 %	311	78 %
Monoparents	113	6 %	121	6 %	8	2 %
Couples sans enfant	214	12 %	257	12 %	43	11 %
Couples avec enfants	160	9 %	198	9 %	38	10 %
Total	1 780	100 %	2 180	100 %	400	100 %

Source : CAF de Besançon 2007

→ L'évolution de l'âge des bénéficiaires de l'AAH

Tranche d'âge	0 – 24 ans	25 – 29 ans	30 – 39 ans	40 – 59 ans	60 ans ou plus	TOTAL	
2003	Besançon	119	156	401	826	56	1 558
	CAGB	150	199	462	988	81	1 880
	CAGB hors Besançon	31	43	61	162	25	322
2004	Besançon	117	159	409	879	56	1 620
	CAGB	146	196	483	1058	76	1 959
	CAGB hors Besançon	29	37	74	179	20	339
2005	Besançon	105	161	390	898	50	1 604
	CAGB	140	196	471	1086	72	1 965
	CAGB hors Besançon	35	35	81	188	22	361
2006	Besançon	111	166	439	958	50	1 724
	CAGB	159	201	533	1174	66	2 133
	CAGB hors Besançon	48	35	94	216	16	409
2007	Besançon	111	159	472	978	60	1 780
	CAGB	151	194	559	1195	81	2 180
	CAGB hors Besançon	40	35	87	217	21	400
Evolution sur 5 ans	Besançon	-8	3	71	152	4	222
	CAGB	1	- 5	97	207	0	300
	CAGB hors Besançon	9	- 8	26	55	- 4	78
Evolution sur 5 ans en %	Besançon	- 7 %	2%	18 %	18 %	7 %	14 %
	CAGB	1 %	- 3 %	21 %	21 %	0%	16 %
	CAGB hors Besançon	29 %	- 19 %	43 %	34 %	- 16 %	24 %

Source : CAF de Besançon

Fiche RMI

→ Evolution du RMI sur le territoire

Territoire		2003	2004	2005	2006	2007	Evolution sur 5 ans	
							en nombre	en %
Besançon	Allocataire	2 672	2 947	3 189	3 109	2 890	218	8 %
	Population couverte	5 349	5 841	6 182	5 974	5 474	125	2 %
CAGB	Allocataire	2 951	3 278	3 532	3 455	3 209	258	9 %
	Population couverte	5 930	6 569	6 957	6 798	6 245	315	5 %
CAGB hors Besançon	Allocataire	279	331	343	346	319	40	14 %
	Population couverte	581	728	775	824	771	190	33%

Source : CAF de Besançon

→ Le RMI par quartier

Quartier	Ménages	Allocataires RMI	Part sur ménages	Répartition par quartier
Centre-Ville	6 318	202	3 %	7 %
Velotte	885	19	2 %	1 %
Butte-Grette	4 460	166	4 %	6 %
Battant	2 300	258	11 %	9 %
Chaprais-Cras	8 399	190	2 %	7 %
Bregille	1 366	57	4 %	2 %
St-Ferjeux-Rosemont	2 640	147	6 %	5 %
Montrapon-Montbouconss	5 935	227	4 %	8 %
St-Claude-Torcols	6 520	177	3 %	6 %
Palente-Orchamps	5 512	273	5 %	9 %
Vaïtes-Clairs-Soleils	2 423	108	4 %	4 %
Planoise	7 950	1 043	13 %	36 %
Tilleroyes	449	17	4 %	1 %
Chailluz	2	0	0 %	0 %
Total	55 159	2 884	5 %	100 %

Source : CAF de Besançon 2007

Fiche isolement

→ La structure des foyers fiscaux (taxe d'habitation)

Répartition articles du rôle imposés	Total	0 personne à charge	1 personne à charge	2 personnes à charge	3 personnes à charge	4 personnes à charge	5 personnes à charge
1999	49 956	34 899	6 779	5 190	2 150	608	330
2000	50 066	35 386	6 652	5 053	2 071	602	302
2001	50 457	35 991	6 652	4 942	1 971	613	288
2002	50 992	36 740	6 652	4 742	2 004	579	275
2003	51 227	37 240	6 501	4 691	1 933	594	268
2004	51 979	38 079	6 540	4 641	1 923	550	246
2005	52 027	38 191	6 575	4 614	1 868	534	245
2006	50 851	37 235	6 489	4 580	1 812	492	243

Source : Taxe d'habitation, rôle général

→ Allocataires de la CAF isolés

Composition familiale des allocataires 2006	Besançon	CAGB hors Besançon	CAGB
Population totale	117 691	52 966	170 657
Population couverte CAF	59 975	27 098	86 495
Allocataires CAF	29 678	8 046	37 724
dont isolés	17 040	1 407	18 447
dont isolés hommes	7 773	686	8 456
dont isolés femmes	9 267	721	9 988
dont familles monoparentales	4 077	1 040	5 117
dont couples avec enfants	6 774	5 405	12 179
dont couples sans enfant	1 787	194	1 981

Source : CAF/ fiches EPICAF 2007

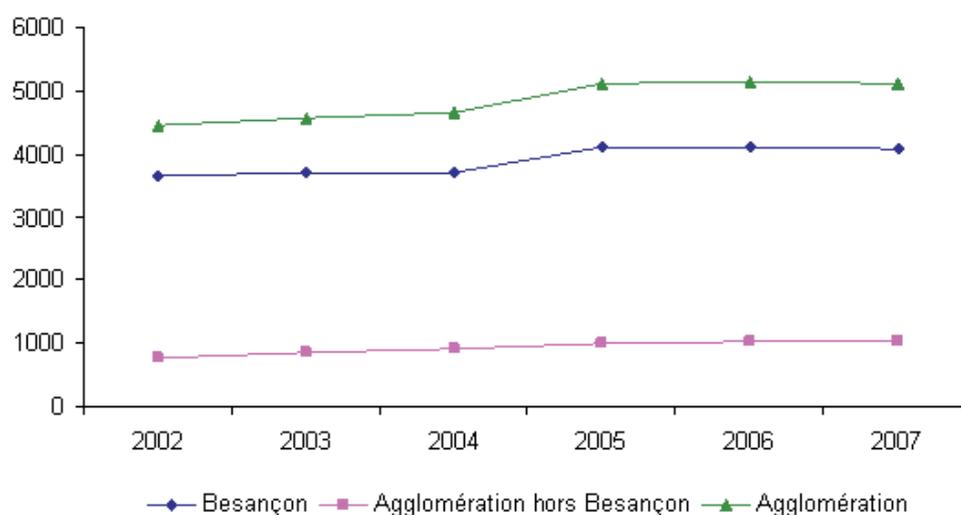
→ Evolution des structures familiales des allocataires de la CAF

Allocataires CAF	2004		2005		2006		2007		Evolution sur 4 ans			
	Besançon	Besançon	Besançon	Besançon	Besançon	CAGB	Besançon	CAGB	Evolution sur 4 ans			
									Besançon	CAGB		
									NB	%	NB	%
	29 169	30 100	29 786	29 786	30 100	38 150	29 678	37 724	509	2 %	948	3 %
dont isolés	17 173	17 324	16 988	16 988	17 324	18 741	17 040	18 447	- 133	- 1 %	- 157	- 1 %
dont isolés hommes	7 702	7 761	7 708	7 708	7 761	8 427	7 773	8 456	71	1 %	111	1 %
dont isolés femmes	9 471	9 563	9 280	9 280	9 563	10 314	9 267	9 988	- 204	- 2 %	- 271	- 3 %
dont familles monoparentales	3 712	4 104	4 112	4 112	4 104	5 102	4 077	5 117	365	10 %	478	10 %
dont couples avec enfants	6 461	6 939	6 950	6 950	6 939	12 402	6 774	12 179	313	5 %	669	6 %
dont couples sans enfant	1 823	1 733	1 736	1 736	1 733	1 905	1 787	1 981	- 36	- 2 %	- 42	- 2 %

Source : CAF/ fiches EPICAF

→ Familles monoparentales allocataires de la CAF :

Evolution du nombre de familles monoparentales allocataires CAF



Source : CAF/ fiches EPICAF

→ Les allocataires monoparents de la CAF

	Nombre d'allocataires monoparents	Dont revenu < seuil de bas revenus	Part
Besançon	4 077	2 475	61 %
CAGB hors Besançon	1 040	437	42 %
CAGB	5 117	2 912	57 %

Source : CAF/ fiches EPICAF 2007

→ Les allocataires isolés par quartier

Quartier	Ménages	Allocataires isolés	Part isolés	Allocataires monoparents	Part monoparents
Centre-Ville	6 318	2 763	44 %	223	4 %
Velotte	885	119	13 %	48	5 %
Butte-Grette	4 460	1 000	22 %	241	5 %
Battant	2 300	1 344	58 %	147	6 %
Chaprais-Cras	8 399	2 261	27 %	379	5 %
Bregille	1 366	285	21 %	85	6 %
St-Ferjeux-Rosemont	2 640	699	26 %	226	9 %
Montrapon-Montboucons	5 935	3 174	53 %	348	6 %
St-Claude-Torcols	6 520	1 231	19 %	473	7 %
Palente-Orchamps	5 512	1 219	22 %	400	7 %
Vaïtes - Clairs-Soleils	2 423	291	12 %	169	7 %
Planoise	7 950	2 435	31 %	1247	16 %
Tilleroyes	449	215	48 %	56	12 %
Chailluz	2	0	0 %	0	0 %
Total	55 159	17 036	31 %	4 042	7 %

Source : CAF de Besançon 2007

Fiche vieillissement perte d'autonomie

→ Les enjeux de la poussée démographique

Nombre de personnes âgées	Sur Besançon			Sur la CAGB (hors Besançon)		Sur la CAGB		
	1990	1999	Evolution	1990	1999	1990	1999	évolution
60 ans et +	19 060	20 447	7,28 %	6 683	9 417	25 743	29 864	16,01 %
75 ans et +	6 794	8 107	19,33 %	2 139	2 659	8 933	10 766	20,52 %
85 ans et +	1 666	2 508	50,54 %	549	908	2 215	3 416	54,22 %
Population totale	113 835	117 691	3,39 %	48 059	53 132	161 894	170 823	5,52 %

Source : INSEE/AUDAB

→ Les personnes âgées sont majoritairement des femmes

Sexe	Total		total 60 ans et +		de 60 à 74 ans		75 ans et +	
	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %
Population	117 691	100 %	20 447	100 %	12 340	100 %	8 107	100 %
dont hommes	54 563	46,4 %	7 759	37,9 %	5 159	41,8 %	2 600	32,1 %
dont femmes	63 128	53,6 %	12 688	62,1 %	7 181	58,2 %	5 507	67,9 %

Source : INSEE/RGP99

→ Une population âgée de 75 ans et plus vivant majoritairement seule

Type de ménage	Total	Age de la personne de référence du ménage			
		Total 60 et +	60-74 ans	75-79 ans	80 ans et +
Total des ménages	55 191	13 931	8 116	2 591	3 224
Ménages de 1 personne	24 684	7 200	3 584	1 427	2 189
dont hommes	9 703	1 366	843	217	306
dont femmes	14 981	5 834	2 741	1 210	1 883
Part des ménages d'une personne	44,7 %	51,7 %	44,2 %	55,1 %	67,9 %
dont part des hommes	17,6 %	9,8 %	10,4 %	8,4 %	9,5 %
dont part des femmes	27,1 %	41,9 %	33,8 %	46,7 %	58,4 %

Source : INSEE/RGP99

→ Les demandes d'allocation perte d'autonomie

Nombre de demandes nouvelles	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Les données «Besançon secteur» correspondent au secteur géographique du pôle handicap et dépendance de Besançon
Doubs	3 459	2 098	2 443	2 503	2 410		
Besançon (secteur)	---	797	919	---	1 060		
Nombre total de décisions (renouvellement et nouvelles demandes)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
Doubs	3 772	3 423	4 839	5 384	6 481		
Besançon (secteur)	---	---	--	1 590	2 169		
Nombre de rejets	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
Doubs	---	400	706	599	660		
Besançon (secteur)	---	179	273	232	242		

Source : Département du Doubs

→ Les bénéficiaires de l'APA

Nombre de bénéficiaires de l'APA au 31/12 de l'année	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Doubs	3 289	5 034	4 440	5 232	5 852	
Besançon	---	---	---	---	---	

Source : Département du Doubs

Nombre de bénéficiaires de l'APA en établissement au 31/12 de l'année	2004	2005	2006	2007	2008
Doubs	2 461	2 630	2 756	2 901	---
Besançon	---	---	---	---	---

Source : Département du Doubs

→ Les bénéficiaires par niveau de dépendance

Nombre de bénéficiaires par GIR au 31/12 de l'année sur le Doubs	2004	2005	2006	2007	2008	<i>Fin 2007, 26 structures dans le Département du Doubs relèvent du régime conduisant à verser l'APA sous forme de dotation globale. Les résidents sont alors dispensés de formuler une demande individuelle d'APA. Ils ne sont donc plus comptabilisés.</i>
Gir 1	261	249	217	---		
Gir 2	1 240	1 198	964	---		
Gir 3	982	1 031	907			
Gir 4	2 551	2 495	1 918			
Total	5 034	4 973	4 006			

Nombre de bénéficiaires à domicile par GIR au 31/12 de l'année sur le Doubs	2003	2004	2005	2006	2007	2008	<i>En paiement direct donc les paiements aux prestataires ne sont pas quantifiés.</i>
Gir 1		89	83	<u>92</u>	<u>129</u>		
Gir 2		665	658	<u>632</u>	<u>1 050</u>		
Gir 3		758	820	<u>729</u>	<u>1 085</u>		
Gir 4		2 184	2 169	<u>1 705</u>	<u>3 319</u>		
Total	2 849	3 696	3 760	<u>3 158</u>	<u>5 583</u>		

Source : Département du Doubs et IRV

→ **Les services de soutien à domicile en 2006**

Type de service	CCAS de Besançon
Aide à domicile et auxiliaire de vie	799
Repas à domicile	745
Téléalarme	461
Accompagnement au transport	147
Hébergement	373
Restauration LF	442
Total personnes différentes	1 680

Source : CCAS

Fiche logement social

Cette fiche est réalisée à partir des données de l'observatoire régional de l'occupation sociale de l'Union Sociale de l'Habitat Franche-Comté.

→ Panorama des organismes logeurs sur Besançon

Organisme Bailleur	Nombre logements		
	CAGB hors Besançon	Besançon	Total CAGB
SAFC	196	5 322	5 518
Habitat 25	551	3 363	3 914
OPM HLM Besançon	124	5 399	5 523
SAIEMB	0	1 609	1 609
SA Logissim Habitat	0	40	40
Total	871	15 733	16 604
Nombre logements occupés		15 662	

A Besançon, on enregistre en 2006, 14 669 ménages logés dans le parc social soit 32 218 personnes.

→ La typologie des logements sur Besançon

Type de logements	Nombre de logements	Répartition
T1	1 180	7,53 %
T2	2 612	16,68 %
T3	5 280	33,71 %
T4	5 098	32,55 %
T5 et +	1 492	9,53 %

→ La vacance

Type de logements	%
Vacance totale	3,44 %
Depuis moins de 3 mois	0,93 %
Depuis plus de 3 mois	2,50 %

→ La composition familiale des occupants sur Besançon

Composition familiale	Répartition
Personne seule	43,27 %
Famille monoparentale	20,49 %
Couple sans enfant	13,64 %
Familles	21,39 %
Autres (colocation ou personne morale)	1,22 %

→ L'âge des occupants du parc social à Besançon

Age des occupants	Répartition
Inférieur à 18 ans	27,77 %
De 18 à 25 ans	12,90 %
De 26 à 35 ans	15,28 %
De 36 à 50 ans	19,87 %
De 51 à 60 ans	10,81 %
Supérieur à 60 ans	13,36 %
Dont plus de 80 ans	2,37 %

Age des titulaires de baux	Répartition
Inférieur à 25 ans	7,67 %
De 25 à 35 ans	22,62 %
De 36 à 50 ans	30,50 %
De 51 à 60 ans	16,87 %
Supérieur à 60 ans	22,35 %
Dont plus de 80 ans	4,09 %

→ Les loyers

Loyers au m ²	31/12/2002	31/12/2006
Loyers moyens des T1 en m ² de SH	5,38 €	6,15 €
Loyers moyens des T2 en m ² de SH	4,31 €	4,80 €
Loyers moyens des T3 en m ² de SH	3,95 €	4,44 €
Loyers moyens des T4 en m ² de SH	3,56 €	4,02 €
Loyers moyens des T5 et + en m ² de SH	3,49 €	3,98 €

→ L'activité professionnelle des occupants

Activité des occupants	Répartition
Personnes ayant un emploi stable	33,36 %
Personnes ayant un emploi précaire	5,41 %
Personnes inscrites à l'ANPE	26,43 %
Etudiants	6,00 %
Retraités	16,67 %
Personnes sans emploi non inscrites à l'ANPE	12,12 %

→ Les revenus des ménages

Définition : Pour intégrer le parc social, des plafonds de ressources annuelles sont appliqués en fonction de la composition familiale. C'est le revenu imposable qui est pris en compte.

Composition des ménages	20% du plafond	40% du plafond	60% du plafond	100% du plafond
Personne seule	3 210	6 421	9 631	16 052 €
Couple (hors jeune ménage)	4 287	8 574	12 861	21 435 €
Jeune ménage	5 156	10 311	15 467	25 778 €
3 personnes ou personne seule + 1 personne à charge	5 156	10 311	15 467	25 778 €
4 personnes ou personne seule + 2 personnes à charge	6 224	12 448	18 671	31 119 €
5 personnes ou personne seule + 3 personnes à charge	7 322	14 643	21 965	36 608 €
6 personnes ou personne seule + 4 personnes à charge	8 251	16 502	24 754	41 256 €
Par personne supplémentaire	920	1 841	2 761	4 602 €

Revenus des ménages	Ménages	Personnes seules	Familles monoparentales
Ménages ayant des revenus < 20 % plafond	25,24 %	25,24 %	45,29 %
Ménages ayant des revenus entre 20 et 40 % du plafond	20,93 %	20,93 %	32 %
Ménages ayant des revenus entre 40 et 60 % du plafond	26,07 %	26,07 %	13,96 %
Ménages ayant des revenus entre 61 et 100 % du plafond	24,95 %	24,95 %	7,52 %
Ménages ayant des revenus > 100 % du plafond	2,81 %	2,81 %	1,23 %

Revenus des ménages	Familles	Couples sans enfant	Autres ménages
Ménages ayant des revenus < 20 % plafond	27,05 %	15,11 %	45,88 %
Ménages ayant des revenus entre 20 et 40 % du plafond	29,57 %	14,37 %	17,06 %
Ménages ayant des revenus entre 40 et 60 % du plafond	20,01 %	24,09 %	16,47 %
Ménages ayant des revenus entre 61 et 100 % du plafond	19,40 %	36,45 %	12,94 %
Ménages ayant des revenus > 100 % du plafond	3,97 %	9,98 %	7,65 %

→ La nationalité du titulaire de bail

Nationalité	Répartition
Titulaires de bail de nationalité française	73,14 %
Titulaires de bail de nationalité européenne	2,53 %
Titulaires de bail de nationalité étrangère autre	24,33 %

→ Les familles nombreuses

Activité des occupants	Répartition
Ménages avec 6 personnes	2,10 %
Ménages avec 7 personnes	0,79 %
Ménages avec 8 personnes	0,37 %
Ménages avec 9 personnes	0,12 %
Ménages avec 10 personnes et +	0,07 %
Total	3,46 %

GLOSSAIRE**Sigle - Signification**

AAH : Allocation Adulte Handicapé

ADDSEA : Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

ADIL : Agence Départementale pour l'Information sur le Logement

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

API : Allocation Parent Isolé

ASSAD : Association de Soins et Services à Domicile

ASSEDIC : Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce

AUDAB : Agence d'Urbanisme De l'Agglomération de Besançon

CAF/CNAF : Caisse d'Allocations Familiales / Caisse Nationale d'Allocations Familiales

CAGB : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CDAPL : Commission Départementale des Aides Publiques au Logement

CHAT : Centre pour les handicapés au travail

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CLC : Commission Locale de Coordination

CODERPA : Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées

CREDOC : Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie

CROSMS : Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale

DALO : Droit au Logement Opposable

DREES : Direction de la Recherche, des Etudes et de l'Evaluation

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

EFIGIP : Emploi, Formation, Insertion, Groupement d'Intérêt Public

FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economique

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

ONPES : Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale

PDALPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées

PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

PLUS : Plafond d'entrée dans le logement social (Prêt Locatif à Usage Social)

RMI : Revenu Minimum d'Insertion

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAAS : Service d'Accueil et d'Accompagnement Social

SDOSMS : Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-Sociale

SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

USH : Union Sociale de l'Habitat

ZUS : Zones Urbaines Sensibles

«M. LE MAIRE : Vous avez vu le rectificatif posé sur vos tables concernant le nombre de personnes en-dessous du seuil de pauvreté. C'est un journaliste qui a repéré cette erreur, effectivement cela faisait beaucoup !

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Ce qu'on appelle l'ABS est une obligation légale et annuelle pour les CCAS, pour la Ville, mais souvent c'est le CCAS qui le fait. C'est aussi un diagnostic réalisé de manière partagée avec des acteurs locaux : la Ville, le CCAS, le Conseil Général, avec des institutions : la CAF, le Ministère de l'Emploi, le Programme Régional d'Animation et de Développement de l'Insertion par l'Economique (PRADIE) mais aussi avec des associations très impliquées dans la vie et dans l'action sociale. Ces partenaires font donc le choix commun des thèmes d'analyses en fonction de leur préoccupation du moment, de l'actualité et permettent d'avoir ainsi un outil de travail pour orienter la politique des CCAS. La période de travail est allée de septembre 2008 à février 2009.

On note une première partie, consacrée à la situation économique et sociale. On constate que jusqu'à la crise il y a des signes d'amélioration : un revenu médian des ménages en augmentation régulière de 2,1 % par an, une baisse des bénéficiaires des minima sociaux entre 2005 et 2007 et un taux de non imposition en baisse entre 2004 et 2007. Ça allait bien, et vous voyez la dégradation de l'emploi à partir de l'été 2008. Entre juin 2008 et mars 2009 le nombre des demandeurs d'emplois immédiatement disponibles et en recherche d'un emploi à temps complet a augmenté de près de 20 %.

Cette situation a évidemment une répercussion sur l'activité des services du CCAS puisqu'on a enregistré sur cette même période une augmentation de 20 % des ménages bénéficiaires, donc entre septembre 2008 et février 2009. Dans quels domaines surtout ? Dans l'instruction du RMI, sur les aides individualisées légales ou extra-légales, à Proxim'Social et sur l'aide alimentaire.

Une société qui vulnérabilise parfois jusqu'à l'exclusion. Exclusion par les revenus : on a une hausse constante des inégalités de revenus ; on a par ailleurs des travailleurs pauvres qui constituent une réalité de plus en plus prégnante. Les travailleurs pauvres sont des salariés mais aussi des indépendants et à Proxim'Social sur le mois qui vient de passer on a vu un nombre plus important d'indépendants, c'est-à-dire artisans - commerçants alors bien sûr avec les conséquences que vous pourrez lire dans vos documents.

Concernant les allocataires du RMI, on voit bien également le retournement qui se produit en 2005 et une durée qui s'allonge ; 57 % des allocataires du RMI sont dans le dispositif désormais depuis 2 ans ou plus. Sociologiquement 50 % ont moins de 30 ans, 19 % ont plus de 50 ans, 29 % habitent chez leurs parents ou chez des amis et 14 % ont un diplôme égal ou supérieur à bac + 2.

Vous avez une photographie des quartiers les plus touchés dans la Ville : Ile de France, Cassin, Piémont, Diderot, Epoisses d'un côté, de l'autre : Chopin, rue Battant et la Grette.

Concernant les handicapés, une insertion professionnelle qui reste toujours difficile à 17 %, c'est-à-dire que les handicapés ont 2,5 fois plus de difficulté que les valides à trouver un emploi. On constate aussi que les entreprises de la zone d'emplois de Besançon sont très en retard, il y a un écart de 10 % défavorables à Besançon par rapport à l'ensemble de la Franche-Comté, que dans ce contexte, la Ville de Besançon est au-dessus du seuil légal qui est de 6 %, nous sommes à 6,25 % mais nous n'avons pas encore atteint et nous y travaillons, l'objectif de 7 % que nous nous étions donné. Pour le CCAS c'est plus important, nous avons au CCAS 10,85 % de handicapés sans compter bien entendu les travailleurs de l'ESAT car, si on les intègre on est à plus de 25 %.

Si on fait cette fois un zoom sur la démographie, on a une population globalement stable mais toujours marquée par l'isolement. Besançon a perdu par rapport à 1999, 0,5 % d'habitants mais l'Agglomération en a gagné 2,7 toujours par rapport à 1999. L'isolement de la population, on le mesure avec les allocataires CAF, 57 % sont des isolés, 14 % des familles monoparentales, 68 % des 80 ans qui vivent seuls. La taxe d'habitation est aussi un autre moyen pour nous de savoir, de mesurer ou de repérer l'isolement des familles.

Zoom sur la petite enfance, un enjeu à partager : 16 000 naissances annuelles domiciliées -domiciliées veut dire enregistrées au domicile de la mère-, 2 050 places de crèches offertes sur Besançon dont 770 par la Ville et le reste en crèche privée ou chez des assistantes maternelles indépendantes. On voit que l'emploi féminin est très lié au nombre des enfants pour la possibilité d'accéder à l'emploi, d'où l'enjeu de l'accueil.

Les défis du vieillissement, vous en avez la cartographie, les personnes de 75 ans et plus par quartier on les trouve surtout à Saint-Claude-Torcors, Montboucons, Montrapon, Palente/Orchamps, Chaprais/Cras avec un impact qu'il faudra mesurer dans les années à venir sur ces quartiers et une double question pour nous : quelle place donne-t-on aux personnes âgées mais aussi quelle place les personnes âgées sont-elles prêtes à prendre dans notre vie citoyenne ? Les défis du vieillissement sont plusieurs : l'isolement, la perte ou la baisse de mobilité, la baisse du nombre des aidants familiaux liée au fait que les enfants sont de plus en plus partis sur l'ensemble du territoire national, l'enjeu de la grande dépendance et l'augmentation des plus de 75 ans d'ici 2020. La dépendance arrive vers 82 ans pour les hommes, 88 ans pour les femmes.

La Ville et le CCAS se sont mobilisés pour répondre aux besoins des personnes en difficulté, des personnes âgées, des personnes handicapées en terme d'intervention sociale, d'hébergement, d'aide alimentaire, de services à domicile, d'accès à l'emploi pour tous, d'accès aux droits communs et de lien social et cela en s'appuyant aussi sur la vie associative, sur l'engagement citoyen et sur le bénévolat qu'il nous faut mobiliser davantage. La Ville et le CCAS se mobilisent aussi pour répondre aux besoins des

habitants, notamment dans les quartiers les plus en difficulté et auprès des familles en terme d'accueil pour la petite enfance, cela en s'appuyant sur les structures municipales et le partenariat associatif, en diversifiant les modes d'accueil et d'animation et en développant une politique forte, concertée et contractualisée en direction des quartiers les plus fragiles. Comment ? en mobilisant des moyens financiers et humains. Deux chiffres simplement : le CCAS y consacre 25 M€ et le CUCS 4,6 M€.

Des axes de travail ont été proposés à la suite de cette analyse des besoins et ont été validés par le Conseil d'Administration du CCAS le 10 février dernier. Concernant les publics les plus vulnérabilisés, 7 axes de travail ont été ciblés : 1. se donner les moyens de répondre à l'urgence sociale tout au long de l'année, pas seulement sur le plan hiver mais amplifier l'action tout au long de l'année, 2. contribuer à mobiliser sur des projets qui favorisent l'autonomie des plus fragiles. Vous savez que l'idée est qu'on n'est pas là pour faire la charité mais pour aider les gens à retrouver leur autonomie et dans la dignité, 3. permettre aux personnes âgées d'accéder aux logements foyers avec un coût supportable et pour une durée modulable selon les besoins, ça c'est une nouveauté qu'il faut introduire parce que parfois les familles ont besoin d'une place pour un temps donné, 4. ensuite soutenir les actions d'insertion et le retour à l'emploi, 5. lutter contre la pauvreté des jeunes, le RSA sera peut-être une opportunité, 6. adapter nos dispositifs et nos interventions aux travailleurs pauvres pour qu'ils puissent accéder plus facilement à nos services, 7. enfin assurer l'avenir du CHAT puisque toutes les structures de sous-traitance souffrent actuellement beaucoup de la crise.

Deuxième volet : faire face au vieillissement pour faire du 3^{ème} âge une 3^{ème} vie. 4 axes : 1. prendre en compte l'hétérogénéité des seniors et de leurs besoins parce que quand on parle du 3^{ème} âge en fait on voit de plus en plus de familles dans lesquelles il y a quelqu'un de 60 ans, de 80 ans et de 100 ans avec des besoins tout à fait différents ; il faut nous adapter à ces besoins différents, 2. créer une maison des seniors pour laquelle le Conseil Général nous finance qui soit à la fois un guichet unique d'information, de conseil, d'orientation mais qui soit aussi animée non seulement par des professionnels mais aussi des bénévoles et par un 3^{ème} âge actif et là-dessus on a un réseau associatif qui est prêt à s'impliquer et qui déjà nous aide à monter cela. Enfin faire de cette maison des seniors un lieu citoyen et intergénérationnel, la vieillesse se prépare.

Un autre axe, autour du logement foyer, assurer les parcours de logement pour les personnes âgées isolées, chez soi d'abord avec des services à domicile, ensuite en logement foyer qui restera un lieu de vie et ensuite préparer, faciliter et accompagner l'entrée en maison de retraite au moment de la dépendance. C'est très difficile, vous le savez, et donc là nous avons un travail d'accompagnement des familles et des personnes seules.

Accompagner un parcours santé pour les sorties d'hôpital qui sont problématiques, les maladies cognitives au nombre desquelles la maladie d'Alzheimer et surtout le 5^{ème} risque de Sécurité Sociale concernant la dépendance qu'on suit de près. Faire face à l'isolement en développant des actions citoyennes, fraternelles et solidaires dans 3 axes : développer la démarche prévenance jusqu'à présent réservée aux personnes âgées, à de nouveaux publics, développer une citoyenneté plus active en encourageant les solidarités de proximité à travers le bénévolat associatif ou non et complémentaire de l'action des professionnels, aller au-devant des publics les plus éloignés de leurs droits, c'est une préoccupation sur laquelle on est en train de travailler.

Enfin contribuer à la mise en oeuvre du schéma d'accessibilité, notamment à l'égard des personnes handicapées pour que chacun trouve sa place dans la ville en terme de logement, de déplacement, d'accessibilité à l'emploi et aux activités sociales, culturelles et sportives. Enfin des axes de travail à poursuivre pour la Ville : agir dans la proximité au sein des quartiers, notamment par le biais du CUCS, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, renouveler les partenariats avec les structures associatives des quartiers, et enfin faire face à l'évolution des besoins d'accueil de la petite enfance,

améliorer la réactivité du service, développer l'accueil à temps partiel en crèche, augmenter la capacité d'accueil en halte garderie. Voilà brièvement résumé le document que peut-être vous avez lu et que déjà vous connaissez par coeur.

M. LE MAIRE : Par coeur, je ne sais pas ! Je voudrais remercier d'une part Marie-Noëlle et d'autre part les services du CCAS qui ont fait un gros travail d'analyse. Ce document est très clair mais aussi inquiétant, et d'ailleurs les derniers chiffres du chômage entre autres au niveau national et aussi en Franche-Comté nous montrent que la situation devient de plus en plus difficile. J'ouvre le débat.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je commencerai par dire que ce document est un excellent travail et je crois que je peux, comme vous l'avez fait, remercier les services administratifs du CCAS, ceux du Conseil Général, les salariés des associations concernées et les organismes d'analyse et de prospective. C'est un document complet en ce qu'il passe en revue tous les besoins : emploi, personnes handicapées, petite enfance, personnes âgées, logement, etc. et comme vous venez de le dire c'est un document d'une grande lucidité. Je note qu'il met en exergue nos retards et ce n'est pas de la provocation que de le dire, au contraire, un homme averti ou une femme avertie en vaut deux, pas seulement par rapport au national mais aussi par rapport au local, au régional. Par exemple concernant l'intégration par l'emploi dans les entreprises des personnes handicapées, je vous renvoie au document, un regard régional nous permet de constater un retard de la zone de Besançon et moi je suis très surpris de voir qu'en ce qui concerne encore une fois l'intégration dans les entreprises en conformité avec la loi de 2005 des personnes handicapées, si je lis bien la carte, la Haute-Saône atteint un taux de 55 % des établissements qui intègrent des personnes handicapées alors que sur Besançon et l'Agglomération, on n'en est qu'à 37 %. Pour l'handicapé psychique pareil retard aussi sur Besançon, seule région -c'est écrit dans le rapport- à ne pas avoir de centre de pré-orientation. Pour la petite enfance décalage entre la Ville et l'Agglomération, pour les personnes âgées : isolement, etc. et ce document par-dessus tout mesure la pauvreté. C'est vrai que les chiffres interpellent, un Bisontin sur six qui vit en dessous du seuil, 10 000 demandeurs d'emplois, 5 000 Rmistes, ce sont des chiffres qui parlent. Et ce document est particulièrement intéressant en ce qu'il décortique le phénomène de la persistance de la pauvreté. Et en plus, une situation qui pèse davantage chez ceux qui travaillent et le rapport fait état dans ce qu'on pourrait appeler des études de cas, de remarques qu'on a tellement entendu du genre : je travaille mais je gagnerais autant à rester à la maison ! C'est exactement cette philosophie-là que décrit parfaitement le document, c'est exactement ce qui a motivé la loi de M. HIRSCH sur l'institution d'un Revenu de Solidarité Active dont j'avais dit la dernière fois qu'il fallait que notre administration, que notre Ville l'accompagne.

Alors et c'est cela qui est quand même intéressant, après leur diagnostic, après leur constat, les auteurs de ce document font d'intéressantes propositions. Leur première proposition, c'est d'accompagner le RSA, le Revenu de Solidarité Active. Ils prennent soin d'en souligner la pertinence en disant par exemple que dans les 34 départements expérimentés on constate qu'un quart des retours à l'emploi concerne des Rmistes. Le rapport souligne aussi, et ça je l'avais déjà dit la dernière fois aussi parce que c'est écrit dans la loi, la marge d'initiative que le dispositif laisse aux collectivités territoriales. Et je me dis du reste que si personne ne dispute dans le cadre de la réflexion sur la réforme des administrations locales, si personne ne dispute aujourd'hui aux communes et aux intercommunalités la clause de compétence générale, c'est probablement à cause de cela parce qu'on compte, pour répondre aux besoins d'intérêt général, en particulier aux besoins sociaux, sur la réactivité, l'imagination et la force de proposition des exécutifs territoriaux.

Je pense, à partir de ce que je viens de dire et en conclusion de mon intervention, vous voyez, je fais des efforts pour être court parce que franchement on pourrait s'attarder sur le contenu de ce rapport, je pense en conclusion que ce rapport appelait, et c'est d'ailleurs ce que laissent entendre les auteurs, un rapport d'orientation de l'exécutif municipal et même de l'exécutif d'agglomération sur diverses choses

parce que ce rapport est vraiment un appel à l'initiative des exécutifs territoriaux. Le rapport d'orientation qu'il me semble vous devriez apporter en complément de ce document, devrait nous présenter -je pense qu'avec les moyens dont vous disposez c'est possible- un panel de modalités d'accompagnement du RSA. D'ailleurs le rapport dit dans quelle direction il faut s'engager, le rapport dit que quand les personnes retrouvent un emploi, il faut absolument faciliter la pérennisation de cet emploi et que les collectivités territoriales doivent à cet effet innover en matière d'aide au déplacement pour ces personnes et à la garde d'enfants. Là je n'ai pas entendu Mme SCHOELLER nous dire qu'elle allait répercuter cela.

Deuxième grande orientation qu'il me semblerait nécessaire de creuser, c'est celle qui doit porter sur la sensibilisation des entreprises, en particulier sur la nécessité de jouer à fond le jeu de la loi de 2005. Je pense que quand on occupe des postes stratégiques à l'Agglomération ou ici en terme de contact avec les entreprises, il est facile de leur rappeler leurs obligations. Si la Haute-Saône le fait aussi bien, on doit pouvoir le faire dans le secteur de Besançon. Une orientation aussi qu'appelle ce rapport sur la volonté d'amener des emplois pour les publics de faible formation. J'évoquais tout à l'heure le titre, sur la persistance du phénomène de pauvreté ; parmi les facteurs énumérés, il y a celui de la faible formation et à cet égard, ce que je ne peux qu'appeler le dédain qu'on a manifesté jusqu'alors pour amener à Besançon par exemple une centaine d'emplois à travers le dispositif 2^{ème} chance, je n'ai toujours pas compris pourquoi on s'est refusé d'engager une procédure positive à cet effet ou bien le refus manifesté vis-à-vis de la possibilité d'amener des centres d'appels téléphoniques alors que les villes qui nous entourent en ont recueilli pour certaines plusieurs centaines.

M. LE MAIRE : Qui sont d'ailleurs pour certains déjà repartis.

M. Jean ROSSELOT : Peut-être je n'en sais rien. Je ne sais pas de quelle ville vous parlez mais je constate que nous avons là deux opportunités. Je ne dis pas cela pour vous stigmatiser, je dis que c'est dommage et si les occasions se représentaient, malheureusement pour le dispositif 2^{ème} chance ça ne se représentera pas ou alors peut-être sous une autre forme je n'en sais rien, mais sur les centres d'appels, encore ce matin j'entendais une ville... Voilà donc les orientations que je vous propose : public de faible formation, sensibilisation des entreprises et accompagnement.

J'ai été impressionné par la finesse des analyses mais aussi par la précision des recommandations, en particulier sur le comment accompagner ceux qui retrouvent un emploi parce que c'est annoté dans le rapport, entre janvier 2007 et juin 2008 sans cette satanée crise, le taux des demandes d'emplois avait quand même chuté de 12 %. Eh bien il nous faut retrouver maintenant si possible, en tout cas à la sortie de la crise, le dynamisme qu'avait imprimé probablement la Ville bien sûr mais probablement aussi les initiatives nationales, le dynamisme pour faire retourner nos concitoyens les plus pauvres à l'emploi. Monsieur le Maire, je vous propose de retenir ces orientations et de nous préparer un rapport en terme stratégique qui compléterait cet excellent document, je le répète.

Mme Martine JEANNIN : Tout d'abord effectivement nous voulions saluer le travail réalisé sur le rapport tel que présenté de l'analyse partagée des besoins sociaux sur Besançon. Il est à noter que sur certains tableaux, le rapport ne prenant pas en compte intégralement l'année 2008, nous n'avons pas eu en terme chiffré l'information sur les six derniers mois 2008. On apprend toutefois que jusqu'à l'été 2008 les indicateurs évoluaient plutôt favorablement, la situation sociale s'étant particulièrement durcie en fin d'année et début 2009. Nous avons pris connaissance par le biais de ce rapport des besoins sociaux par quartier, ce qui n'avait pas été réalisé jusqu'alors et ce qui nous a permis d'avoir une véritable cartographie de la pauvreté sur la ville. Nous avons relevé trois quartiers particulièrement touchés : Battant, Planoise et Saint-Ferjeux. En lisant ce rapport j'ai moi-même peut-être plus que d'autres ressenti un profond malaise et un sentiment d'inquiétude grandissant au fur et à mesure des pages, pourquoi ? Parce que j'ai lu qu'un foyer fiscal sur deux est non imposable à Besançon, parce que le nombre de Rmistes, le RMI étant l'indicateur de pauvreté, représente 5,7 % de la population de la ville, parce que sur

les 7 000 demandeurs d'emplois, 33 % ne touchent pas d'indemnité, ces personnes n'ayant pas travaillé suffisamment longtemps entrent dans un système d'allocation spécifique de solidarité qui varie entre 300 et 400 € par mois. S'il s'agit de nos jeunes, ceux-ci partiront certainement dans d'autres villes chercher du travail. J'ai lu également que 34 % de la population bisontine avaient seulement un emploi stable, 34 % c'est très peu. J'ai relevé dans le descriptif que Besançon ne sera pas épargnée par la crise, en fin de compte toutes les villes le seront évidemment, mais que grâce à ces emplois publics, la Ville se situerait dans une structure plutôt favorable. Les inégalités de revenus se creusent à Besançon ; il est dit dans ce rapport qu'un ménage sur six vit sous le seuil de bas revenus, et enfin on note un appauvrissement des ménages logés dans le parc social, ce qui impliquera à très court terme une situation dramatique des ménages du parc social bisontin, étant pour les trois quarts en dessous de 60 % du plafond HLM, le quart restant étant à moins de 20 % du plafond HLM. Je ne voudrais pas noircir le tableau mais il est un fait à constater que les plans de licenciement qui font suite à des dépôts de bilan augmenteront d'autant plus les mesures sociales à prendre en urgence.

Réserver une partie des fonds publics pour aider à la création d'entreprises devrait être à mon sens une des principales décisions à prendre. Les difficultés sociales des uns et des autres doivent être prises en compte avant toute autre forme de dépenses. C'est pourquoi vous devriez être plus vigilant sur les dépenses de la Ville. A titre d'exemple et chacun peut le lire dans les rapports suivants, il est prévu 5,3 M€ pour la déconstruction de 270 logements sociaux à Fontaine Ecu et il est prévu surtout, rapport 32, la location à la City de bureaux à raison de 300 000 € l'an pour y installer 50 personnes de vos services administratifs. On relève également que les subventions attribuées le sont sans contrôle des objectifs réalisés d'une année sur l'autre. On a vu récemment sur le budget 2009 une augmentation des salaires ; si elle est justifiée sur les bas salaires, elle devient inadmissible pour les salaires au-dessus de 6 000 € par mois. Tous les syndicats le disent, la crise touche durement certains de nos concitoyens, notamment ceux qui ont perdu leur emploi. Il faut exiger des politiques de rémunération qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduire les inégalités -j'entends un brouhaha, c'est vrai que ça choque-. C'est pourquoi et dès à présent tout dépassement de budget doit être revu, analysé, voire même annulé si le projet ne revêt pas un caractère d'urgence.

En tant que Maire de cette Ville, je m'adresse à vous Monsieur le Maire, vous êtes actuellement confronté à une situation humaine en grand danger social. Bien qu'étant dans l'opposition, cette situation nous perturbe encore davantage car nos choix budgétaires auraient été différents des vôtres. Vous ne pouvez pas inlassablement dire que c'est la faute de l'Etat, reconnaissez-le, étant vous-même parfaitement autonome et décisionnaire de l'utilisation des deniers publics communaux. Merci.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas envie de polémiquer mais il ne faut pas quand même dire des choses qui ne sont pas justes. Quand on parle de la déconstruction de Fontaine Ecu, je pense que tous ceux qui connaissent Fontaine Ecu savent bien, il y a même un certain nombre de conseillers municipaux même d'adjoints qui y habitent ici, ce qui n'est pas forcément le cas de tout le monde, savent bien qu'il y a une grande nécessité de faire cela et que c'est très attendu par la population. Lorsque vous dites qu'on ne contrôle pas les attributions de subventions, vous savez très bien que cela n'est pas juste et je pourrais comme cela à l'envi resituer un certain nombre de choses. Je pense que la situation est très grave et je vous sens, et c'est bien au fond, très mobilisée là-dessus. Si vous pouviez aussi faire remonter ce message à celles et à ceux qui nous gouvernent au plus haut niveau de l'Etat, je crois que ça serait bien qu'ils puissent effectivement ressentir comme vous avez l'air de le ressentir ici, qu'effectivement la situation est très tendue et que le pays n'en peut plus. Si vous reprenez mes diverses interventions même d'il y a un an, ce qui arrive aujourd'hui je le prévoyais en disant «attention on va dans le mur, attention on va dans une mauvaise direction, attention on va au-devant de grandes difficultés». Je l'ai dit, je l'ai répété. Alors si nous sommes d'accord là dessus, OK. La Première Adjointe vous répondra en détail sur ce que nous avons fait, chacun bien sûr dans le cadre de nos compétences mais sachez bien quand même que nous mettons beaucoup d'attention et beaucoup d'énergie pour venir en aide aux plus défavorisés et que

contrairement à ce que j'ai pu lire sous la plume de certains, nous ne faisons pas de l'assistantat mais au contraire nous essayons de donner à chacune et à chacun une nouvelle chance pour s'en sortir. Il y a le constat qu'il y a des difficultés, il faut que nous travaillions, notre ville est touchée par la crise comme toutes les villes. Vous dites peut-être qu'elle le sera un peu moins, tant mieux, mais en tout cas nous faisons des choses. Annie MENETRIER vous avait parlé des problèmes d'emploi, elle pourra en dire un mot si elle le souhaite parce qu'il y a des initiatives qui sont prises. Je dois rencontrer très rapidement le Directeur de l'emploi avec Annie MENETRIER, Présidente de la Mission Locale et du PLIE pour mettre en place un dispositif en lien avec ce que fait l'Etat parce que vous savez là-dessus, je le répète, il ne s'agit pas de se lancer des invectives, s'il y a de bons dispositifs mis en place par l'Etat on les utilisera. Avant tout, ce qui nous intéresse c'est de venir en aide à celles et à ceux d'entre nous qui souffrent.

M. Michel OMOURI : Le bilan présenté montre que la France depuis 2003 avait une conjoncture économique et sociale marquée par les indicateurs positifs. Hélas la crise a fermé cette parenthèse mais la France dans quelques mois va ressortir de cette crise encore plus forte, grâce aux réformes engagées depuis deux ans par le Président de la République (réactions). Il vaut mieux s'en réjouir. Ce rapport nous indique qu'à l'horizon 2020 l'agglomération bisontine recensera environ 16 000 personnes, je dis bien 16 000 personnes de 75 ans et plus, soit 9 % de la population.

Dans les orientations budgétaires, vous avez souhaité une mutualisation entre le CCAS et l'Agglomération, il faut donc nous adapter. Je vous propose ainsi Monsieur le Maire d'aller dans la direction d'un CIAS, Centre Intercommunal d'Action Sociale par une première expérimentation en direction des personnes âgées. Le Conseil Général vous le suggère depuis un bon moment. Nous gagnerons en efficacité car les besoins seront difficiles à assumer pour nos collègues des communes voisines, mutualisation pour le bien-être de nos seniors. Dans quelques années, les problématiques de la vieillesse vont être un enjeu crucial. Lors de la présentation de ce rapport, je tiens à préciser de qualité, à la Commission 2, mon collègue M. Abdel GHEZALI et moi-même avons eu la même analyse, à savoir (rires) -vous allez comprendre pourquoi-...

M. LE MAIRE : Chaque fois, il te le fait le coup !

M. Michel OMOURI : C'est bien, au moins on a à peu près la même vision sur le terrain. On devrait analyser les besoins sociaux pour les 18-29 ans uniquement dans les domaines de l'emploi, l'exclusion, la santé. Ceci nous permettra d'avoir une vision globale des besoins sociaux afin d'apporter une meilleure solution à une population fragile. Pour terminer mon propos, je souhaiterais qu'à l'avenir nous débattions un peu plus des choix politiques du CCAS afin qu'on puisse faire des propositions pour le bien-être des habitants de Besançon et de l'agglomération bisontine. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : C'est dommage que vous ne soyez pas au Conseil d'Administration du CCAS, vous pourriez parler de cela !

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Au Conseil d'Administration du CCAS, je crois que Mme JEANNIN peut en témoigner, toutes les questions sont débattues au fond. Sur les jeunes, je voudrais quand même rappeler l'action du SAS rue Champrond auprès des jeunes les plus marginalisés, rappeler le financement partagé Ville et Département des postes d'éducateurs de prévention spécialisée, éducateurs de rues, rappeler la prise en charge des jeunes de l'ensemble des dispositifs de droit commun du CCAS par le logement et les aides financières. Nous l'avons dit, nous sommes préoccupés par cette tranche d'âge et nous sommes, pour l'instant, en train de faire travailler quelqu'un sur ce sujet parce que les données sont très difficiles à recueillir, elles sont très diversifiées et on les trouve dans toutes sortes de services. Donc pour l'instant nous sommes en train de recueillir des données. Peut-être que le prochain groupe de travail pour l'année prochaine en fera son sujet primordial de préoccupation.

Sur le CIAS, j'ai envie de vous dire qu'on n'a pas fait de CIAS encore mais on a fait mieux parce qu'on est en train de créer une Union Départementale des CCAS. Dans cette période difficile, de préoccupation de tous les CCAS ou les petits CCAS surtout des petites communes qui ne savent pas comment s'y prendre, effectivement c'est important d'avoir des contributions et des collaborations. J'ai donc avec les élus de cette délégation, la Direction et les services du CCAS, mis en place un travail qui a anticipé la création d'UDCAS, qui devrait intervenir le mois prochain, sur le RSA, peut-être que ce sera plus efficace que le CIAS, mais il y a une volonté de travailler avec d'autres, par exemple sur l'ABS. Le CCAS est très souvent sollicité par d'autres CCAS pour les faire profiter de son expertise.

J'ajoute qu'on a mis un point exceptionnel justement dans le cadre des propositions faites par Martin HIRSCH pour aller dans le sens de l'aide aux jeunes.

Sur le logement, c'est vrai que j'ai eu le tort de ne pas donner quelques bonnes nouvelles ou relativement moins mauvaises nouvelles. Sur le logement des personnes les plus défavorisées pour lesquelles on peut craindre qu'elles ne puissent pas garder leur logement, il y a un vrai travail de prévention des expulsions qui est fait et qui aboutit au résultat suivant : par rapport aux procédures engagées, on constate que seuls 19,4 % des cas de Besançon se traduisent par une expulsion effective, que ce chiffre est de 71 % à Pontarlier et de 47 % à Montbéliard. Ce n'est pas qu'il y a plus de laxisme, c'est qu'il y a un vrai travail en amont pour permettre aux gens de garder leur logement et de ne pas être mis à la rue.

Concernant les ménages pauvres, à Besançon la moyenne est de un Bisontin sur six alors que la moyenne de France est de un sur sept, elle est plombée par Paris, et si on prend l'ensemble des villes de la même strate que Besançon, on est mieux placé, c'est-à-dire qu'ailleurs ça peut être de un sur quatre.

En ce qui concerne les subventions, Madame, je dois vous dire qu'une association qui ne fournit pas un bilan chiffré et complet n'a pas de subvention l'année suivante. Cela a été le cas hier, où des responsables d'associations pensaient qu'en mettant le copié-collé de l'année précédente ça marcherait, eh bien non ! S'il n'y a pas de bilan il n'y a pas de subvention, c'est aussi simple que cela.

M. LE MAIRE : Juste un petit clin d'oeil, je remarque que vous critiquez les subventions à chaque Conseil, mais que le Conseil à peine terminé vous vous précipitez pour annoncer aux associations l'octroi de subventions. C'était juste un petit clin d'oeil.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Sur le RSA dont je rappellerai que la compétence est du Conseil Général, les CCAS peuvent s'y impliquer sauf si leur Conseil d'Administration s'y oppose, ce qui n'est pas le cas du CCAS de Besançon donc nous participons aux séances de travail avec le Conseil Général, et nous avons travaillé au plan non seulement bisontin mais départemental sur ce sujet avec les autres CCAS. La préoccupation qui est la nôtre, il ne faut pas se le cacher, c'est une préoccupation de moyens, c'est-à-dire que nous sommes prêts à nous impliquer, de l'instruction à l'accompagnement, à l'orientation mais à moyens constants parce qu'on se substitue à l'Etat, au Conseil Général. Or on a aussi nos propres charges de la Ville et on n'en rajoutera pas, donc notre condition c'est qu'on est prêt à faire mais à moyens constants ou s'il faut faire plus, alors il faut que les moyens viennent avec. C'est dit un peu brutalement mais voilà. Ceci dit, on travaille dans toute la phase expérience ; il faut savoir que chaque dossier représente à l'instruction une heure et quart de travail. Vu le nombre de gens cela représente pour la Ville de Besançon un travailleur à temps complet pendant 8 ans selon l'étude qui a été faite.

Sur les gardes d'enfants, peut-être que Mme FELLMANN souhaitera répondre mais c'est un des axes de travail retenus par le CCAS. Sur la sensibilisation des entreprises, je crois aussi qu'Annie MENETRIER aura des choses à dire. Enfin sur la volonté d'amener des emplois pour publics de faible formation, c'est vrai que c'est une préoccupation forte. On le voit dans tout ce qui a trait à l'insertion ou à la préparation, il y a un problème pour les gens les moins qualifiés. Alors la réponse est de deux ordres, la

Région a déjà répondu là-dessus dans le cadre de la formation parce que pour certaines formations, c'est plus facile de prendre ceux qui finalement sont plus proches du niveau et de laisser sur le côté ceux qui le sont moins. La Présidente de Région à ma connaissance, dans ses orientations budgétaires, a prévu quelque chose en ce sens. Et dans les emplois pour le public, je ne sais pas si c'est très détaillé dans notre document mais il y a une réelle volonté d'avancer plus avec le PLIE pour qu'effectivement ceux qui sont les plus éloignés se rapprochent quand même de l'ensemble de la population.

Quant à l'école de la 2^{ème} chance, Jacqueline PANIER pourra en parler et répondre aussi sur ce sujet. Je rappelle enfin que concernant la préoccupation sur les quartiers dont Mme JEANNIN parlait, bien sûr que nous sommes préoccupés ; nous le sommes tellement que je vous l'ai dit, nous avons fait un effort sans précédent au CCAS pour augmenter nos rentrées de 7,5 % pour faire face, et nous avons supprimé, je vous rassure, toutes les dépenses somptuaires et superflues.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, vous disiez tout à l'heure ne pas vouloir polémiquer et vous nous appelez à alerter les pouvoirs publics sur la nécessité de répondre à la crise. Alors si vous ne polémiquez pas, vous ne pouvez que reconnaître que depuis bientôt deux ans le Président et le Gouvernement répondent aux besoins de réforme du pays et plus récemment depuis quelques mois à l'urgence de la crise économique et sociale, autrement ce ne serait que polémique. On parle beaucoup du bouclier fiscal pour ce qui est de ceux qui en profitent au plus haut de l'échelle, les deux tiers des bénéficiaires du bouclier fiscal sont des foyers fiscaux modestes, c'est ça la réalité politique et sociale. Ensuite Jean ROSSELOT l'a dit, le RSA qui est bien évoqué dans ce rapport, qui est un élément central aussi, d'un souci depuis deux ans de faire revenir l'emploi et la valeur du travail même si aujourd'hui la crise met certaines choses en difficulté, tout ça c'était une réponse et ça reste une réponse aux besoins du pays. Je voudrais dire aussi que pour ce qui est de la crise, tout le monde a reconnu que lors de la présidence française de l'Union Européenne, le Président de la République, Président en exercice, a apporté une réponse indiscutable à la crise économique...

M. LE MAIRE : Alors tout va bien !

M. Pascal BONNET : ...de l'Union Européenne. Je pense d'ailleurs que vous ne pouvez que souhaiter que tout aille bien, à moins que ce soit le cas inverse, que vous attendiez des échecs, ce que je n'ose pas imaginer. Je voudrais dire aussi que tout le monde reconnaît que notre pays résiste beaucoup mieux que d'autres pays à la crise aujourd'hui, que les déficits publics ne sont pas forcément les plus importants en France au sein de l'Union Européenne. Vous avez peut-être des lectures très orientées, moi j'ai des lectures objectives et c'est ce que je lis. Ensuite pour ce qui est de la réponse à la crise, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu un sommet social, qu'il va y avoir des soutiens aux plus précaires à travers des primes mais à travers aussi d'une baisse des impôts alors que vous, vous allez nous proposer dans quelques minutes d'augmenter la taxe d'habitation. Je ne pense pas que ce soit une réponse sociale très adaptée. Puisque vous voulez être objectif, soyez-le, ne polémiquez pas justement, reconnaissez la réalité et quand Michel OMOURI dit tout à l'heure que le pays sera plus fort grâce à cette politique, à la fois dans la réponse à la crise sociale et à la fois dans la réforme nécessaire et attendue de notre pays, il a raison. Alors s'il y en a qui rien autour, c'est que manifestement ils ne sont pas bien informés.

M. LE MAIRE : Vous avez bien de la chance d'avoir ces certitudes.

Mme Jacqueline PANIER : Ce n'est pas la première fois qu'on parle ici de la 2^{ème} chance donc je voulais dire que dans le cadre de ma délégation en tant que Correspondant Défense, j'ai été contactée par le Directeur de l'école de la 2^{ème} chance de Belfort. Je m'y suis rendue avec Abdel GHEZALI et M. DUMOULIN, le Directeur du Pôle Social et Citoyenneté de Besançon. Nous avons constaté les énormes moyens qui sont mis en œuvre, c'est vrai, pour cette action, le centre d'ailleurs va encore s'agrandir mais ce centre draine les Vosges, la Franche-Comté et il va, me semble-t-il jusqu'à Annecy. On

ne nous a pas dit «regardez comme c'est bien, faites la même chose chez vous», mais plutôt est-ce que vous pouvez nous aider à trouver des jeunes qui pourraient bénéficier de ce service ? Nous voulons jouer le jeu et nous travaillons avec Mme MENETRIER dans le cadre du PLIE pour essayer de trouver des jeunes qui pourraient s'en sortir en intégrant ce centre. Mais personnellement, en tant qu'enseignante, je trouve que c'est dommage que ces moyens mis sur l'école de la 2^{ème} chance, même si ça peut aider des gamins, obèrent ceux destinés à l'école. On nous annonce qu'il n'y aura plus d'école pour les enfants de 2 ans, des fermetures de classes maternelles. C'est dommage que les moyens ôtés en bas de la chaîne, doivent être remis après pour une 2^{ème} chance pour les jeunes de 18 ans, c'est tout !

M. LE MAIRE : On est aussi pour l'école de la 1^{ère} chance !

Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le rapport qui nous est soumis est une analyse intéressante et fouillée de la situation sur notre territoire. On en tire comme à l'habitude, et encore plus cette année, un sentiment de malaise. Nos actions nombreuses et réfléchies n'arrivent pas à enrayer la spirale infernale de la paupérisation grandissante des plus fragiles et l'augmentation de leur nombre. Mais cela vous étonne-t-il tant que cela ? Contrairement aux apparences figurant dans le rapport, la crise ne date pas d'hier. La tendance lourde de l'organisation de notre économie depuis des décennies, ce sont les machines qui ont remplacé les hommes. Lorsque j'étais jeune -ça fait longtemps- on disait que nous allions ainsi vers une société où l'on travaillerait moins, la société des loisirs. Le résultat nous le connaissons ; les détenteurs de capitaux ont fait tourner leurs machines, distribué des dividendes de plus en plus phénoménaux, ont fait de l'argent avec de l'argent, se sont de plus en plus enrichis, plus ou moins fictivement. Les chiffres qui circulent sur les fortunes et les salaires des plus riches donnent le tournis mais que font-ils donc de tout cet argent ? A quoi sert cette machine infernale qu'ils ont mise en route et qu'ils ne savent plus arrêter ? Pendant ce temps, les salariés ont vu la part de la rémunération de leur travail diminuer, le chômage et le temps partiel augmentent. Tout cela se conjugue avec le pillage des pays les plus pauvres de la planète et un gaspillage des ressources naturelles. C'est intolérable ! Face à cela, la logique proposée par SARKOZY est totalement à l'inverse de ce qu'il faudrait faire. Il propose lui de travailler plus pour gagner plus ; au contraire il faut partager la richesse et avant tout le travail. Les 35 heures c'était une bonne idée, les 32 heures c'est encore mieux et bien sûr sans que les salariés modestes soient affectés par cette mutation. Les salaires et les autres formes de rémunération délirantes doivent être plafonnés. Bien sûr ça ne va pas sans une restructuration de fond. Contrairement à ce que dit M. OMOURI, je ne pense pas que les choses iront mieux dans 3 ans, on ne pourra pas recommencer la même chose. L'économie doit être réorientée vers une production socialement utile et écologiquement viable. Alors nous, concrètement dans la ville, indépendamment de nos actions habituelles, c'est bien dans ce domaine que nous devons rester vigilants et inventifs. Nous devons lutter pour que nos services publics ne soient pas démantelés car ils participent en tout premier lieu à la redistribution, lutter aussi pour qu'ils continuent à être présents sur le territoire pour ne pas créer une inégalité de plus, celle qui consiste à devoir se déplacer loin, parfois à des centaines de kilomètres, pour y avoir accès. En écoutant ce qui se dit ici et en voyant justement la casse des services publics, moi qui ai vécu dans un pays du Sud pendant plusieurs années, j'y ai vécu les plans d'ajustement structurel et ceux qui savent les conséquences que cela a sur les pays du Sud, eh bien nous sommes en train de vivre la même chose et j'ajouterai aussi que tous les éloges qui sont faits de notre Président me font penser aussi à certaines républiques bananières.

Il faut aussi participer, à notre échelle, à une autre forme de consommation. De ce point de vue, la Ville doit être exemplaire et incitative en particulier parce que le travail à temps partiel imposé est aussi un des aspects du problème. Je propose donc que nous lancions une réflexion partenariale sur la manière d'organiser les horaires de certains métiers, je pense aux métiers d'aide à la personne où se créent actuellement les emplois mais qui se fait souvent avec des conditions très insatisfaisantes. Je vous remercie de votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci Marie-Odile. Monsieur ROSSELOT pour votre 2^{ème} chance, non 2^{ème} intervention.

M. Jean ROSSELOT : Tout à fait, heureusement le droit d'expression des élus, ça compte. Vous aviez un adjoint au colloque à la Faculté de Droit cet après-midi qui portait, entre autres, sur le droit d'expression des élus alors ne faites pas des remarques comme si je volais quelque chose à quelqu'un. Je veux simplement vous dire très rapidement, avec tout le respect que j'ai pour elles, mais franchement ce n'est pas en entendant Mme PANIER et Mme SCHOELLER qu'on va s'en sortir. Ce ne sont pas des réponses. Madame PANIER nous dit être allée à Belfort accompagnée du Directeur de pôle mais Madame PANIER ce n'était pas à Belfort accompagnée de M. le Directeur, ce n'était pas à l'Est qu'il fallait aller, mais à l'Ouest accompagnée de Mme BRANGET, à Paris pour le décrocher ce centre plutôt que de le laisser partir à Belfort. A votre décharge vous n'êtes pas trop responsable vous à votre place. Mais attendez c'est nous qui devons l'avoir ce centre et on n'a rien fait pour cela, moi à votre place je n'irais pas. Franchement c'est ça le problème ; pourquoi ne pas l'avoir demandé, comme Mme BRANGET le proposait, puisqu'elle était à la Commission de la Défense à ce moment-là, qu'avez-vous fait ? C'était nous qui devons l'avoir, on avait tout pour cela mais par idéologie, peut-être pas vous personnellement, on ne l'a pas. On l'a refusé un peu comme les centres d'appels, qui paraît-il ne sont pas bien mais je le déplore alors qu'on a besoin de fournir des emplois à des personnes qui ne sont pas assez formées. Alors vous nous dites que ce centre c'est formidable, ça s'agrandit et qu'ils ont besoin de nous, etc. Franchement je ne sais pas comment vous concevez l'action publique.

Quant à vous Madame SCHOELLER, quand vous me dites qu'on va faire quelque chose en plus mais si on nous en donne les moyens, cela ne répond pas à la question que je vous ai posée. L'esprit du rapport c'est de faire preuve d'imagination. C'est quand même vous qui êtes là pour cela, il y a au moins 5 ou 6 pistes extrêmement valables, extrêmement concrètes, qui sont préconisées. Vous nous répondez point par point, voilà il se passe ceci cela en ce moment. Ce n'est pas du travail, il nous faut des conclusions stratégiques et c'est à vous de nous produire ces conclusions stratégiques pour aller de l'avant parce que la période de crise l'exige, pour répondre mieux aux besoins.

M. LE MAIRE : Je vais vous préciser ce qu'a voulu dire Mme PANIER, si je peux me permettre parce que je n'ai pas l'impression que vous ayez été très attentif à sa réponse, c'est que l'école de la 2^{ème} chance a été créée à Belfort en compensation d'ailleurs du départ de militaires, c'est pour cela qu'elle a été créée là-bas. Donc lorsque Mme BRANGET a posé la question, celle de Belfort existait déjà, le choix n'a pas été, comme vous le dites, entre Besançon et Belfort. Ce qu'a voulu dire Mme PANIER, c'est qu'effectivement ce n'est pas une école de la 2^{ème} chance pour Belfort uniquement mais pour tout le grand Est, donc il ne s'agit pas d'en refaire une autre.

Mme Jacqueline PANIER : Je n'ai en outre jamais dit que c'était formidable, car ils n'arrivent pas à la remplir, ils n'arrivent pas à fonctionner donc ce n'est pas si formidable que cela ! Et puis vous nous parlez un peu comme si une femme ne pouvait pas comprendre ce sujet (réactions).

M. LE MAIRE : C'est un peu cela quand même !

M. Jean ROSSELOT : Ne profitez pas de votre condition féminine pour me faire des reproches qui n'ont pas lieu d'être. C'est scandaleux, le Président de séance devrait reprendre...

Mme Jacqueline PANIER : Monsieur ROSSELOT, quand j'ai été nommée Correspondant Défense dans cette enceinte par M. le Maire, vous aviez déjà fait une réflexion parce que vous ne trouviez pas normal que ce soit une femme et là c'était limite...

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, vous n'avez plus la parole et je trouve que vos propos en direction de Mme PANIER ont été effectivement à la limite du désobligeant.

Mme Françoise FELLMANN : Juste pour répondre à M. ROSSELOT et lui apporter quelques précisions concernant l'implication du service de la petite enfance par rapport à l'attribution des places en crèches. Depuis quelques années maintenant, nous attribuons à peu près 50 % des places, ce qui n'était pas le cas il y a 4 ans, pour des personnes qui sont dans des parcours d'insertion, en formation, pour des personnes qui font de l'alphabétisation et je crois qu'avec le RSA nous aurons encore plus de monde puisqu'il y aura une obligation justement d'alphabétisation encore plus importante. C'est important de le savoir mais peut-être est-ce de notre faute car on ne parle pas assez souvent de la petite enfance.

Je vous rappelle aussi qu'au niveau des crèches nous devons avoir un taux de remplissage, cela s'appelle comme cela, de 70 %, taux demandé par la CAF, et ce n'est pas facile de remplir les crèches à 70 % quand justement maintenant on crée des places avec des petits forfaits. Ce qu'il est important aussi de signaler, c'est que dans les crèches, avec les 50 % des enfants des parents ou des familles monoparentales qui travaillent et les 50 % d'enfants de personnes qui ont des difficultés sociales, cela nous assure de la mixité et pour nous c'est aussi quelque chose de très important. Il y a une loi, mais on avait déjà commencé bien avant.

M. LE MAIRE : Ce que je voudrais dire, c'est que la situation nouvelle, et ce que va dire Annie en est un exemple, nous impose de l'imagination, beaucoup d'imagination et éventuellement même des redéploiements de nos moyens ou de nouvelles actions. C'est ce à quoi nous sommes en train de travailler dans beaucoup de domaines.

Mme Annie MENETRIER : Nous sommes en train de travailler sur un plan d'actions avec le Directeur Départemental du Travail et cet après-midi d'ailleurs nous avons une rencontre, une réunion justement pour travailler activement et rencontrer le Maire la semaine prochaine pour mettre tout cela sur pied.

Comme le montre cette excellente analyse des besoins sociaux réalisée par les services du CCAS et de la Ville, la situation sociale s'aggrave pour nos concitoyens, ce qui ne nous surprend pas compte tenu de la situation générale. Sans prétendre faire une analyse exhaustive, je souhaite souligner quelques chiffres particulièrement parlants. 18,5 % des ménages bisontins vivent en dessous du seuil de bas revenus, 50 % des bénéficiaires bisontins du RMI à la fin du premier semestre 2008 ont moins de 35 ans, donc on voit bien que la population jeune est particulièrement touchée ; nous le constatons y compris à la Mission Locale, avec une recrudescence de jeunes, qui viennent chercher un emploi. Nous constatons également une augmentation du nombre de travailleurs pauvres. Sur la même période, cela on ne le dit je pense pas suffisamment mais je crois que c'est important de le souligner, les 10 % des ménages les plus riches ont vu, eux, leurs revenus augmenter quel que soit leur âge ou leur composition familiale. D'un côté les gens qui s'appauvrissent, de l'autre 10 % des ménages les plus riches continuent d'augmenter leurs revenus. Et il ressort de ces chiffres le constat suivant : alors que les revenus des plus pauvres stagnent, ceux des plus aisés progressent et donc les inégalités sociales et économiques se creusent de manière dramatique, et c'est vrai au niveau local. Ce sont les jeunes et je l'ai dit mais aussi les ouvriers d'origine étrangère, les familles monoparentales, ça vient d'être souligné par Françoise FELLMANN, les travailleurs pauvres et de plus en plus de retraités, qui sont le plus souvent touchés de plein fouet par la crise et ses répercussions.

Face à cette situation sociale plus qu'alarmante à Besançon mais aussi dans un grand nombre de villes, et alors que les manifestations du jeudi 19 mars dernier, ont rassemblé plus de 3 millions de salariés du public comme du privé qui expriment une volonté ferme de changement, contrairement à ce que l'on dit aujourd'hui dans cette Assemblée, le Gouvernement comme le Président de la République doivent répondre aux concitoyens, pas comme aujourd'hui avec dédain et en proposant des demi-mesures, quand ils ne font pas la sourde oreille ! Fidèle au dogme libéral, le Gouvernement poursuit sa politique de casse des services publics, comme l'Education Nationale, alors qu'un certain nombre d'économistes

s'accordent à dire que dans ce type de crise, l'emploi public est primordial pour la relance de l'économie. Tout en prétendant moraliser le capitalisme, puisque c'est de cela dont il s'agit, qui est cynique par nature, le Gouvernement ne fait rien quand de grandes firmes comme Total ou Caterpillar licencient tout en distribuant des dividendes à leurs actionnaires. Il distribue des milliards aux banques, on a déjà eu l'occasion d'en discuter mais aussi à de grands groupes, et je pense à la filière automobile qui est présente dans la région avec 6,5 milliards d'euros de fonds publics, sans contrôle sur l'utilisation de ces fonds alors que Peugeot continue sa politique de réduction des effectifs puisqu'il a annoncé 11 000 suppressions de postes. Ce n'est pas acceptable ! N'oublions pas que les conséquences de cette politique sont catastrophiques pour notre région où le nombre de chômeurs progresse plus vite qu'au niveau national et où les sous-traitants, notamment sur la région de Besançon sont directement impactés derrière, en aval, avec des conséquences qu'on connaît. Par ailleurs je dis qu'il est impensable que le Gouvernement aujourd'hui ne revoie pas sa politique économique, sociale et fiscale afin d'assurer une meilleure redistribution des richesses et permettre ainsi un soutien à l'investissement public. Rappelons que la loi de finances 2009 prévoit le gel des dotations de l'Etat aux collectivités et concrètement nous savons que cela va se traduire par un recul du pouvoir d'achat des collectivités locales, notamment pour la Ville de Besançon. On sait qu'à tout cela s'ajoutent aussi les désengagements de l'Etat, j'en ai parlé au dernier Conseil Municipal. Pourtant c'est bien le modèle social français que nous connaissons, avec les services publics notamment, tant décriés par certains, qui permet dans une certaine mesure d'amortir les effets de la crise, à la différence de certains de nos voisins européens qui se retrouvent confrontés à une situation encore plus catastrophique que nous. Il faut le dire, un des maillons forts de notre système social ce sont les collectivités locales, notamment les communes, qui sont en première ligne et qui comme la nôtre, Besançon, agit, intervient, ça a été dit par la Première Adjointe, au quotidien, contre l'exclusion et la misère grandissante. Vu l'augmentation sans précédent du nombre de demandeurs d'emplois, j'ai les chiffres puisque j'étais à la Direction Départementale en début d'après-midi, qui sont tombés aujourd'hui concernant le Doubs et le bassin de Besançon notamment, avec une progression de près de 20 % au plan national, ce sont les chiffres qui ont été donnés hier, par rapport à 2008. Pour le Doubs c'est + 36,57 % et pour Besançon c'est plus de 30 %. Vous avez pu entendre aussi que des estimations donnent 1 million de chômeurs pour 2009 alors que Mme LAGARDE en annonçait 300 000 il y a quelque temps. Donc nous sommes en droit d'attendre, me semble-t-il, que l'Etat participe réellement et activement aux investissements portés par les collectivités parce que c'est aussi comme cela que nous allons créer de l'emploi pour combattre cette crise et répondre en même temps aux attentes des populations. Je vous remercie.

Mme Nozhat MOUNTASSIR : Monsieur ROSSELOT, je vais vous répondre tout simplement par rapport au CCAS. Le CCAS n'a pas attendu que vous réagissiez pour intervenir. Depuis un moment déjà, il a multiplié les efforts justement pour faire face à la crise. Il a doublé les enveloppes notamment par rapport aux commissions locales de coordination qui s'occupent justement des personnes fragiles et défavorisées. Deuxièmement par rapport à l'accueil d'urgence, qui relève du domaine de l'Etat, vous devez savoir que dans ce domaine, le CCAS intervient largement. Donc ce sont deux domaines où le CCAS fait face, il n'a pas attendu que l'Etat réagisse alors que c'est de sa responsabilité !

Par rapport au RSA, justement on est en train de faire le nécessaire pour que ça se passe dans les meilleures conditions, parce que d'ici juin il faut que l'on trouve la solution miracle. Et au CCAS, il y a des gens qui travaillent jour et nuit pour essayer de trouver des solutions pour les personnes qui sont dans le besoin, qui traversent des périodes difficiles...

M. Michel OMOURI : Juste une réponse pour Mme MENETRIER. Je crois qu'il faut arrêter la démagogie et de dire qu'on donne de l'argent aux banques. La vérité c'est qu'on prête de l'argent aux banques et qu'à la fin de l'année on récupère les intérêts qui seront redistribués aux Français. Simplement j'attends Mme MENETRIER sur le rapport 32 où on va donner 304 000 € pendant 9 ans à des banques ; j'espère que Mme MENETRIER votera contre.

M. LE MAIRE : Ce n'est absolument pas le même sujet, on ne va pas donner de l'argent à une banque, on lui loue des locaux. D'ailleurs ce ne sera sans doute pas à la banque car entre temps elle aura vendu ces locaux. Ce qui est dénoncé par Annie MENETRIER l'est aussi par beaucoup d'autres. J'avais cru comprendre que le Président de la République n'était pas d'accord avec cela, tout comme Mme LAGARDE d'ailleurs. La différence c'est que les recommandations du Président de la République qui détient quand même les pouvoirs dans ce pays ainsi que Mme LAGARDE, je n'ai pas le sentiment qu'elles soient très suivies, quand on voit effectivement ce qui s'est passé cette semaine avec la filiale d'une grande banque, avec VALÉO, avec deux dirigeants d'une autre société dont le nom m'échappe aujourd'hui, ou notre Président n'est pas bien entendu ou alors il y a une façon de dire les choses pour être en adéquation avec ce que pense le pays et puis derrière on ne fait pas grand chose. Parce que c'est vrai et je vais dans le sens de ce qu'a dit Annie MENETRIER, c'est que de très grands groupes qui ont reçu des subventions de l'Etat se permettent de distribuer des dizaines de millions d'euros de dividendes ou mettent en place des parachutes dorés. Ce n'est pas normal et je crois qu'au moins là-dessus on peut être d'accord mais là on doit demander des actes et si demain des projets de loi sont proposés par rapport à cela, je pense qu'on devra être d'accord pour les voter. J'attends donc maintenant des actes, parce qu'il y a beaucoup de paroles mais ça ne change pas beaucoup.

M. Pascal BONNET : Je pense que vous êtes rassuré dans la mesure où l'Elysée a annoncé aujourd'hui qu'il était question de légiférer sur cette question. Après avoir dit dans un premier temps qu'il attendait que le MEDEF et les entreprises trouvent une solution et qu'à défaut les pouvoirs publics interviendraient, les pouvoirs publics maintenant vont intervenir.

M. LE MAIRE : Très bien, ça serait une bonne chose.

M. Pascal BONNET : Ensuite je voudrais dire que je suis un peu surpris quand même par la tonalité de certains échanges et de la façon dont comme toujours on répond à côté de nos interventions ou on les déforme. Personne ici n'a mis en cause la qualité du travail du CCAS et le fait que le CCAS réfléchissait et répondait aux besoins sociaux. La question qui est posée c'est, à partir de ce rapport, quelle est la réponse politique de l'exécutif parce qu'on ne la voit pas ?

Ensuite je voudrais répondre aussi à Mme MENETRIER parce qu'il n'est pas question pour le Président de la République ni pour le Gouvernement, ni d'ailleurs dans l'esprit de l'Union Européenne, de revenir à ce qu'on a connu comme dérive en matière de capitalisme international. Il est question de réintroduire quelque chose qui s'appuie sur la réalité de l'industrie et des hommes, donc ne déformez pas et je crois qu'il y a des précédents dans d'autres pays qui ne sont pas du tout intéressants aussi.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas entendu beaucoup de propositions si ce n'est une posture habituelle qui est de défendre le Gouvernement mais c'est peut-être votre rôle d'ailleurs.

M. Eric ALAUZET : Je n'avais pas prévu d'intervenir mais la façon dont Jean ROSSELOT a souhaité poser le débat et la façon dont Pascal BONNET vient de reprendre d'ailleurs cette façon de poser le débat en disant en gros : voilà, le bilan social c'est très bien mais en fait on ne voit pas votre politique, je trouve que ce n'est pas la bonne façon, en fait la responsabilité c'est la Ville et en dehors de la Ville il n'y a pas de problème. La Ville bien sûr elle fait, elle fera les réorientations nécessaires. Ceci dit, elle fera ce qu'elle peut, très vite mais dès qu'on fera quelque chose tu nous diras que le train de vie -un terme d'ailleurs très mal approprié- de la Ville va augmenter. On verra si la cohérence est là. Toujours est-il que la Ville fera ce qu'elle peut. N'empêche que là, on est devant un phénomène où la Ville a une écuille pour éponger un raz-de-marée, donc il faut quand même regarder les problèmes là où ils sont. Et je trouve que cette façon de poser le débat, c'est un peu faire diversion quand même, c'est faire diversion par rapport à la réalité du débat. Ce soir ce n'est pas la question de l'appel du bilan social à la Ville de Besançon, ces cris de souffrance de milliers de gens ici à Besançon et partout dans le monde, c'est cela la vraie question. Et c'est quoi cela ? C'est le résultat de cette société finalement, cette économie qui est tout le temps dans la

prédation. Je renvoie à ce qu'a très bien dit Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA tout à l'heure et que je partage totalement. Le problème de fond, c'est bien une carence de la ressource financière et des ressources naturelles. C'est ça l'enjeu qui est devant nous et l'insolvabilité générale, la crise n'est qu'un épiphénomène de ce grand mouvement qui est encore devant nous. Moi ce que j'aurais aimé c'est que l'Etat dans cette affaire-là, et tous ensemble, nous dise que la façon de réguler cette crise, au fond c'est une régulation des ressources financières des uns et des autres, des salaires et des revenus parce que c'est cela le vrai problème. Au-delà de la faillite des banques, c'est le problème des salaires et des revenus, c'est impensable, c'est inimaginable, c'est indéfendable qu'il y ait des gens qui gagnent 20 fois plus que d'autres dans notre pays et dans le monde. C'est cela le vrai problème et c'est cela qui fait qu'on va à la faillite.

Et puis j'aurais aimé que cet Etat quand il fait un plan de relance, tienne compte quand même du Grenelle. Or je crois que c'est un article des Echos qui montre que 20 % seulement des investissements qui sont prévus dans le plan de relance concernent le Grenelle. Pendant ce temps-là c'est 59 % sur l'ensemble des pays d'Europe, c'est 80 % de la relance en Corée, et seulement 20 % en France des investissements du plan de relance qui sont cohérents avec le Grenelle. La vraie responsabilité est là aujourd'hui. Alors pas de diversion, la Ville fera ce qu'elle peut mais c'est une goutte d'eau la Ville, le problème c'est l'Etat, ce sont les Etats, c'est la Communauté Internationale qui doit s'attaquer à l'inégalité des ressources entre les riches et les pauvres notamment et la planète qui se dégrade. C'est ça le vrai problème.

M. LE MAIRE : Merci Eric et je partage d'ailleurs totalement ton analyse. Je crois qu'il faut effectivement ne pas faire diversion. La situation empire au niveau national, elle empire au niveau local aussi bien sûr, les gens souffrent et vous voudriez faire croire en fait que l'unique responsable, au fond, c'est le Maire. Il y a un an lorsque la situation allait mieux puisque Marie-Noëlle vous a montré les chiffres, je ne vous ai pas entendu dire bravo Monsieur le Maire, il y a moins de Rmistes, on reste moins longtemps dans le dispositif d'insertion, il y a de moins en moins de personnes qui ne paient pas d'impôts, vous auriez pu dire bravo. Vous ne l'avez pas fait, et vous avez eu raison. Aujourd'hui les choses vont plus mal et nous en sommes les uniques responsables. Donc je crois que dans cette affaire-là il faut regarder où sont réellement les responsabilités. Je pense vraiment qu'il faudrait que nos parlementaires fassent remonter au niveau national l'état d'exaspération des personnes les plus modestes entre autres dans les quartiers où les gens souffrent beaucoup. Bien sûr, on voit beaucoup de foules enthousiastes qui acclament le Président de la République. Etant moi-même à Ornans l'autre jour j'ai vu comme on construit les assemblées qui acclament le Président de la République. Alors je crois qu'il faudrait vraiment que vous ouvriez les yeux et que vous écoutiez Monsieur ROSSELOT, que vos amis écoutent la souffrance du peuple aujourd'hui, vraiment je crois que vous auriez intérêt à le faire non pas pour votre intérêt mais pour l'intérêt de la France. Et puis on peut faire une proposition, il n'y en a pas eu encore beaucoup ce soir, on devrait dans l'analyse des besoins sociaux l'année prochaine, dire combien de personnes modestes ont été favorisées par le bouclier fiscal sur Besançon, ça serait intéressant de voir combien ces mesures-là ont touché de Bisontines et de Bisontins. Le problème n'est plus le problème des heures supplémentaires Monsieur ROSSELOT, c'est le problème des entreprises qui, comme je l'ai vu encore dans la presse d'aujourd'hui, sont obligées, je ne dis pas qu'elles le font avec plaisir, de licencier 20, 30, 40, 50 personnes. Ce qui se prépare actuellement, ce n'est plus le problème des heures supplémentaires, c'est le maintien de l'emploi et pour aller dans le sens de ce que disait Eric, j'étais hier au GART à Paris pour défendre notre dossier tramway et tous ensemble nous avons constaté qu'il manque actuellement 290 M€ pour réaliser l'ensemble des projets de tramway. On n'arrive pas à trouver ces 290 M€ alors que là il y a un impact immédiat, un bras de levier de 7, 8, 9, 10 sur l'emploi. On n'arrive pas à trouver 10 M€ pour mettre en place une prime à la casse pour changer par exemple, les transports en commun en site propre. C'est très bien de donner des primes à la casse pour les voitures, c'est très bien mais en matière de développement durable, si l'on donnait des primes à la casse aux autorités organisatrices de transport pour qu'elles changent les bus, on créerait de l'emploi. Actuellement on soutient la filière automobile, c'est

bien il faut le faire mais on ne soutient absolument pas une branche de la filière automobile qui est la construction des transports en commun. On ne le fait pas. Là il y aurait des mesures à prendre. J'ai d'ailleurs proposé au GART que dans le cadre du plan de relance, on puisse effectivement financer à hauteur de 10, 20, 25 % le matériel roulant pour tout ce qui touche le TCSP afin de permettre la relance aussi d'une filière qui est fortement impactée. Regardez ce qui se passe à Lyon chez Eris bus, chez Ivéco et chez Heuliez. Je pense, et Eric a raison de le dire, qu'en matière de développement durable, c'est créateur d'emplois et on n'a pas assez utilisé cela dans le cadre de ce plan de relance. Je partage totalement son avis.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Par rapport à ce débat, j'ai l'impression qu'on est à l'Assemblée Nationale, c'est-à-dire que le débat dont j'ai certainement raté une partie et je m'en excuse travail oblige, je suis dans le privé, ce n'est pas toujours évident, tourne autour des dividendes. Il me semble quand même que vous avez des partenaires à l'Assemblée Nationale qui pourraient se charger de cela. Passer le temps ici à aborder le problème des dividendes, cela me semble un peu énorme. Bien sûr que sur le plan local ça peut avoir un impact mais il me semble quand même qu'avant toute chose nous devons examiner de manière concrète la situation de Besançon, la situation des quartiers.

M. LE MAIRE : C'est ce que nous avons fait avant votre arrivée Madame.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Oui vous l'avez fait mais c'est vrai que la manière de le faire, moi il me semble quand même qu'on est en spectateur, qu'au niveau local il y a aussi des responsabilités, que la politique à mon sens c'est aussi l'art du possible, donc quand on se présente aux élections, c'est qu'on a l'intention de transformer les choses et c'est votre deuxième mandat Monsieur le Maire.

Le chômage augmente, Mme MENETRIER disait justement qu'on est à 30 % au niveau de Besançon, on sait que dans un certain nombre de villes, les chiffres sont bien inférieurs. Toutes ces villes-là sont aussi dépendantes de la politique nationale mais malgré tout elles arrivent à s'en sortir. Alors on parle d'emploi public ; j'ai quand même l'impression qu'on a tendance à oublier le privé, quand on voit par exemple ce que vous nous avez présenté lors du dernier Conseil au niveau de l'imposition, c'est une triple augmentation qui va pénaliser l'emploi privé. Il me semble qu'on ne peut pas dire que c'est l'emploi public qu'il faut soutenir, il faut aussi soutenir l'emploi privé. Les petites entreprises on le sait bien et c'est indiqué dans le rapport, sont les gisements d'emplois, l'emploi de demain car on ne pourra pas, vous le savez bien, éternellement augmenter les emplois publics, donc nous devons soutenir l'emploi privé.

Pour ce qui concerne la jeunesse, je suis effectivement ravie de voir que vous vous faites du souci. Les taux des personnes qui basculent dans la pauvreté, qui basculent dans le chômage, étaient déjà très élevés avant la crise et c'est vrai qu'aujourd'hui la crise aide bien, on peut effectivement s'appuyer dessus et dire qu'à cause de la crise rien ne va plus mais avant cela on alertait déjà. Je me rappelle ma première intervention dans le BVV, où j'attirais l'attention sur le fait qu'on n'était pas assez actif notamment dans le domaine de l'emploi, et que par exemple, dans ce rapport il est indiqué que les femmes effectivement, notamment les femmes seules étaient plus exposées. En la matière les propositions qui avaient été formulées, c'était notamment au niveau de la garde pour faciliter le retour à l'emploi. Donc plusieurs choses sont proposées aujourd'hui mais il me semble quand même que là-dessus le dynamisme manque un peu de vigueur.

Toujours concernant les quartiers, pour les jeunes, oui vous avez à cœur d'aider mais il me semble qu'il y a déjà un devoir d'exemple, et que c'est aussi du ressort de la Ville d'envoyer un signal fort aux jeunes qui font l'effort de faire des formations, qui sont formés. J'avais attiré votre attention le mois dernier sur un cas précis. Comment voulez-vous que les plus jeunes pensent que ça vaut le coup de croire en l'école de la République, quand on voit l'exemple de ceux qui font l'effort et qui au final se retrouvent dans une situation, comme celle de ce jeune qui, par rapport à la Ville, parle très clairement d'inégalité de traitement dans le domaine de l'emploi. Donc il me semble que ce sont aussi des signaux forts à envoyer parce que quand on tend la main à ces jeunes, quand on montre à ceux qui font des efforts dans leur

scolarité, que ça marche, eh bien je pense que derrière on donne beaucoup plus d'élan et de volonté aux autres de vouloir s'en sortir.

Donc voilà quelques pistes. Je pense aussi et Jean ROSSELOT l'a évoqué, qu'il y a énormément d'argent qui arrive de l'Europe, du Gouvernement et y compris de la Ville en faveur des quartiers, peut-être que cet argent-là devrait être remobilisé, aller directement aux personnes concernées car quand on voit les taux de précarité, les taux du chômage, on ne peut que s'interroger. Il faudrait remobiliser cet argent-là directement vers les personnes concernées, peut-être créer moins de logements car il y a aujourd'hui des logements vacants, notamment les logements sociaux, donc mettre un peu plus l'argent sur les personnes, cibler un peu plus sur les personnes, sur ces jeunes justement qu'on essaie d'aider.

M. LE MAIRE : Je suis assez d'accord avec vous et d'ailleurs c'est ce qu'on fait. Vous dites qu'on est élu pour faire ce qu'on a dit. C'est vrai. Quand on dit «travaillez plus pour gagner plus, il faut que les Français dépensent, s'endettent, il faut que les Français deviennent tous propriétaires, vous allez voir avec Arcelor Mittal, nous allons les faire revenir, le développement et la croissance j'irai les chercher avec les dents» effectivement, il faut tenir ses promesses mais ce n'est pas facile. Je constate quand même qu'il y a un vrai décalage par rapport à cela.

Vous dites qu'il faut donner leur chance à ceux qui travaillent, à ceux qui veulent essayer de s'en sortir dans les quartiers, c'est vrai. Et je dois vous dire que je suis assez fier de participer le 31 mars chez AXA avec le Haut Commissaire à l'émigration, avec Fadela AMARA, avec Claude BEBEAR à une table ronde où j'ai été invité pour montrer l'action exemplaire de la Ville en matière justement d'intégration et de lutte contre les inégalités. Cela me permettra d'ailleurs de parler une nouvelle fois avec Fadela AMARA, avec M. SABEC, avec M. BEBEAR qui est le Président de la charte de la diversité. Ils ont retenu une ville en France pour dire que c'était bien, c'était Besançon. Je pense que vous devriez être heureuse qu'on nous cite en exemple au niveau national.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Le volontarisme de la Ville est certain, je n'en disconviens pas.

M. LE MAIRE : Merci.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Entre les promesses et les actes, c'est pareil qu'entre effectivement la vitrine et le fond. Sans remettre en question ce que vous avez fait jusque-là vous m'aviez promis des réponses, suite à une de mes interventions lors du dernier Conseil. Vous aviez dit que vous espériez que je savais de quoi je parlais, que vous aviez un dossier, ce dossier-là ne m'a pas été transmis malgré mes relances. Je pensais très concrètement que depuis le dernier Conseil on allait quand même en parler un peu plus.

M. LE MAIRE : Il s'agit d'autre chose Madame et je vous ai dit ce qu'il en était, largement et je ne reviendrai pas sur ce sujet.

Mme Catherine GELIN : Je ne vais pas reprendre ce qui a été dit parce que mon groupe a très bien parlé. Simplement ce que je souhaite mais, compte tenu des propositions et du travail actuel de Mme MENETRIER, c'est qu'un rapport sur l'état aujourd'hui du PLIE et de la Mission Locale soit fait et que lorsque ces travaux auront été réalisés nous puissions avoir un bilan de son action dans un an, merci.

M. LE MAIRE : C'est prévu, il y aura effectivement un bilan. Annie qui est une très bonne Présidente de la Mission Locale nous le fera.

Je vous remercie de ce débat qui a été long et riche mais je crois que la situation l'imposait».

Le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

Récépissé préfectoral du 10 avril 2009.